

Budget Primitif 2015

—
Rapport
du Maire

La gestion rigoureuse que nous avons menée jusqu'ici permet à la ville de Lyon d'être reconnue comme une grande ville dont la situation financière est solide et enviable.

Cette approche responsable nous permet de faire face, sur la base de fondamentaux financiers sains, à l'effort très conséquent aujourd'hui demandé aux finances du secteur public local, dans le cadre du rééquilibrage des comptes publics.

Le premier budget de ce mandat s'appuie bien évidemment sur les grands axes de la stratégie financière pour la période 2015/2020, qui ont été évoqués dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, et que je résumerais ainsi : ajustement fort du budget de fonctionnement et recours modéré au levier fiscal afin de conserver un niveau d'investissement conséquent sans dérapage de l'endettement.

L'évolution démographique de la ville de Lyon reste dynamique compte tenu de son attractivité. Nous devons par conséquent poursuivre nos efforts pour délivrer un service public qui réponde aux besoins des usagers et renforce la qualité de vie de notre territoire. Ceci implique de continuer à investir fortement dans des secteurs essentiels comme l'éducation et la petite enfance, en adaptant nos équipements ou en construisant de nouveaux.

Nous allons devoir en parallèle, et le budget 2015 en est la première traduction, opérer des choix plus difficiles de priorisation des activités que nous portons ou que nous soutenons, en étant vigilants à ne pas dégrader la qualité de nos services publics et à ne pas déstabiliser l'environnement associatif et économique de la ville.

Cette situation sans précédent doit donc nous conduire à innover et à repenser de manière globale certaines de nos missions. Les Lyonnaises et les Lyonnais peuvent compter sur notre engagement et notre détermination à faire en sorte que la ville de Lyon s'adapte avec efficience à ce nouveau contexte.

Lyon, le 3 décembre 2014.

Le Maire de Lyon,
Gérard Collomb.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Collomb', written over a light blue background.

SOMMAIRE

-	
EQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Section de fonctionnement	9
Section d'investissement	17

-	
RELATIONS À L'USAGER	
Qualité du service public	22
Service des mairies d'arrondissement	24

-	
RELATIONS PUBLIQUES, COMMUNICATION ET ÉVÈNEMENTIEL	
Logistique et festivités	30
Évènements et animations	29
Communication externe	30
Cabinet du Maire	31

-	
SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES	
Supervision globale	34
Prévention sécurité	35
Écologie urbaine	36
Police municipale	37
Régulation urbaine	38

-	
CULTURE ET PATRIMOINE	
Directions des Affaires culturelles	42
Musée des beaux arts	43
Centre d'histoire de la résistance et de la déportation	44
Musées Gadagne	45
Musée de l'imprimerie	46
Orchestre National de Lyon	47
Archives municipales	48
Archéologie	49
Musée Henri Malartre	50
Animation événementielle	51
Bibliothèques	52
Théâtre des Célestins	53
Musée d'art contemporain	54
Opéra de Lyon	55

-	
PETITE ENFANCE	
Enfance	58

-	
ÉDUCATION	
Éducation	62

-	
SPORTS	
Sports	66
Évènements et animations	67

-	
SOLIDARITÉS	
Action sociale	70
Développement territorial	71

-	
ESPACES PUBLICS	
Cimetières	74
Déplacements urbains	75
Gestion urbaine de proximité	76
Éclairage public	77
Espaces verts	78
Aménagement urbain	79

-	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONALE	
Université, recherche	82
Économie, commerce et artisanat	83
Relations internationales	84
Développement territorial	85
Halles Paul Bocuse	86



ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

LA VILLE DE LYON ACHÈVE LE MANDAT 2008-2014 AVEC UNE SANTÉ FINANCIÈRE SAINNE MALGRÉ UNE PROGRESSION DE SA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT À 6,5 ANS ENVIRON À L'ISSUE DE L'EXERCICE 2014.

CETTE ÉVOLUTION N'EST EN EFFET QUE LA TRADUCTION DE LA MONTÉE EN PUISSANCE DE SON PLAN D'ÉQUIPEMENT, QUI AURA NÉCESSITÉ UN RECOURS ACCRU À L'EMPRUNT SUR LES EXERCICES 2013 ET 2014, TOUT EN CONSERVANT UN NIVEAU D'ENDETTEMENT, IN FINE, TRÈS MODÉRÉ.

A COMPTER DE 2015, LA VILLE DE LYON, COMME L'ENSEMBLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES FRANÇAISES, ENTRE DANS UNE ÈRE NOUVELLE MARQUÉE PAR UN PROFOND BOULEVERSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES, INDUIT PAR LE PLAN D'ÉCONOMIES DE 50 MDS€ ANNONCÉ PAR LE GOUVERNEMENT AU PRINTEMPS 2014, AUQUEL LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DEVRONT CONTRIBUER À HAUTEUR DE 11 MDS€.

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT VONT AINSI CONSIDÉRABLEMENT S'ACCENTUER SUR LES ANNÉES 2015 À 2017, OBLIGEANT NOTAMMENT LES COMMUNES À REVISITER LEURS POLITIQUES PUBLIQUES ET LEURS ORGANISATIONS.

FACE À CETTE NOUVELLE DONNE, LA VILLE DE LYON A CHOISI D'ADAPTER SA STRATÉGIE FINANCIÈRE QU'ELLE AXERA DÉSORMAIS AUTOUR DE TROIS PILIERS MAJEURS :

- UN PROFOND REDIMENSIONNEMENT ENTRE 2015 ET 2017 DE SON BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET UN RECOURS MODÉRÉ AU LEVIER FISCAL AFIN DE PRÉSERVER UNE CAPACITÉ À AUTOFINANCER SES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT,
- UN PLAN D'ÉQUIPEMENT QUI RESTE VOLONTARISTE,
- LA PRÉSERVATION D'UN ENDETTEMENT MODÉRÉ.

EN MOBILISANT AINSI L'ENSEMBLE DES LEVIERS À SA DISPOSITION, LA VILLE ENTEND PRÉSERVER TOUT À LA FOIS DES FONDAMENTAUX SAINS ET DES BUDGETS EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE SA POPULATION.

Les efforts qui seront d'ores et déjà consentis sur l'exercice pour optimiser les ressources de la ville, associés à une augmentation mesurée des taux de fiscalité directe locale, se traduiront au budget primitif 2015 par des recettes réelles de la section de fonctionnement (646,9 M€) qui retrouveront une évolution plus dynamique que dans la période récente.

Cette dynamique s'imposera ainsi malgré un tassement très significatif de la dotation globale de fonctionnement allouée à la ville, imputable à l'accentuation de la contribution de la commune au redressement des finances publiques.

Les dépenses réelles de fonctionnement (585 M€) enregistrent dans le même temps une évolution de 3%. Alors qu'en dépenses, la Ville subit la montée en puissance du FPIC, qui se combine avec la mise en place

de la réforme des rythmes scolaires, cette évolution modérée résulte de la démarche volontariste mise en œuvre par la ville de recherche d'économies sur son budget de fonctionnement

Conséquence de ces efforts en dépenses comme en recettes, le budget 2015 présente une épargne de gestion en progression de 3,6% par rapport au budget primitif 2014, elle atteint un niveau de 73,6 M€.

Les frais financiers sont anticipés en légère augmentation, du fait de la progression de l'encours de dette.

Cette légère augmentation ne suffit pas à remettre en question l'évolution à la hausse de l'épargne brute qui s'établit à 61,5 M€, soit + 3,3% de BP à BP.

DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE	BP 2014	BP 2015	ÉVOLUTION	
	M€	M€	M€	%
Recettes de gestion	629,8	641,4	11,7	1,9
Recettes de gestion retraitées	625,4	644,1	18,6	3,0
Dépenses de gestion	556,1	566,9	10,8	1,9
Dépenses de gestion retraitées	554,4	570,4	16,1	2,9
ÉPARGNE DE GESTION	73,7	74,5	0,8	1,1
ÉPARGNE DE GESTION RETRAITÉE	71,1	73,6	2,5	3,6
Frais financiers	11,5	12,1	0,6	5,3
ÉPARGNE BRUTE	62,2	62,4	0,2	0,4
ÉPARGNE BRUTE RETRAITÉE	59,6	61,5	1,9	3,3
Amortissement de la dette principale	54,2	53,2	- 1,1	- 2,0

BESOIN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	M€
Dépenses d'investissement	136
Recettes propres	19
Épargne nette	9
Besoin d'emprunt	107

I. Section de fonctionnement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DÉPENSES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2014 (€)	BP 2015 (€)	ÉVOLUTION (%)
011	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	116 151 326	110 160 613	- 5,2
	Charges à caractère général retraitées ⁽¹⁾	113 309 326	113 305 911	0,0
012	CHARGES DE PERSONNEL ET ASSIMILÉS	324 052 500	326 104 801	0,6
	Charges de personnel et assimilés retraitées ⁽²⁾	324 307 500	336 202 598	3,7
	Charges de personnel et assimilés retraitées hors Rythmes scolaires et mesures associées ⁽²⁾	324 307 500	332 405 056	2,5
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	107 109 651	120 598 729	12,6
	Subventions aux personnes de droit privé	61 467 960	66 659 316	8,4
	Subventions aux personnes de droit privé retraitées ⁽³⁾	62 332 136	65 795 140	5,6
	Subventions aux personnes de droit privé retraitées hors Rythmes scolaires et mesures associées ⁽³⁾	61 467 960	60 711 271	-1,2
	Subventions aux personnes de droit public	15 865 534	14 560 606	-8,2
	Total des subventions	77 333 4094	81 219 922	5,0
	Total des subventions retraitées	78 197 670	80 355 746	2,8
	Participation à l'équilibre du budget annexe des Célestins	4 772 457	4 839 381	1,4
	Participation à l'équilibre du budget annexe de l'Auditorium ONL	0	9 124 367	
	Participations aux organismes de regroupement	15 644 170	16 115 417	3,0
	Dont participation ENSBAL	6 533 433	6 883 433	5,4
	Dont participation CRR	8 049 837	8 170 584	1,5
	Autres charges de gestion courante retraitées⁽⁴⁾	107 973 827	110 905 751	2,7
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS	705 451	695 720	- 1,4
014	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	3 001 000	4 138 000	37,9
	Dont fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	2 800 000	4 000 000	42,9
	DOTATIONS AUX ARRONDISSEMENTS	5 060 000	5 194 000	2,6
66	CHARGES FINANCIÈRES	12 251 500	13 484 938	10,1
	Dont intérêts de la dette et de la trésorerie	11 474 036	12 082 697	5,3
	Dont intérêts de la dette	11 093 751	11 539 801	4,0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 181 489	1 084 183	8,2
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		569 512 917	581 460 984	2,1
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		567 790 093	585 011 101	3,0
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE (hors charges financières et charges exceptionnelles)		556 079 928	566 891 863	1,9
TOTAL DÉPENSES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		554 357 104	570 441 980	2,9

(1) Dépenses retraitées des travaux exceptionnels couverts par des recettes à due concurrence :
- Travaux de remise en état du Parc de Gerland entièrement remboursés à la Ville par le SYTRAL (2 M€ au BP14 et 0M€ au BP15),
- Travaux relatifs à l'atelier des décors (0,36 M€ au BP14 et 0 M€ au BP15) couverts en totalité par des indemnités d'assurance,
- Dépenses de mécénat et parrainage qui font l'objet d'une inscription identique en recettes (soit 0 € au BP 2014 et 400 k€ au BP 2015),
- Dépenses retraitées de la fin de la prise en charge par la Ville des dépenses de subrogation du CCAS (0,482 M€ au BP14 et 0 € au BP15),
- Dépenses retraitées des dépenses de la DSIT antérieurement imputées en investissement et comptabilisées à partir de 2015 en section de fonctionnement (0,474 M€),
- Dépenses retraitées de la création, au 1^{er} janvier 2015, du budget annexe de l'Auditorium ONL (4 M€).

(2) Dépenses retraitées des dépenses de subrogation, lesquelles font l'objet d'une recette équivalente (soit 0,8 M€ au BP 2015),
Dépenses retraitées de la création, au 1^{er} janvier 2015, du budget annexe de l'Auditorium ONL (10,9 M€),
Dépenses retraitées des dépenses de régime indemnitaire non inscrites au BP14 (soit 255 k€).

(3) Dépenses retraitées des crédits en lien avec la réforme des rythmes scolaires inscrits en 2015, mais relatifs à 2014 (0,864 M€).

(4) Dépenses retraitées des crédits en lien avec la réforme des rythmes scolaires inscrits en 2015, mais relatifs à 2014 (0,864 M€),
Dépenses retraitées de la création au 1^{er} janvier 2015 du budget annexe de l'Auditorium ONL (0,296 M€), et de la participation du budget principal au budget annexe (9,1 M€).

1. Charges à caractère général

Inscrites à hauteur de **116,1 M€** au budget primitif 2014, les charges à caractère général s'établissent à **110,2 M€** pour l'exercice 2015, ce qui représente une diminution de **5%**.

Une fois retraitées des travaux de remise en état du parc de Gerland, de l'opération relative à l'atelier des décors, de l'interruption de la prise en charge par la Ville des dépenses de subrogation du CCAS, de la requalification en fonctionnement de certaines dépenses antérieurement comptabilisées en investissement, de la prise en compte du traitement comptable des opérations de mécénat et parrainage en nature, et de la création du budget annexe de l'Auditorium ONL au 1^{er} janvier 2015, les charges à caractère général sont parfaitement stables d'un budget primitif à l'autre.

Cette stabilité recèle toutefois des évolutions variées à la hausse et à la baisse.

En effet, la Ville poursuivra en 2015 le développement de son offre de services publics. On peut noter en ce sens la progression de près de **400 k€** des crédits consacrés à la restauration scolaire destinés à l'achat de repas, consécutive à l'augmentation prévisionnelle du nombre d'enfants bénéficiant de ce service.

Dans le même ordre d'idées :

- L'ouverture de nouveaux espaces verts, parmi lesquels le parc du Vallon, générera des dépenses supplémentaires à hauteur de **160 k€**,
- L'augmentation du nombre de caméras de vidéo-protection entraînera des frais à hauteur de **181 k€** au titre de la réparation, du nettoyage et de la maintenance des nouveaux équipements,
- Enfin, **120 k€** ont été inscrits en 2015 au titre de l'extension des zones de stationnement payant.

D'importants efforts ont été consentis afin de contrebalancer ces augmentations :

- Ainsi, la démarche achat mise en œuvre dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché du gaz permet une économie d'environ **600 k€** par rapport à 2014.
- La diminution du prix de revient du magazine Lyon Citoyen, ainsi que le passage à 10 numéros par an généreront une économie supplémentaire de près de **100 k€**.

Les autres mesures d'économies sur ce poste de dépenses dans les différents secteurs d'intervention de la ville résultent à la fois de la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration mais aussi de choix de priorisation dans les activités portées par la ville.

2. Charges de personnel

La stratégie Ressources Humaines de la Ville de Lyon, formalisée au cours de l'année 2011, s'articule autour de 5 axes :

- Affirmer et faire vivre les principes et valeurs de la Ville dans la politique des Ressources Humaines,
- Répondre aux besoins en compétences de la collectivité tout en favorisant les projets individuels,
- Favoriser une bonne qualité de vie au travail pour garantir un service de qualité,
- Développer une culture managériale et de conduite de projets transversaux et coopératifs,
- Mettre en œuvre une organisation et un fonctionnement performants adaptés aux objectifs de la politique Ressources Humaines.

C'est en répondant à ces cinq priorités que s'est construit le budget primitif 2015 des dépenses de personnel.

Les crédits prévus au titre de la masse salariale s'élèvent à **326,1 M€**, hors retraitements, au budget primitif 2015. Ils enregistrent une progression de **0,6%** par rapport au BP 2014 (**324,1 M€**).

Pour comparer sur un périmètre constant les dépenses de personnel du budget principal entre le BP 2014 et 2015, il y a néanmoins lieu de procéder aux retraitements suivants :

• Réintégrer au budget principal du BP 2015 les dépenses relatives aux agents de l'Orchestre National de Lyon.

Ces dépenses seront à compter du 1^{er} janvier 2015 inscrites au sein d'un budget annexe, alors qu'elles relevaient jusqu'en 2014 du budget principal de la ville.

• Isoler les dépenses nouvelles, non inscrites au BP 2014. Il s'agit :

- Des dépenses relatives à la subrogation (pour la couverture prévoyance). Aucun crédit n'avait été inscrit au BP 2014 pour ce dispositif nouveau, compte tenu de la difficulté à en évaluer le coût. Il est à noter, par ailleurs, que la dépense est compensée par une recette de même montant.
- Des dépenses de régularisation de régimes indemnitaires non inscrites au BP 2014.

Sur cette base, les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent, en 2015, à **336,2 M€**, en progression de **+3,7%** par rapport au BP 2014. Cette évolution doit également être appréciée au regard de l'impact généré par le déploiement de la réforme des rythmes scolaires et des mesures qui lui ont été associées (amélioration des conditions de travail des ATSEM notamment) ; hors crédits liés à ce déploiement, les dépenses de personnel du budget principal s'élèvent, en 2015, à **332,4 M€**, en progression de **+2,5%** par rapport au BP 2014.

Les dépenses de personnel inscrites au BP 2015 concernent à hauteur de **89%** les emplois permanents. Les principaux facteurs de progression de ces dépenses sont, par ordre d'importance :

• Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT)

Comprenant les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes,

• Les différentes mesures nationales connues à ce jour :

- La 2^e tranche de revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C et de quelques grades du nouvel espace statutaire des agents de catégorie B,
- La réforme de la filière sanitaire et sociale,
- La progression des charges patronales, liée principalement à la hausse des taux des cotisations patronales de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales (CNRACL), de l'IRCANTEC pour les agents non titulaires, et de la cotisation vieillesse,
- L'évolution du coût prévisionnel de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), en raison du gel du point d'indice depuis juillet 2010.

• La progression des effectifs :

Le PGAEC 2015 (plan de gestion des activités, emplois et compétences) enregistrera un solde net de **+42** postes. **79** créations sont prévues pour des ouvertures d'équipement ou des extensions d'activité (principalement **20** postes pour la crèche Rochemais, **2** pour l'extension de l'équipement de petite enfance Pierre Delore, **11** pour faire face aux ouvertures de classe décidées dans le cadre de la carte scolaire et à la hausse du nombre d'enfants inscrits dans les restaurants scolaires, **7** postes pour l'extension de groupes scolaires, **9** pour la dernière phase de l'encadrement de proximité à l'éducation, **12** postes au Centre Nautique du Rhône, **5** postes pour l'entretien du parc Sergent Blandan, **7** pour l'extension de la vidéo-surveillance, **4** postes pour la préparation de l'ouverture de la bibliothèque Lacassagne).

Ces créations sont en partie compensées par des suppressions de postes à l'occasion de réorganisations ou de mutualisations d'activités. Par ailleurs, on observe un effet report important des créations prévues aux PGAEC 2014 et précédents, les recrutements étant intervenus tardivement ou non encore réalisés.

• **Les mesures locales prises dans le but d'aider le retour à l'emploi d'agents devenus inaptes sur leur poste de travail pour raison médicale.**

Les emplois non permanents (personnels saisonnier et occasionnel, vacataires et remplaçants) mobilisent **3,6 %** des dépenses de personnel inscrites au BP 2015, et **2,6 %** des crédits se rapportent aux mesures sociales, qui permettent de financer la prise en charge par la ville d'une partie du coût des titres restaurant et des mutuelles des agents, ainsi que les autres mesures de politique sociale (congrés bonifiés, capital décès, vacances collectives).

Enfin, **0,8 %** des crédits sont prévus pour les dépenses de chômage, la Ville étant son propre assureur. Grâce à un important travail de remise à plat, la ville va pouvoir mieux maîtriser ces dépenses (**- 200 k€**).

Le reste des dépenses de personnel inscrites au BP 2015 se rapporte à la politique d'insertion (rémunération des agents en contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE), des apprentis et des stagiaires), de prévention, aux élections et au recensement.

3. Subventions

D'un montant de **81,2 M€** au budget primitif 2015, l'ensemble des subventions allouées par la Ville enregistrent une progression de **5 %** par rapport au budget 2014.

Néanmoins, une fois retraitée du rattrapage en 2015 de crédits destinés aux rythmes scolaires relatifs à 2014, cette évolution s'établit à **2,8 %**.

Les subventions aux personnes de droit privé retraitées représentent un montant de **65,8 M€**. Elles progressent de **3,5 M€**, soit **5,6 %** de BP à BP.

L'augmentation constatée résulte essentiellement de la mise en place des rythmes scolaires, qui engendre une progression de **5 M€** de ce poste. Hors crédits liés à ce déploiement, les subventions aux personnes de droit privé retraitées du budget principal s'élevaient, en 2015, à **60,8 M€**, en baisse de **- 1,2 %** par rapport au BP 2014.

L'augmentation constatée résulte également de quelques autres évolutions à la hausse : **150 k€** pour le Ludopole (inscrit en DM en 2014), **192 k€** d'augmentation des subventions versées aux MJC et **50 k€** d'augmentation pour les centres sociaux et maisons de l'enfance du fait d'augmentations de périmètres.

Les subventions aux associations gérant des équipements d'accueil de jeunes enfants progressent également de **390 k€**, du fait de l'ouverture, ou de la prise en compte en année pleine, de nouveaux équipements.

Mais la Ville associe également ses partenaires à l'effort de maîtrise des finances publiques en faisant des choix de gel ou de réduction d'un certain nombre de subventions.

Les subventions aux personnes de droit public enregistrent également une diminution de **1,3 M€** résultant pour l'essentiel de la diminution, à hauteur de **1 M€**, de la subvention d'équilibre au CCAS. Les recettes exceptionnelles attendues par le CCAS pour l'exercice 2015 (CARSAT, rappel FARU) sont à l'origine de cette réflexion sur la subvention accordée par la Ville à l'établissement (**- 1M€**).

4. Autres charges de gestion courante

Outre les subventions versées aux personnes de droit public et de droit privé, la Ville assure, via le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », le versement des indemnités et frais de mission des élus, contribue à l'équilibre de ses deux budgets annexes à caractère administratif (Théâtre des Célestins, et Auditorium ONL) ainsi qu'à l'équilibre de diverses structures intercommunales auxquelles elle adhère et enfin, verse sa participation aux écoles privées.

Une fois retraité du versement, pour la 1ère fois cette année, de la participation au budget annexe de l'Auditorium ONL (**9,1 M€**), ces crédits s'établissent au budget 2015 à hauteur de **30,3 M€**. Ils évoluent de **2 %** par rapport à 2014 (**29,8 M€**).

Cette évolution résulte pour l'essentiel de la majoration de **350 k€** de la participation à l'ENSBAL, la contribution de la Ville au titre du budget 2014 ayant été minorée pour absorber les excédents de la structure.

5. Autres charges

Enfin, le chapitre 014, qui regroupe les atténuations de produit, enregistre une progression conséquente de **16 %**, ou **1,3 M€** de BP à BP. L'essentiel de cette progression résulte de la montée en puissance du dispositif du Fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC), qui s'établit au budget 2015 à **4 M€**, contre **2,8 M€** inscrits en 2014.

6. Frais financiers

Le chapitre des charges financières correspond aux intérêts acquittés par la Ville, qu'ils le soient au titre des emprunts, de la trésorerie ou de la gestion active de la dette.

Il intègre également l'ensemble des charges liées à la gestion de la dette et de la trésorerie telles que les services bancaires.

Il est à noter que les intérêts payés par la Ville de Lyon augmentent au budget primitif 2015 de **10,1 %** alors qu'ils avaient enregistré une diminution de **9,5 %** l'an dernier. Cette augmentation de la charge d'intérêt est néanmoins à relativiser, une révision de la nomenclature comptable applicable aux communes (M14) ayant modifié certaines règles relatives aux opérations de couverture de taux : ainsi, jusqu'en 2014, une compensation était opérée pour ce type d'opérations entre le montant dû et le montant reçu, et seul le solde donnait lieu à comptabilisation par émission d'un mandat (charge pour la Ville) ou d'un titre (ressource pour la Ville).

A compter de 2015, les montants dus par la Ville et les montants dus à la Ville seront constatés et comptabilisés dans leur intégralité.

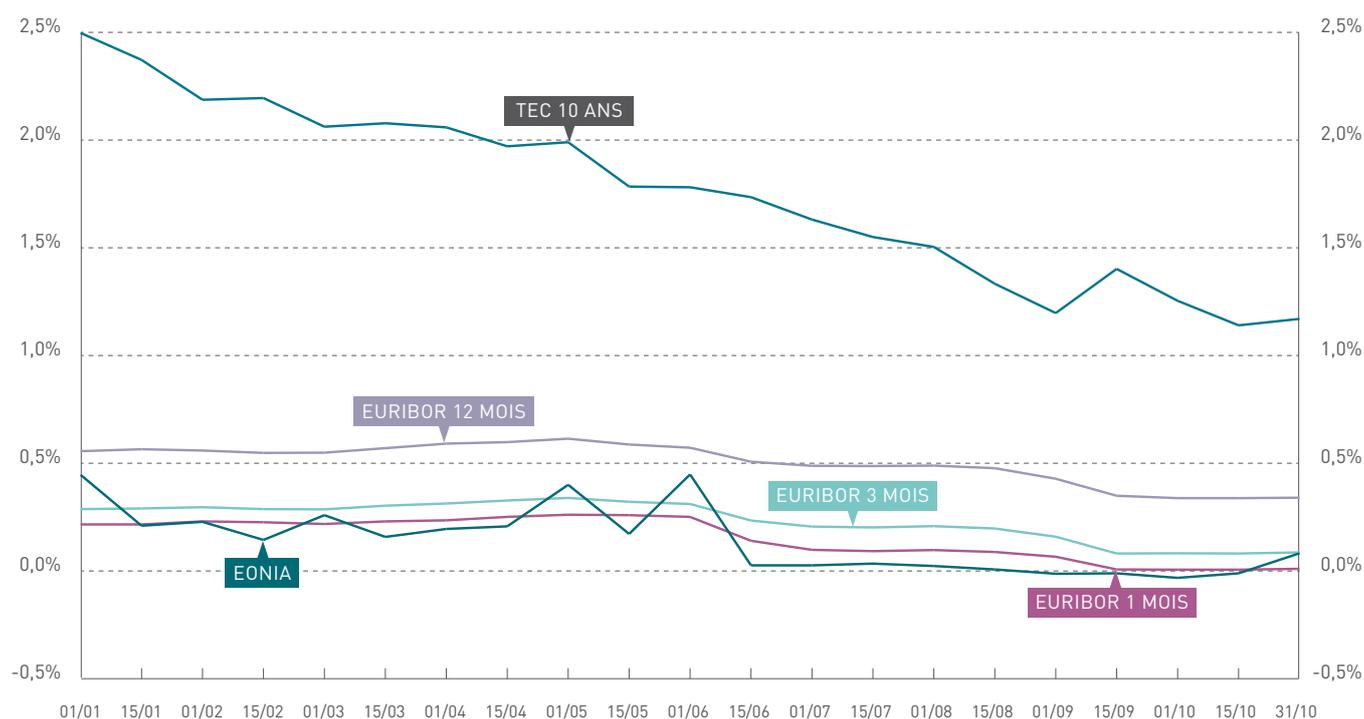
Retraitée de cette évolution de règle comptable, la hausse constatée s'élève à **7,8 %**.

Cette évolution résulte de l'augmentation de l'encours de dette entamée en 2013 – au compte administratif 2012 l'endettement de la Ville s'établissait à **344,6 M€**, au compte administratif 2013 il était de **390,8 M€**, au compte administratif 2014 il est anticipé à un niveau de **445 M€** dont **419,4 M€** de passif long terme – dont les impacts ont été cependant modérés par la nouvelle baisse des taux d'intérêt intervenue au cours de l'année 2014 et par la baisse des marges obtenue grâce à la mise en place d'émissions obligataires via le programme EMTN (à titre d'exemple, en 2014, la Ville a obtenu une émission indexée sur Euribor 3 mois **+ 0,30 %** en obligataire contre une marge de **1,27 %** en bancaire !).

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT DEPUIS 2010

	31/12/2010	30/06/2011	31/12/2011	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	31/12/2013	30/06/2014	31/10/2014
Taux BCE (%)	1,00	1,25	1,00	1,00	0,75	0,50	0,50	0,15	0,05
Eonia (%)	0,817	1,715	0,629	0,382	0,089	0,208	0,446	0,336	0,082
Euribor 12 mois (%)	1,507	2,162	1,947	1,213	0,624	0,527	0,556	0,488	0,34
TEC 10 ans (%)	3,32	3,42	3,16	2,70	2,18	2,36	2,497	1,611	1,17

EVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT EN 2014



Le montant prévisionnel de l'annuité de la dette à payer en 2015 s'élève à **65,2 M€** en très légère progression par rapport au BP 2014, ainsi répartis :

- **53,2 M€** au titre de l'amortissement du capital de la dette (comptabilisé en section d'investissement). Cet amortissement est en légère baisse (-2%) par rapport au budget primitif 2014 (**54,2 M€**),
- **13,5 M€** au titre des intérêts qui se répartissent de la façon suivante :
 - 10,1 M€ pour les intérêts dus au titre des échéances contractuelles,
 - 0,5 M€ pour les intérêts liés au recours aux lignes de trésorerie,
 - 0,1 M€ pour ce qui concerne les intérêts courus non échus,
 - 2,7 M€ pour les intérêts liés aux swaps.
- Une somme de **1,4 M€** a été comptabilisée au titre des produits financiers provenant des recettes de swaps.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

OPÉRATIONS RÉELLES		BP 2014 (€)	BP 2015 (€)	ÉVOLUTION (%)
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	48 024 503	43 638 525	-9,1
	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE RETRAITÉS ⁽¹⁾	45 542 503	47 110 955	3,4
73	IMPÔTS & TAXES	427 512 541	446 262 909	4,4
	Dont produit fiscal	318 837 000	335 751 000	5,3
	Dont attribution de compensation et dotation solidarité communautaire	51 844 000	51 844 000	0,0
	Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	26 000 000	25 000 000	-3,8
	Impôts et taxes retraités	427 512 541	446 262 909	4,4
74	DOTATIONS & PARTICIPATIONS	141 187 407	136 514 063	-3,3
	Dont dotation forfaitaire	101 300 000	85 300 000	-15,8
	Dont compensation taxes foncières	0	660 000	-
	Dont compensation taxe d'habitation	4 000 000	8 960 000	124,0
	Dont Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)	2 397 625	4 795 250	100,0
	Dotations & participations retraitées ⁽²⁾	140 457 407	138 470 063	-1,4
	FISCALITÉ DIRECTE CONSOLIDÉE (PRODUIT FISCAL + COMPENSATIONS - FPIC)	371 881 000	393 215 000	5,7
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 701 840	13 827 254	8,9
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE RETRAITÉS ⁽³⁾	11 579 994	11 844 254	2,3
013	ATTÉNUATION DE CHARGES	327 000	1 165 800	256,5
	ATTÉNUATION DE CHARGES RETRAITÉES ⁽⁴⁾	327 000	365 800	11,9
76	PRODUITS FINANCIERS	1 067 909	1 628 081	52,5
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 642 586	1 249 035	-65,7
	Produits exceptionnels retraités ⁽⁵⁾	1 372 586	1 249 035	-9,0
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		634 463 786	644 285 667	1,5
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RETRAITÉES		627 859 940	646 931 097	3,0
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE		629 753 291	641 408 551	1,9
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE RETRAITÉES		625 419 445	644 053 981	3,0

(1) Recettes retraitées des travaux de remise en état du Parc de Gerland entièrement remboursés à la Ville par le SYTRAL (2 M€ au BP 2014 et 0 M€ au BP 2015) ; des recettes de mécénat et parrainage qui font l'objet d'une inscription identique en dépenses (soit 0 € au BP 2014 et 400 k€ au BP 2015) ; des recettes de billetteries à percevoir par l'ONL (soit 3 991 k€ au BP 2015) et des recettes de refacturation par les services de la Ville à l'ONL pour les prestations réalisées en sa faveur (soit 118 570 € au BP 2015) pour une analyse à périmètre équivalent.

(2) Recettes retraitées d'un changement d'imputation des recettes de mécénat qui basculent en chapitre 77 (730 k€ en 2014) et des participations à percevoir par l'ONL (soit 1 956 keuros au BP 2015) pour une analyse à périmètre équivalent.

(3) Recettes retraitées des droits d'entrée sur BEA car recettes de nature non pérenne et récurrente (soit 1,341 M€ au BP 2014 et 2 M€ au BP 2015) ; ainsi que de la redevance de BEA du LOU Rugby en 2014 (+220 k€) et des recettes de l'ONL (+17 k€ au BP 2015).

(4) Produits retraités des recettes de mécénat, qui basculent en chapitre 77 à partir de 2015 (+730 k€ en 2014) et des recettes de subrogation, lesquelles font l'objet d'une dépense équivalente (soit 0,8 M€ au BP 2015).

(5) Produits retraités des recettes à percevoir sur l'atelier des décors (indemnités d'assurances), soit 3 M€ au BP14 et 0 M€ au BP 2015

1. Les dotations globales versées par l'Etat

Les relations financières de l'Etat avec les collectivités locales présentées dans le projet de loi de finances pour 2015 traduisent les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Programme de stabilité présenté le 23 avril 2014. Ce programme intègre un plan d'économies de 50 milliards d'euros réparties sur les années 2015 à 2017 au sein duquel les collectivités locales participent à hauteur de 11 milliards d'euros.

Depuis plusieurs années, les collectivités locales contribuent à l'effort de redressement des comptes publics par une diminution de leurs dotations.

En effet, en 1999, l'Etat s'était engagé à ce qu'un ensemble de dotations, regroupées dans une enveloppe appelée enveloppe normée, progresse selon l'inflation et un tiers de la croissance du PIB. Pour permettre le respect de cette règle globale d'indexation, la DCTP, qui correspondait à la compensation d'anciens allègements de taxe professionnelle, servait de variable d'ajustement.

De 2008 à 2010, les lois de finances successives avaient modifié en profondeur ce contrat :

- En élargissant le périmètre de l'enveloppe normée à la quasi-totalité des dotations de fonctionnement et d'investissement versées aux collectivités locales,
- En modifiant l'indexation de l'enveloppe en fonction de la volonté de l'Etat de maîtrise de ses dépenses,
- Et, conséquence de ces dispositions rigoureuses, en augmentant le nombre d'allocations faisant office de variables d'ajustement.

De 2011 à 2013, les lois de finances avaient prévu un gel en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, assorti en 2012 d'une participation supplémentaire à l'effort de réduction des déficits publics à hauteur de **200 M€** : les concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, diminuaient donc en euros constants.

En 2014, en cohérence avec le Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'Etat et les collectivités territoriales et annoncé le 16 juillet 2013, la loi de finances prévoyait une baisse de **1,5 Md€** des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales répartie à hauteur de **840 M€** pour le bloc communal, **476 M€** pour les départements et **184 M€** pour les régions.

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit pour sa part une baisse de **3,67 Mds€** des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, ce qui constitue la déclinaison, pour 2015, de l'effort de **11 Mds€** demandé aux collectivités pour la période 2015-2017.

Sous réserve du vote définitif de ce projet de loi de finances, cette diminution de **3,67 Mds€** des concours financiers de l'Etat, hors FCTVA et dotations issues de la réforme de la fiscalité directe locale, est répartie, comme en 2014, entre les niveaux de collectivités à proportion de leurs recettes totales, soit **2071 M€** pour les communes et intercommunalités, **1148 M€** pour les départements et **451 M€** pour les régions.

Au sein du bloc communal, la répartition s'effectue entre les communes et leurs groupements à proportion des recettes réelles de fonctionnement : les communes supportent **70 %** de la diminution, soit **1450 M€**, et les EPCI, **30 %**, soit **621 M€**.

Entre communes, la diminution s'applique également au prorata des recettes réelles de fonctionnement. La baisse s'imputera pour chaque commune, en premier lieu, sur le montant de la dotation forfaitaire puis en deuxième lieu, sur les compensations d'exonérations fiscales, ou à défaut, sur les douzièmes de fiscalité.

Les estimations des dotations de fonctionnement et des allocations compensatrices (traitées dans le chapitre portant sur la fiscalité directe) en 2015, pour la ville, tiennent compte de ces évolutions.

a. La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.)

La DGF était indexée au niveau national jusqu'en 2008 sur la base d'un indice égal au total de l'inflation prévisionnelle et de **50 %** de la croissance estimée du PIB. En 2009, elle n'a progressé que de l'inflation prévisionnelle et, en 2010, de la moitié seulement de cette dernière. Depuis 2011, elle n'est plus indexée sur des indicateurs économiques mais est fixée par la loi de finances en fonction des objectifs et contraintes financières de l'Etat.

Le projet de loi de finances pour 2015 prévoit que la baisse des dotations de **3,67 Mds€** se porte, au niveau national, sur la DGF.

Au sein de la DGF, la ville de Lyon perçoit la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et, depuis 2009, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

• La dotation forfaitaire : 85,30 M€

La dotation forfaitaire était composée de 3 parts jusqu'en 2014. La croissance des deux premières parts (population et superficie) était jusqu'en 2010 fixée par le comité des finances locales puis déterminée depuis 2011 par la loi de finances. La croissance de la 3^e part (dotation de garantie) était déterminée, depuis 2009, par la loi de finances qui prévoyait un écrêtement de cette part dans une proportion plafonnée à **6 %** pour les communes, à l'instar de la ville de Lyon, dont le potentiel fiscal par habitant était supérieur à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant.

Le projet de loi de finances pour 2015 simplifie l'architecture de la dotation forfaitaire des communes en regroupant les 3 parts en une dotation forfaitaire unique qui progresse en fonction de l'évolution de la population mais sur laquelle est prévu un écrêtement, plafonné à **2 %** de la dotation forfaitaire de l'année précédente, pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à **75 %** du potentiel fiscal moyen par habitant. C'est également sur la dotation forfaitaire que se porte la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

La recette prévue au BP 2015 est en baisse de **13,5 %**, soit une nouvelle réfaction de **13,4 M€** par rapport au montant encaissé en 2014.

En 2014, le montant encaissé s'est élevé à **98,7 M€** ; la dotation forfaitaire, égale à **103,3 M€**, ayant été minorée des **4,6 M€** correspondant à la contribution de la ville à la baisse des dotations de l'année.

La prévision pour 2015 est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Une augmentation de population de **1,2 %**,
- Un écrêtement de la dotation forfaitaire de **1,6 %**,
- Une contribution nouvelle de la ville au redressement des finances publiques de **12,5 M€**. Cette contribution nouvelle se cumule avec celle subie en 2014 car elle s'impute sur le montant encaissé en 2014, déjà amputée de la 1^{ère} réfaction.

• La dotation nationale de péréquation (DNP) : 2,33 M€

La part principale de la DNP, à laquelle Lyon est éligible, est répartie entre les communes qui satisfont à une double condition de potentiel financier et d'effort fiscal.

Le montant global de l'enveloppe attribuée aux communes de plus de 200 000 habitants est déterminé à partir d'un montant figé en euros par habitant depuis 1995.

La prévision 2015 pour la ville correspond à un niveau d'attribution par habitant égal au niveau moyen des années précédentes appliqué à la population DGF estimée, soit une diminution de **2,3 %** de la recette par rapport à 2014.

• **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS): 4,80 M€**

La DSUCS des communes de plus de 10 000 habitants est destinée aux trois premiers quarts des communes classées selon un indice synthétique de ressources et de charges composé du potentiel financier par habitant de la commune, de la part des logements sociaux, de la proportion des bénéficiaires de l'aide au logement et du revenu moyen par habitant. La ville de Lyon a perçu pour la première fois en 2009 cette dotation en se plaçant au 703^e rang des communes éligibles principalement en raison de l'évolution de son potentiel financier par habitant consécutive à la prise en compte du recensement rénové de la population. Depuis 2009, elle se situe parmi les dernières communes éligibles (707^e rang en 2014). La recette estimée au BP 2015 reproduit le montant perçu en 2014, le gel de cette dotation étant prévu pour les dernières communes éligibles.

b. La DUCS-TP « variable d'ajustement » (ex DCTP) : 0,61 M€

A l'origine, cette dotation avait pour vocation de compenser les pertes de taxe professionnelle engendrées par des mesures d'allègements fiscaux. Constituant la variable d'ajustement historique de l'enveloppe normée, elle a davantage les caractéristiques d'une dotation que d'une allocation compensatrice.

En fiscalité professionnelle unique, le montant de la DUCS-TP « variable d'ajustement » reste attribué, selon les mêmes règles, aux communes et à l'EPCI ce qui tend à confirmer qu'elle a perdu sa fonction de compensation.

La recette estimée au BP 2015 prévoit une baisse de **39,0 %** de cette dotation.

2. Les autres dotations et participations

Le solde du chapitre 74, Dotations et participations, s'établit en 2015 à **33,8 M€**, en progression de **11,6 %** par rapport à 2014.

Une fois retraitées des corrections intervenues sur le traitement comptable du mécénat, et de la création du budget annexe de l'Auditorium ONL, ces recettes sont estimées à **35,7 M€**, elles progressent de **6,2 M€**, soit près de **21 %**.

L'essentiel de cette évolution résulte des recettes nouvelles découlant de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : cumulés, les financements de la CAF et de l'Etat constituent une recette nouvelle estimée à ce jour de **6,7 M€**.

A la baisse, plusieurs événements sont anticipés en 2015 : la Ville ne bénéficiera pas d'un versement du FIPHFP l'an prochain, ce qui se traduit par une perte de recettes de **100 k€** par rapport au budget primitif 2014, et de façon plus générale, les subventions obtenues par la Ville sont anticipées en léger repli.

3. La fiscalité directe consolidée

Composé des contributions directes (minorées du prélèvement prévisionnel au titre du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales - FPIC), des versements provenant du Grand Lyon et des allocations compensatrices versées par l'Etat, le produit global de fiscalité directe consolidée représente plus de la moitié des recettes réelles de fonctionnement de la ville de Lyon.

Par rapport au budget primitif 2014, la recette progresse de **5,7 %**.

a. Les contributions directes (335,75 M€)

Depuis le passage en taxe professionnelle unique, les recettes des contributions directes de la ville sont uniquement composées des impôts «ménages» :

	PRÉVISION BP 2015 (M€)	ÉVOLUTION 2015 / 2014 (%)
Taxe d'habitation	175,76	4,2
Taxe foncière sur les propriétés bâties	159,70	6,6
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,30	-4,8

Ces estimations de produits sont fondées sur les hypothèses suivantes :

- Une hausse différenciée des taux d'imposition, proposée à l'assemblée délibérante dans le cadre du vote du budget primitif 2015, de **4,0 %** pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de **6,17 %** pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Le vote par le Parlement d'une majoration forfaitaire des bases (CMF) de **0,9 %**,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe d'habitation de **1,0 %**,
- Une croissance physique de la base taxable de taxe foncière sur les propriétés bâties de **1,3 %**.
- Une stagnation de la base de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

A ces prévisions de produits est retranchée la contribution estimée de la ville de Lyon au Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) en 2015, soit **4,0 M€** qui correspondent à une montée en puissance de la contribution de la ville.

b. Les versements provenant du Grand Lyon

• **L'attribution communautaire de compensation : 48,87 M€**

L'attribution de compensation a pour fonction de neutraliser financièrement les transferts d'impôts (« impôts ménages » et fiscalité professionnelle) ainsi que les transferts de charges entre la ville et la communauté urbaine. Son montant varie par la prise en compte de nouveaux transferts de charges. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, son montant peut aussi varier par délibérations concordantes prises par la communauté urbaine et ses communes-membres ou en cas de diminution des bases imposables réduisant le produit global disponible.

Le montant prévu pour 2015 est identique à celui perçu en 2014.

• **La dotation de solidarité communautaire : 2,97 M€**

La dotation de solidarité communautaire constitue un versement obligatoire des communautés urbaines sous le régime de fiscalité professionnelle unique vers leurs communes-membres. L'estimation pour 2015 reconduit le produit perçu en 2014.

c. Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux : 9,62 M€

• **Taxe d'habitation : 8,96 M€**

• **Taxes foncières : 0,66 M€**

À l'origine, elles ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par les communes du fait des mesures d'allègement décidées par l'Etat :

- Les allègements de cotisations de taxe d'habitation et de taxe foncière accordées aux contribuables de condition modeste,
- Les abattements sur valeur locative accordés pour certains locaux situés en zone urbaine sensible (taxes foncières).

Depuis 2009, elles sont intégrées dans l'enveloppe normée du contrat de stabilité et les allocations compensatrices de taxes foncières font fonction de variable d'ajustement : après leur calcul fondé sur le montant des allègements à compenser à la ville, elles subissent une réfaction estimée à **39 %** pour 2015.

4. La fiscalité indirecte

Les principales taxes indirectes sont les suivantes :

- **La taxe additionnelle aux droits de mutation : 25 M€**

Cette taxe, dont tous les paramètres (taux, conditions d'exonérations) sont fixés par l'Etat, est assise sur les mutations à titre onéreux. Elle est directement dépendante de l'activité du marché immobilier ce qui conduit à une estimation de recettes pour 2015 en baisse de 5,6 % par rapport au produit anticipé pour 2014.

En prenant en compte la dépense estimée au titre des restitutions dues aux rectifications du calcul de l'imposition et la compensation pour exonérations, la recette nette est de **25,05 M€**.

- **Les droits de stationnement : 15,2 M€**

Les produits du stationnement de surface enregistrent une progression de 21 % du BP 2014 (**12,6 M€**) au BP 2015. Cette évolution tient compte du réalisé des exercices antérieurs, et en particulier du réalisé 2014. La mise en place du paiement par carte bancaire et sans contact sur les horodateurs a eu un effet très favorable sur l'évolution des recettes.

La recette progressera par ailleurs en 2015 du fait d'une extension du stationnement payant et d'une hausse de la vignette résident pour le stationnement payant.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité : 9,9 M€**

Depuis la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, la taxe repose sur la quantité d'électricité fournie ou consommée. Sur cette dernière est appliqué un tarif déterminé par la loi, multiplié par un coefficient fixé par la commune qui peut être actualisé, dans la limite de l'inflation, par délibération.

La recette prévue au BP 2015 repose sur une stabilité des quantités consommées par rapport aux quantités estimées pour 2014 et une revalorisation du coefficient multiplicateur de 8,28 à 8,50, délibérée en septembre 2014 pour l'année 2015.

Le reversement aux distributeurs visant à compenser les charges de recouvrement est égal à 1,5 % de la recette brute. Il ramène à **9,75 M€** le produit net de cette taxe.

- **Prélèvement sur les produits des jeux : 4,56 M€**

Cette recette correspond :

- À un prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos en faveur de la commune égal à 15 % des recettes réalisées par le Casino,
- À un reversement de 10 % du prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos effectué par l'Etat,
- À un reversement issu du prélèvement effectué par l'Etat sur les jeux de cercle en ligne institué par la loi du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

Conformément à la loi du 30 décembre 1995, le casino bénéficie d'un abattement sur le produit du reversement au titre du financement qu'il apporte pour des manifestations artistiques, parmi lesquelles la biennale de la Danse et la biennale d'Art Contemporain.

Cet abattement donne lieu à un reversement partiel du prélèvement sur le produit des jeux qui est estimé à **0,118 M€**, ce qui ramène la recette nette à **4,44 M€**.

- **La taxe locale sur la publicité extérieure : 2,1 M€**

La recette prévisionnelle de TLPE au budget 2015 enregistre une progression de 8,1 %, la Ville anticipant une augmentation du nombre de dispositifs soumis à cette fiscalité.

- **Les droits de place : 1,6 M€**

Ce poste correspond aux recettes liées aux marchés, dont les tarifs seront réévalués de 2 %.

5. Les produits des services et du domaine

Prévus à hauteur de 48 M€ au budget primitif 2014, les produits des services et du domaine s'établissent au BP 2015 à **43,6 M€** en repli de 9,1 %. Néanmoins, une fois retraitée des éléments suivants, la recette enregistre une progression de 3,4 % de BP à BP :

- Le budget principal n'intègre plus les recettes de l'Auditorium ONL isolées au sein d'un budget annexe à partir du 1er janvier 2015,
- Il est également corrigé, pour 2015, des remboursements opérés par l'Auditorium au titre des prestations qui resteront portées sur le budget principal,
- Une recette de 2 M€ était prévue au budget 2014, au titre du remboursement par le Sytral des travaux de remise en état du parc de Gerland consécutifs à l'extension de la ligne B du métro, elle n'est logiquement pas reconduite sur 2015,
- Le traitement comptable des écritures de mécénat et parrainage en nature et en compétences qui se met en place implique l'inscription de crédits nouveaux en recettes, neutralisée par une inscription similaire en dépenses, pour 400 k€,
- La fin de prise en charge de la subrogation pour le compte du CCAS et de l'ONL entraîne enfin un retraitement des recettes prévues à ce titre au budget 2014, soit 482 k€.

La principale évolution constatée résulte de l'intégration, au budget 2015, de recettes liées à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires qui s'accompagne d'une revalorisation de 2 % des tarifs de la restauration scolaire, majorés de 6 centimes d'euros par repas. Ces mesures génèrent des recettes supplémentaires pour la Ville évaluées à près de **600 k€**.

Les recettes du Musée des Beaux Arts sont également en progression de près de **150 k€** au budget primitif 2015, afin de tenir compte des montants réalisés sur les exercices antérieurs.

Un certain nombre de mesures viendront également majorer ce poste de recettes :

- Révision de la politique tarifaire des Musées et bibliothèques,
- Tarification de certaines occupations du domaine public jusqu'ici gratuites,
- Tarification des réservations d'emplacements pour les véhicules de livraison et les autocars,
- Augmentation des tarifs des concessions dans les cimetières,
- Refacturation des frais par la police municipale pour certains événements,
- Redevance forfaitaire pour l'utilisation du Palais des sports et limitation des gratuités pour les salles municipales,
- Facturation des prestations du service événementiel.

6. Autres produits de gestion courante

Une fois retraités des droits d'entrée sur BEA, qui enregistrent de fortes variations d'une année sur l'autre, et pour une petite partie, des recettes de l'ONL qui sont désormais isolées au sein d'un budget annexe, les autres produits de gestion courante enregistrent une progression de 2,3 % du budget primitif 2014 (**11,58 M€**) au budget primitif 2015 (**11,84 M€**).

Cette évolution est notamment liée à la progression des loyers issus de la gestion du parc privé de la Ville, et en particulier du loyer de la cuisine centrale qui progresse de **440 k€**.

A l'inverse, les recettes de l'ONL au titre des redevances pour concessions (captations, enregistrements,...) sont revues à la baisse, afin de tenir compte du réalisé des exercices antérieurs.

II. Section d'investissement

A. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES

Les dépenses d'équipement sont anticipées à hauteur de **135 M€** au budget primitif 2015. Elles enregistrent un recul logique par rapport à 2014 (**155 M€**) : si 2015, 1ère année du mandat, ne devrait pas accuser un net repli de ses dépenses d'équipement, du fait des glissements d'opérations en cours, la réalisation des projets devrait néanmoins connaître une accalmie, après les pics des deux dernières années.

La prévision est en effet conforme, en ce début de nouveau mandat, à la fois au cycle de l'investissement qui implique un temps d'arbitrage avant le lancement d'une nouvelle PPI, et au calibrage volontairement resserré de cette dernière par rapport à la réalisation précédente, dans un contexte de contrainte budgétaire forte.

Le plan d'équipement du mandat 2014-2020 sera ainsi voté en janvier 2015, à hauteur d'un engagement de projets maximal de **850 M€** et d'une anticipation de réalisation de crédits de paiement de **600 M€** sur la période, soit **100 M€** en moyenne annuelle sur les années 2015 à 2020.

Voici les principales composantes des crédits 2015 :

- **93 M€** pour les travaux,
- **19 M€** pour les acquisitions,
- **20 M€** pour les subventions d'équipement versées,
- **3 M€** pour les frais d'études et concessions.

Le tableau ci-dessous présente quelques-unes des principales opérations qui se dérouleront sur l'exercice.

OPÉRATIONS	MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION (M€)	CP 2015 PRÉVISIONNELS (M€)
Rives de Saône : aménagement des rives sur les 1 ^{er} , 2 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 9 ^e arrdts	13,7	7,8
Parc Sergent Blandan : aménagement (CMOU Grand Lyon)	24,3	5,5
Production logement social	26,8	5,0
PUP Bertiet : acquisition terrain d'assiette foncière du futur GS	4,0	4,0
ZAC Bon Lait : aménagement d'un gymnase	8,0	3,5
Halle aux Fleurs : création de 2 salles d'évolution sportive	4,6	3,0
Centre nautique du Rhône : tranche 2- Bassins sud et bâtiment	19,2	3,0
Groupe Scolaire Pergaud : Réorganisation, mise en conformité restaurant, accessibilité, isolation	3,8	2,1
Construction Bibliothèque 3^e Est	5,4	2,0
GS Joliot Curie : redimensionnement et accessibilité d'école	3,2	2,0
Palais de Bondy : réfection des verrières et amélioration accessibilité	4,5	2,0

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES

- **Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) : 14,5 M€**

Le FCTVA a pour objet de compenser la charge de T.V.A. supportée par les collectivités territoriales dans leurs dépenses d'investissement.

Il ne s'applique qu'aux dépenses d'immobilisations répondant à un certain nombre de critères. L'immobilisation doit notamment être destinée à entrer définitivement dans le patrimoine de la ville. Il est calculé sur la base des dépenses réalisées 2 ans plus tôt. Ainsi, le FCTVA 2015 est assis sur les dépenses du compte administratif 2013. Le calcul est réalisé en appliquant un taux de **15,482 %** sur le montant T.T.C. des dépenses éligibles.

Le taux de FCTVA réévalué à hauteur de **16,404 %**, pour tenir compte à la fois du relèvement du taux de TVA à 20,6% et de la prise en compte de la diminution de la contribution française au budget de la communauté européenne, ne s'appliquera qu'au calcul du FCTVA 2017 sur les dépenses du compte administratif 2015.

- **Le produit des cessions d'immobilisation : 4,7 M€**

Plusieurs opérations sont envisagées en 2015, et notamment la cession d'éléments de patrimoine sis rues Berty Albrecht, Vauban, Villeroy, Chazière, Pierre Dupont, ou encore place Croix Paquet.

- **Les subventions d'investissement : 0,7 M€**

Les recettes prévues au budget primitif 2015 correspondent pour l'essentiel aux soldes des subventions obtenues pour les opérations menées au cours du mandat qui vient de s'achever.

- **La taxe d'aménagement : 0,6 M€**

La Communauté Urbaine de Lyon reverse 1/8^e de la taxe générée par les permis de construire délivrés sur le territoire de chaque commune.

Notice

Les fiches suivantes ont pour vocation de vous présenter les différentes actions qui seront menées en 2015 par les directions de la Ville de Lyon, ainsi que les éléments de contexte susceptibles d'avoir un impact sur le déroulement de ces travaux.

Elles sont classées selon les grands secteurs d'activité qui ont été définis dans le cadre de l'élaboration de la 2^e version du Plan des Engagements Financiers (PEF), et qui sont au nombre de 11 :

- Ressource,
- Relation à l'utilisateur,
- Relations publiques, communication, événementiel,
- Sécurité et prévention des risques,
- Culture et patrimoine,
- Petite enfance,
- Education,
- Sports,
- Solidarités,
- Espaces publics,
- Développement économique et rayonnement international.

Les activités de la mission Ressources ne sont pas abordées à l'occasion du budget primitif, elles sont en revanche développées lors du compte administratif.

Certaines directions apparaissent à plusieurs reprises dans le document, leurs missions relevant de plusieurs secteurs :

- La direction de la Qualité du service public, qui intervient sur le secteur Relation à l'utilisateur, pour le Courrier et Lyon en Direct, et sur le secteur espaces publics pour la Gestion Urbaine de Proximité,
- La direction du Développement Territorial dont les missions relèvent à la fois de la Solidarité et du Développement Economique,
- Et du Service Animation Événementielle, qui apporte son expertise aux secteurs des Relations publiques, mais également Culture et patrimoine et Sports.

Chaque fiche fait apparaître, dans son pavé Budget primitif 2015, les éléments d'information suivants :

- Dépenses de fonctionnement,
- Recettes de fonctionnement,
- Nombre d'équivalents temps plein.

Les dépenses de fonctionnement s'entendent hors masse salariale, à l'exception du Théâtre des Célestins, des Halles de Lyon et de l'Auditorium/Orchestre National de Lyon, ces activités étant isolées en budget annexe.

Le nombre d'équivalents temps plein est celui constaté lors du passage de la paie du mois d'octobre 2014.

Au sujet des trois directions émergeant sur plusieurs secteurs : les fiches concernées reprennent les éléments globaux de chacune de ces directions.

Le tableau présenté ci-après récapitule les données relatives au personnel pour l'intégralité des directions de la Ville.

Enfin, en réponse aux recommandations de la Chambre régionale des Comptes, le budget de l'Opéra fait, cette année, l'objet d'une présentation distincte dans ce rapport.

Bonne lecture.

Nombre d'équivalents temps plein par direction

Communication externe	24,4	Contrôle de gestion	11,4
Animation événementielle	10,0	Informatique et télécommunications	82,5
Cabinet du Maire	117,8	Commande Publique	36,6
Protocole	15,0	Immobilier travaux	13,7
Direction générale des services	15,6	Construction	64,6
Mission Organisation et Méthodes	2,0	Gestion technique des bâtiments	248,4
Assemblées	10,4	Logistique garage et festivités	62,2
Ressources documentaires	7,8	Immobilier	138,4
Affaires sociales éducation enfance	1,0	Ressources humaines	15,4
Développement territorial	64,8	Communication interne et modernisation	5,0
Education	1 620,4	Emploi et compétences	131,7
Enfance	796,7	Relations Sociales et Vie au Travail	33,8
Affaires culturelles	44,6	Gestion administrative des personnels	48,7
Archéologie	26,7	Projet SIRH	10,0
Archives municipales	34,2	Ressources et contrôle de gestion	11,6
Bibliothèques	415,6	Affaires juridiques	12,0
Centre d'histoire résistance et déportation	23,6	Assurances	4,9
Musée d'art contemporain	40,8	Service au public et sécurité	2,0
Musée de l'imprimerie	18,5	Pôle Ressources - Service au public et sécurité	15,8
Musée des beaux arts	119,1	Cimetières	65,0
Musée gadagne	48,6	Ecologie urbaine	44,6
Musée Automobile Henri Malartre	13,8	Qualité du service public	79,0
Orchestre national de Lyon	149,6	Police municipale	328,2
Théâtre des Célestins	51,0	Prévention sécurité	50,0
Théâtre de la Croix Rousse	10,0	Régulation urbaine	114,4
Théâtre du Point du Jour	3,0	Supervision globale	27,0
Théâtre Nouvelle Génération	9,0	Mairies d'arrondissement	23,0
Maison de la Danse	16,0	Mairie 1 ^{er} arrondissement	22,0
Opéra National de Lyon	213,5	Mairie 2 ^e arrondissement	23,9
Développement urbain	2,8	Mairie 3 ^e arrondissement	41,5
Aménagement urbain	59,5	Mairie 4 ^e arrondissement	29,7
Déplacements urbains	16,5	Mairie 5 ^e arrondissement	26,7
Eclairage public	94,0	Mairie 6 ^e arrondissement	26,9
Economie commerce et artisanat	50,5	Mairie 7 ^e arrondissement	32,0
Espaces verts	386,7	Mairie 8 ^e arrondissement	38,0
Halles Paul Bocuse	7,0	Mairie 9 ^e arrondissement	36,0
Gestion systèmes d'information et télécommunications	1,0	Sports	435,8
Finances et budget	32,9		
		TOTAL	6966,7,8



RELATIONS À L'USAGER



Qualité du service public Lyon en direct

LE CONTEXTE

Lyon en Direct est un des acteurs principaux des grands projets de la Ville de Lyon :

- Gestion de la Relation aux Usagers (GRU),
- Modernisation des télécommunications (Lyncom et Génésys),
- Prise en charge des appels des mairies d'arrondissement (Emeraude),
- Interface avec le Grand Lyon (GRECO).

Lyon en Direct est l'interlocuteur des usagers qui contactent la Ville de Lyon soit par téléphone au 04 72 10 30 30, soit par le biais des formulaires mis à leur disposition sur le site Internet lyon.fr.

Par son savoir-faire et son organisation, Lyon en Direct est un atout incontournable pour le développement d'une relation aux usagers de qualité tout en assurant un rôle de prestataire de services pour les Directions et les établissements de la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

Au 30 septembre 2014 :

- Nombre d'appels reçus : **154 983**,
- Taux de réponse au téléphone : **94,8 %**,
- Taux de réponse en moins de 15 secondes : **73 %**,
- Taux d'appels traités au 1^{er} niveau : **73,8 %**,
- Nombre de formulaires Internet traités : **5934** dont **36,7 %** au 1^{er} niveau.

/ LES OBJECTIFS 2015

Poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers

- Montée en compétences des télé-conseillers par la mise en œuvre de l'écoute managériale et d'un plan de formation individualisé,
- Montée en compétence des agents sur l'application Selligent au fur et à mesure des évolutions fonctionnelles,
- Développement des contenus de la base de connaissances en articulation avec le nouveau site Internet de la Ville de Lyon et Selligent,
- Maîtrise du processus d'interface avec l'application GRECO (Gestion des réclamations communautaires) pour toutes les demandes des usagers qui concernent les compétences métropolitaines.

S'approprier les nouveaux outils de communication (Lyncom, Génésys) et le nouvel annuaire interne de la Ville

Etre une fonction support pour les services municipaux (formation, assistance, ...)

Poursuivre le développement des prestations proposées aux services de la Ville de Lyon

- Après la prise en charge du traitement des appels de la Mairie du 3^e arrondissement, proposer notre offre de service à d'autres Mairies d'arrondissement en fonctions de leur souhait et du déploiement du projet Lyncom,
- Assurer le traitement au 1^{er} niveau du SAV du télépaiement des cantines scolaires,
- Assurer la gestion des inscriptions pour des manifestations culturelles (musée Gadagne, musée de l'Imprimerie, Direction de la Communication Interne et de la Modernisation, Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation,...),
- Etablir des demandes de contrats Façades Nettes pour la Gestion Urbaine de Proximité,
- Prendre en charge les prestations au fur et à mesure de l'évolution du projet GRU via les formulaires Internet mis en ligne sur lyon.fr.

Participer de façon active aux ateliers et réunions des grands projets de la Ville de Lyon : GRU, GRECO et Lyncom

- Lyon en Direct assure la gestion de la base de connaissances du guichet unique, organise les formations et anime le réseau des utilisateurs,
- Lyon en Direct participe également à la formation et au soutien des utilisateurs Selligent, en prenant en charge des actions de formation et de soutien grâce à ses Utilisateurs clés et à son Administrateur fonctionnel.

Poursuivre la contractualisation avec les Directions opérationnelles pour plus d'efficacité dans le traitement des demandes des usagers :

- Validation du contenu de la base de connaissance,
- Validation des contacts téléphoniques,
- Validation des processus.

Optimiser la diffusion du numéro de téléphone générique de la Ville de Lyon (04 72 10 30 30) et des autres numéros essentiels

Auprès du grand public pour un accès plus facile aux services, aux prestations et à l'information offert par la Ville de Lyon.

En cas de sinistre,

Être le numéro unique pour l'information des usagers et l'interface privilégiée des différents services de la Ville et les sinistrés.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

79



Qualité du service public

Courrier

LE CONTEXTE

La baisse d'activité due notamment à la poursuite de la dématérialisation du courrier devrait se poursuivre : -2% en 2015

Cette baisse sera compensée par l'intégration de l'activité courrier de nouvelles mairies d'arrondissements et par une hausse du coût moyen d'un affranchissement de 6% annoncée par La Poste.

Le recours à l'externalisation d'une partie des tâches liées à la gestion du courrier se maintient au même niveau que précédemment.

LES CHIFFRES CLÉS

Affranchissements :

- Montant : **623 k€**,
- Evolution à périmètre constant : **-3,5%**,
- Evolution* : **-2,7%**.

Imprimés administratifs :

- Montant : **41 k€**,
- Evolution à périmètre constant : **9%**,

Autres :

- Montant : **23 k€**,
- Evolution à périmètre constant : **7,7%**,

*Avec intégration du nouveau périmètre (Mairie du 4^e)

/ LES OBJECTIFS 2015

Courrier

Malgré une hausse des produits postaux de 6% en moyenne et la nouvelle prise en charge des courriers de la Mairie du 4^e arrondissement, les frais d'affranchissement diminuent de 17 000€, soit -2,7% (référence BP 2014). Faisant suite à la Mairie du 3^e arrondissement, et dans la poursuite de l'objectif d'optimisation, l'intégration des frais d'affranchissement de la Mairie du 4^e arrondissement a été décidée pour 2015 et est évaluée à 27 000 €.

Les dépenses d'affranchissement liées à l'Orchestre National de Lyon, qui fait l'objet d'un budget annexe à compter de 2015, restent inscrites sur le budget du courrier et seront refacturées à l'ONL. En contre partie, une recette supplémentaire de 45 000 € est inscrite sur le budget du courrier dès 2015.

En dehors de l'ONL, les recettes de fonctionnement liées au Courrier augmentent de 15%, soit +19 000 € par rapport à 2014 et s'expliquent, d'une part, par la refacturation à la Mairie du 4^e arrondissement des frais d'affranchissement pris en charge par le service courrier, et d'autre part par un calcul au plus près de la consommation réelle des entités concernées (dont Mairie du 3^e arrondissement, CCAS, Trésorerie).

Imprimés administratifs

La direction poursuit la rationalisation des dépenses d'imprimés administratifs par la généralisation de la mise en place effective d'outils de suivi auprès des directions utilisatrices. Cette rationalisation s'illustre par la diminution de l'enveloppe budgétaire de 8,9% (référence BP 2014) soit -4 000 €.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

687 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

140 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

79



Service des Mairies d'arrondissement

LE CONTEXTE

Les mairies d'arrondissement et le Service des Mairies d'Arrondissement lancent le chantier de la numérisation des actes de naissance qui devrait durer 4 ans.

Cette opération est un préalable nécessaire à l'entrée de la ville dans le dispositif COMEDEC (échange dématérialisé de données d'état civil) qui va modifier en profondeur l'organisation des services.

Suite à un audit mené sur les démarches participatives engagées par les services de la ville, la mission démocratie participative propose des actions visant à développer en interne la culture de la participation en professionnalisant les pratiques.

L'année 2015 sera marquée par les élections régionales qui se dérouleront en fin d'année.

LES CHIFFRES CLÉS

- Dotations aux 9 mairies d'arrondissement : **5194 k€**,

- Soit **+134 k€** (par rapport à 2014) liés à des évolutions de périmètre.

/ LES OBJECTIFS 2015

Le programme Support

Il vise à regrouper les opérations de soutien aux activités des mairies d'arrondissement et du service des mairies d'arrondissement au travers du financement de diverses permanences (ex : avocat), de fournitures de livrets de famille et de feuillets d'état civil ou de développement d'actions en faveur des conseils de quartier. Concernant les crédits alloués au soutien de l'activité des mairies d'arrondissement, il peut être souligné d'une part, que l'effort à hauteur de 50 k€ en matière de restauration et reliure des registres se poursuit, ces opérations étant notamment nécessaires avant les opérations de numérisation. D'autre part, dans l'objectif affiché de conservation des données d'état civil et engagé en 2014 (16 k€ consacrés à la numérisation des actes de décès), 32 k€ seront affectés pour la numérisation des registres de naissances des années 1990 à 1999. Enfin, afin de participer activement à la lutte contre l'usurpation d'identité, la Ville de Lyon, s'engage en se dotant de papier sécurisé sur l'ensemble des mairies (36 k€) afin de sécuriser la délivrance des actes d'état civil.

Le domaine de la démocratie participative (100 k€) poursuit ses actions de formation à destination des membres des conseils de quartier, formations qui sont regroupées dans une université citoyenne. Des outils (actions de sensibilisation, soutien méthodologique...) seront également proposés aux agents de la ville afin de développer en interne la culture de la participation et permettre la mise en place de démarches participatives.

Le programme Etat

Il réunit les opérations de fonctionnement liées aux élections et au recensement rénové de la population. Les crédits dédiés aux opérations électorales diminuent en raison d'un seul scrutin à organiser en fin d'année (546 k€ dont 422 k€ de masse salariale). Les recettes de l'Etat attendues suivent en conséquence (79 k€). La participation de l'Etat pour le recensement rénové sera identique à celle perçue en 2014, à savoir 110 k€. Enfin, une dernière opération de ce programme recouvre les crédits liés aux titres d'identité sécurisés pour lesquels l'Etat verse aux communes une dotation par station biométrie implantée (186 k€).

Les opérations pour le compte des Mairies d'arrondissement

Ce dernier programme (5 225 k€) correspond aux opérations pour le compte des mairies d'arrondissement, à savoir les dotations aux mairies d'arrondissement, mais également les quêtes aux mariages (28 k€), les recettes (176,5 k€) liées aux locations de salles transférées.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT*

5 593 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

380 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

23

*6142 € AU TOTAL MASSE SALARIALE INCLUSE



**RELATIONS PUBLIQUES,
COMMUNICATION
ET ÉVÈNEMENTIEL**



Logistique et Festivités

LE CONTEXTE

L'activité du service logistique et festivités est pas marqué par des périodes de très forte activité, à l'occasion des :

- Fêtes de printemps et d'été : mai à juillet, septembre à mi octobre,
- Fête des lumières début décembre (augmentation du périmètre),
- 1 scrutin électoral en décembre 2015 concomitamment à la fête des lumières.

Cette activité est encadrée par la législation concernant la sécurité des biens et des personnes sur la voie publique et est impactée par de nombreux imprévus (météo, plan sinistrés, opérations protocolaires exceptionnelles non programmées, annulation de manifestations).

LES CHIFFRES CLÉS

Elections :

Près de **300** bureaux de vote soit un volume de mobilier en conséquence dont **1200** isoloirs, **2000** tables et **4000** chaises livrés, installés et repris sur **114** sites de vote à chaque élection.

Interventions festives :

Plus de **2000** par an, représentant **70%** de l'activité auxquelles s'ajoutent **30%** de prestations de logistique transport.

/ LES OBJECTIFS 2015

L'activité du service logistique festivités se décompose en 3 types d'opérations en appui des directions opérationnelles concernées : la logistique des bureaux de vote lors des élections, le support logistique à l'événementiel dans le cadre de la mission relations publiques communication et événementiel et les opérations de transport et déménagement pour le compte de l'ensemble des services de la ville et du CCAS. Le service assure également le pavoisement de la Ville ainsi que la logistique des plans grand froid et sinistrés.

Logistique Elections

Un scrutin (élections régionales de décembre) est prévu à Lyon en 2015. L'augmentation de la population lyonnaise confirmée par les derniers recensements génère des redécoupages et une augmentation du nombre de bureaux et sites de vote (3^e et 7^e arrondissements en particulier). Les besoins en isoloirs, panneaux d'affichage et mobilier supplémentaires ont été anticipés dès 2013 sur une base de 300 bureaux (266 en 2012).

Le budget de fonctionnement (28 k€) a été ajusté (-4 k€) pour les achats de fournitures et prestations nécessaires à l'installation des bureaux de vote. Les moyens en personnels occasionnels sont calibrés en fonction du volume d'activité généré et de la concomitance des élections avec d'autres événements gérés par le service.

Le service logistique festivités assure depuis 2010 l'intégralité de la fourniture, la livraison, la reprise et la maintenance des matériels et mobiliers nécessaires aux scrutins (panneaux d'affichage, urnes, isoloirs, tables, chaises, etc.) et livre également les documents relatifs à la propagande électorale.

Logistique événementielle et transport

Les investissements 2015 seront destinés à :

- Poursuivre la remise à niveau des équipements et l'adaptation du matériel de prêt aux nouvelles contraintes imposées par l'optimisation des coûts des manifestations (commission d'arbitrage): remplacement des planchers de 3 podiums, achat de petits modules de scène pieds fixes
- Tout en tenant compte des conditions de travail des agents et des facilités de fonctionnement pour les utilisateurs: outils portatifs automatiques pour le cerclage des barrières (55000 manipulées par an), transpalettes, diables et caisses de déménagement.
- Et des contraintes de sécurité (achat d'une deuxième tranche de 1000 barrières de sécurité pour réajuster le stock).

En fonctionnement, 176 k€ (-6 k€ par rapport à 2014) sont prévus pour les petites fournitures, la maintenance et le contrôle du matériel, les frais généraux, les locations ponctuelles de matériel et véhicules et les prestations sous traitées (installation de structures, déménagements) que le service ne peut absorber à certaines périodes de l'année.

Les frais généraux relatifs à l'ensemble des activités logistique et élections ci-dessus sont augmentés de 19 k€ pour la sous-traitance de l'entretien des locaux suite à la suppression du poste affecté à cette activité.

Les recettes de fonctionnement (21 k€) correspondent au remboursement du CCAS pour les prestations effectuées à son profit.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

234 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

21 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

62,2



Évènements et animations

LE CONTEXTE

Le programme Grands Evénements reprend l'ensemble des événements culturels participant au développement d'une stratégie événementielle créative sur l'espace public et au rayonnement international de la Ville de Lyon.

/ LES OBJECTIFS 2015

Cette rubrique est subdivisée en deux parties : la première concerne la Fête des Lumières, la seconde quant à elle concerne l'organisation d'autres grands événements sur l'espace public, à caractère exceptionnel, et participant au rayonnement international de la Ville de Lyon.

Fête des Lumières

- 78 sites investis et plus de 130 artistes impliqués,
- 800 000 spectateurs sur la place des Terreaux durant les 4 soirs (Évaluation PC sécurité),
- 500 000 spectateurs à Bellecour (Évaluation PC sécurité) pour un spectacle présenté 47 fois,
- 160 000 visiteurs au Parc de la Tête d'Or,
- 6 500 000 de voyages sur les 4 jours de la Fête sur le réseau TCL,
- 59 200 visiteurs à l'Office du Tourisme,
- 273 000 exemplaires programmes imprimés et 158 400 téléchargés,
- Plus de 1 000 affiches Fête des Lumières dans la Ville de Lyon,

- 538 sujets, tous médias confondus (dont 100 articles presse écrite nationale),
- 310 journalistes accueillis sur les rencontres et visites de presse,
- 60 entreprises et institutions partenaires,
- 69 délégations étrangères dont 38 délégations de villes, accueillies à Lyon pour la Fête,
- 20 500 Lumignons du cœur vendus, collecte de près de 75 000 € (record de collecte) au profit des Petits Frères des Pauvres.

Autres Evénements

- Conférence, colloques, journée de la Femme,...
- Organisation d'événements non récurrents et/ou à caractère exceptionnel (tels que les inaugurations,...)
- Nouveauté cette année : les crédits des Comités des Fêtes sont transférés de la DRI à la DEA. En 2014 le montant dédié aux comités s'élevait à 70 000 € (60 000 € de subventions et 10 000 de crédits directs).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 654 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

770 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10



Communication externe

LE CONTEXTE

La Direction de la communication effectue dans la cadre de ses missions des opérations de communication afin d'assurer la promotion des actions municipales, d'agir en faveur de l'information aux citoyens et de soutenir des événements organisés par la Ville de Lyon ainsi que certains événements extérieurs.

LES CHIFFRES CLÉS

Le site web lyon.fr:

- **14 000** connexions jour,
- **416 920** visites uniques mensuelles,
- **1155 608** pages vues mensuelles,
- **5103** abonnés à la newsletter.

Le site culture, culture.lyon.fr:

- **2440** connexions jour,
- **73 215** visites uniques mensuelles,
- **187 455** pages vues mensuelles,
- **7 024** abonnés à la newsletter.

Réseaux sociaux:

- **15 860** Fans sur la page Facebook Ville de Lyon,
- **2 900** Fans sur la page Facebook du site culture,
- **3 660** abonnés sur Twitter Ville de Lyon (**868 500** personnes touchées par mention/retweets).

L'Application Smartphone Ville de Lyon:

47 806 téléchargements.

Les kakémonos:

109 faces au total (recto/verso, quais Sarrail, Augagneur et Charles de Gaulle, cours Gambetta et cours Lafayette) avec l'association de kakémonos institutionnels « Lyon, Ville d'événements ».

/ LES OBJECTIFS 2015

Promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'action municipale et de l'image de Lyon, la Direction de la communication externe accompagne les actions que la Ville mène dans ses secteurs événementiels organisés par ses soins: Fête des Lumières, Tout le Monde dehors, les mercredis de Lyon, Divertisport, fête de la musique, les fêtes consulaires.

Des actions de communications institutionnelles autour du développement durable, de la Culture, de notre politique en faveur de l'Égalité, de la Démocratie participative, de la relation à l'usager, des sports, actions scolaires et petite enfance, santé: maisons médicales de garde, charte de vie nocturne...

La Direction favorise la promotion des outils dédiés à l'information Citoyen: sites internet et l'Application Smartphone et notamment à travers la valorisation des E.Services ...

En soutenant des actions extérieures événementielles: Quai du polar, festival BD, Biennale d'Art Contemporain, festival Lumière, Nuits sonores, le marathon de Lyon...

La Direction de la Communication Externe coordonne aussi la présence de la Ville sur certains salons et/ou village événementiels internationaux.

Information des citoyens

Dans sa volonté de créer le maximum de lien et la transmission d'informations entre les citoyens et la Ville, la direction de la Communication Externe utilise un certain nombre de moyens et de canaux divers:

- La conception, la réalisation et la diffusion du magazine Lyon Citoyen: 10 numéros par an diffusés dans les 280 000 boîtes aux lettres de Lyon et dans 200 lieux publics à fort trafic. En lien avec la demande de réduction budgétaire, passage à 10 numéros au lieu de 11 pour l'année 2015,
- La retransmission de chaque conseil municipal,
- L'information sur les panneaux lumineux de la Ville: 36 faces répartis sur le territoire; gestion des informations en direct par la Direction de la communication,
- La mise en place de boucles vidéo pour les écrans de gestion de files d'attente dans les mairies d'arrondissements,
- La réalisation d'outils de communication destinés au grand public pour l'informer d'actions municipales: affiches (réseau municipal), tracts, achat publicitaires: Le réseau d'affichage représente 2m2 (775 faces) et 8m2 (320 faces) réparti en réseau fixe et déroulant soit 1 095 faces au total.

Informers les citoyens, c'est également garantir de l'information de proximité à travers la réalisation de panneaux et d'envoi de lettres aux habitants pour les aviser de travaux menés dans leurs quartiers, de l'ouverture de nouveaux équipements, des rencontres entre les élus et les citoyens.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 986 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

24,4



Cabinet du Maire

LE CONTEXTE

Quatre programmes constituent l'essentiel des missions du Cabinet du Maire : les relations publiques, le collège d'éthique, le Conseil Lyonnais pour le respect des droits et les déplacements officiels.

LES CHIFFRES CLÉS

En 2013, **380** réceptions se sont tenues à l'Hôtel de Ville et **44** manifestations en extérieur, **66** déjeuners/dîners, **705** réunions, **20 549** personnes ont visité les salons de l'Hôtel de Ville lors de **221** visites guidées. Plus de **74 600** personnes ont ainsi été reçues.

/ LES OBJECTIFS 2015

Relations publiques

Les frais de réception sont engagés lors d'une Commission réception qui analyse et arbitre préalablement toutes les demandes de prise en charges de frais ou de prêt de salons provenant :

- Soit des Adjointes pour les opérations relevant de leur délégation
- Soit des partenaires extérieurs (associations, opérations de mécénat)
- Soit d'autres collectivités.

Le budget affecté aux inaugurations est utilisé pour toutes les opérations de pose de première pierre ou d'ouverture d'établissement nouveau ou rénové au cours de l'exercice.

Collège d'éthique de la vidéosurveillance des espaces publics

Le Collège d'éthique, lui aussi commission extra-municipale, dispose d'un budget reconduit à l'identique depuis sa création en 2003 et géré dans les mêmes conditions.

Conseil lyonnais pour le respect des droits

Le CLRD en tant que Commission extra municipale créée sur la base de l'article L2143-2 du CGCT ne dispose pas de personnalité juridique. C'est pourquoi son budget est rattaché au budget général de la Ville sur les crédits du Cabinet du Maire.

Le Président délégué de cette commission assure la gestion en opportunité de ces crédits et les opérations comptables sont exécutées sur sa demande par le Bureau du Cabinet.

Nous avons diminué cette année les crédits de cette commission extra-municipale. Cependant, nous entamons une réflexion par rapport aux différents enjeux traités par cette commission pour leur donner une dimension d'agglomération et par là-même un positionnement administratif adéquat.

Déplacements officiels

Le calendrier des déplacements officiels est pour l'instant non arbitré.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

844 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

117,8



SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES



Supervision Globale

LE CONTEXTE

La Direction Supervision Globale fonctionne 24h/24 et 7j/7. Elle est compétente en matière de vidéoprotection des espaces publics et de télésurveillance de certains équipements municipaux (bâtiments, ascenseurs.)

Elle est mobilisable en permanence, notamment en cas de gestion de crise ou de supervision d'évènements et est devenue l'interlocutrice permanente pour la protection civile (alertes crues, alertes météo, plan Vigipirate...) et les astreintes sécurité.

LES CHIFFRES CLÉS

- **420** caméras de vidéo protection implantées sur l'espace public,
- **38** bâtiments équipés de **505** caméras de télésurveillance.

/ LES OBJECTIFS 2015

Protection urbaine et municipale

Ce programme recouvre, pour l'essentiel, deux opérations:

La première est essentiellement consacrée à la maintenance et à l'entretien des équipements techniques liés à l'activité de vidéo protection

L'augmentation de cette opération correspond d'une part à l'augmentation du parc de caméras et donc au volume des opérations de maintenance. D'autre part, il s'agit d'être en capacité de répondre rapidement aux opérations d'adaptation du réseau imposées par nos partenaires et notamment le Grand Lyon dans la mesure où la DSG est considérée comme un opérateur d'exploitation.

L'objectif de la direction qui se traduit par ce budget est:

- D'être en capacité de répondre dans les meilleures conditions opérationnelles possibles aux sollicitations de nos partenaires et de correspondre, en termes de qualité de service, aux attentes des Elus,
- De tenir l'engagement de ne pas dépasser 5% de panne sur l'ensemble du parc de caméras.

La seconde est dédiée aux dépenses relatives à l'activité de télésurveillance des bâtiments (lutte contre les dégradations et/ou l'intrusion) et de téléassistance (exemple: personnes bloquées dans les ascenseurs) Cette opération enregistre pour 2015 une hausse due à la prise en charge par la Direction Supervision Globale de la maintenance et de l'optimisation des dispositifs de télésurveillance de nouveaux sites de la Ville de Lyon. En 2015 il faudra rajouter les 50 caméras de la piscine du Rhône.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

659 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

27



Prévention sécurité

LE CONTEXTE

La Direction Sécurité et Prévention est chargée de mettre en œuvre les pouvoirs de police du Maire dans les principaux domaines d'intervention suivants :

- La sécurité civile : prévention et gestion des risques naturels et industriels. Immeubles Menaçant Ruine, Balmes, sécurité incendie et panique dans les Etablissements Recevant du Public, manifestations publiques, définition des outils et dispositifs de gestion de crise. La commission de sécurité examine aussi l'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP.
- La prévention de la délinquance : prévention sociale en direction des jeunes en difficulté, prévention de la récidive, aide aux victimes (en particulier les femmes victimes de violences), accès au droit et à la médiation, prévention situationnelle. Ces thématiques, sont pilotées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- La tranquillité publique : coordination de la cellule de veille de la vie nocturne.

La DSP assure aussi une astreinte sécurité de 7 jours sur 7 et 24 h / 24.

LES CHIFFRES CLÉS

- 107000 € consacrés aux immeubles ou terrains dangereux

/ LES OBJECTIFS 2015

La Direction de la Sécurité et de la Prévention, en lien avec les services techniques de la ville a terminé en 2014 la première phase de l'opération, votée par le Conseil Municipal en 2009, de mise en sécurité des sites de balmes dont la Ville est propriétaire : soit une vingtaine de sites. Au cours de cette année la direction lancera la deuxième phase de cette opération pour mettre en sécurité 17 sites déjà identifiés.

L'étude visant à diagnostiquer les problèmes éventuels de sécurité des terrains situées sur la Balme « Saint Georges » a été rendue en 2014. L'analyse de cette étude aura lieu courant 2015.

La D.S.P. assurera également la surveillance et les travaux d'entretien des terrains dangereux situés en zone de balmes, ainsi que la mise en œuvre des procédures d'immeubles menaçant ruine. Ces missions sont assurées grâce à un budget de 107 k€.

En ce qui concerne les manifestations publiques (dont la fête des Lumières, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, etc...) et la gestion des licences des débits de boisson et des licences de vente à emporter de boisson alcoolique et de restauration sur place, les actions mises en œuvre suite à la réorganisation de la direction seront poursuivies.

Au titre de la prévention de la délinquance, la D.S.P. mettra en œuvre les actions décidées par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, particulièrement le renforcement des partenariats avec les services de la Justice d'une part (lutte contre la récidive, Travaux d'Intérêt Général, rappel à l'ordre,...) et les bailleurs sociaux d'autre part (chantiers jeunes, médiation, ...).

Les actions décidées en 2014 et mises en œuvre, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés par l'amélioration des problématiques de sécurité et de tranquillité seront poursuivies et renforcées en 2015 dans le cadre de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Définie au plan local de façon concertée avec l'ensemble des signataires, cette Stratégie sera signée fin 2014 lors d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance réuni en formation plénière, et s'appliquera jusqu'en 2017. Elle constituera le cadre général de l'intervention partenariale en matière de prévention et de sécurité, et définira le nouveau plan d'actions partenariales à mettre en œuvre dans ces deux domaines pour les années 2015 - 2016 - 2017.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

159 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

50



Écologie urbaine

LE CONTEXTE

Les interventions de la Direction de l'Écologie Urbaine se répartissent en deux programmes : le programme « santé environnementale » et le programme « santé publique ». Elle mène dans ce cadre des actions :

- Sur la surveillance de l'air, des champs électro-magnétiques, et de la qualité des eaux,
- Sur la lutte contre le bruit,
- Sur la surveillance des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Sur la lutte contre les animaux errants,
- En matière d'épidémiologie,
- Sur les commerces de bouche et restaurants,
- Sur l'insalubrité de l'habitat,
- Sur la lutte anti-vectorielle.

LES CHIFFRES CLÉS

- Analyses de sols dans les jardins collectifs : **5 k€**,
- Expertises liées aux interdictions d'habiter : **3,8 k€**,
- Maintenance d'appareils de mesure de plomb plus sous garantie : **20 k€**,
- Maintenance des 132 défibrillateurs : **18 k€**,
- Baisse du coût des analyses d'eaux liée au nouveau marché : **-61 k€**,
- Baisse de la maintenance des appareils de mesure du bruit : **-2,5 k€**,
- Baisse des produits raticides : **-14 k€**.

/ LES OBJECTIFS 2015

Programme « santé environnementale »

La direction de l'écologie urbaine avait initié en 2014 des mesures sur la qualité de l'air intérieur dans des crèches et les écoles maternelles et prévu des mesures du radon. Ces mesures n'étant plus obligatoires, les crédits n'ont pas été réinscrits au budget 2015.

Programme « santé publique »

Dans le cadre de ce programme, il est prévu de procéder au renouvellement du marché de capture des animaux errants et de la fourrière animale.

La capture d'animaux divagants représente une part importante du budget de l'écologie urbaine puisque 221 000 € y seront consacrés en 2015, auquel s'ajouteront des crédits pour le transport de gros animaux (1 000 €).

Une étude et des premières mesures devront être entamées pour la lutte contre les chenilles processionnaires.

La Ville de Lyon prévoit également des subventions aux particuliers ayant engagé des frais contre les termites : 5 000 €

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

512 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 678 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

44,6



Police municipale

LE CONTEXTE

Forte de ses près de 340 agents en tenue, la police municipale assure le bon ordre, la sécurité, la sûreté, la salubrité et la tranquillité publique. Elle constitue un des acteurs principaux de la lutte contre la délinquance

Elle verbalise les infractions aux arrêtés de police du maire, au code de l'environnement, de la route, de la santé publique, à la lutte contre les nuisances et à la législation sur les chiens. Elle réalise les relevés d'identité, le dépistage d'alcoolémie, les rétentions du permis de conduire et la mise en fourrière des véhicules.

Les missions des agents s'inscrivent dans un cadre réglementaire en constante évolution. Ainsi, la loi du 14/03/2011 dite LOPPSI 2 précise le rôle de la police municipale. En 2015, la police municipale mettra en place une brigade équestre à titre expérimental.

LES CHIFFRES CLÉS

- Tenues et accessoires :
+ 59 % (+ 219 K€) (y/c brigade équestre et EPI),

- Nettoyage des locaux :
+ 21 % (+ 79 K€),

- Dépenses de fonctionnement :
+ 19 % par rapport au BP 2014.

/ LES OBJECTIFS 2015

Programme « interventions territorialisées »

Ce programme récapitule les missions de la police municipale sur le territoire communal

La police de proximité

- Les postes de police des neuf arrondissements,
- La brigade cycliste.

Le bureau d'ordre et d'activité

- Reçoit et traite les courriers ou mails des administrés ayant trait à la sécurité,
- Coordonne l'activité des agents de surveillance de sortie des écoles,
- Assure la diffusion de la réglementation en vigueur auprès des services.

Le pôle Formation

Centré notamment sur l'habilitation des agents au port d'armes et sur l'enseignement des Gestes Techniques Professionnels en Intervention.

La surveillance des grands parcs (Tête d'Or, Gerland, Blandan, berges Rhône et Saône)

- D'assurer une surveillance générale et de faire respecter les règlements des grands parcs ;
- D'effectuer le contrôle du stationnement en proximité immédiate des parcs.

Le Groupe Opérationnel Mobile, qui assure :

- La surveillance par patrouilles de sécurisation des sites à flux de population importants et des espaces liés à l'utilisation des transports en commun,
- La sécurisation ponctuelle des sites de délinquance émergente,
- Le renfort aux policiers municipaux en difficulté.

L'Unité Mobile d'Intervention

- Les patrouilles dans les quartiers sensibles,
- La surveillance des zones non couvertes par les postes d'arrondissement ou en relais de ceux-ci,
- Les contrôles de sécurité routière,
- Le service lié aux matchs importants au stade de Gerland.

Le poste de l'Hôtel de Ville

Chargé du filtrage des entrées, de la sécurité des abords immédiats et de la surveillance des réceptions.

La brigade de la fourrière embarquée

Afin d'optimiser la procédure de mise en fourrière des véhicules – qui impose la présence d'un agent de police lors de l'enlèvement – et de libérer rapidement l'agent ayant constaté l'infraction, une brigade intervient avec le véhicule du délégataire afin de relayer l'agent verbalisateur.

Le PC radio

Il reçoit les appels externes et centralise toutes les demandes internes pour organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions de police et les renforts. Un agent du service est détaché au centre d'information et de commandement de la police nationale afin d'assurer le lien entre les deux services et conforter leur collaboration.

Programme « support police municipale »

Ce programme intègre les frais de siège de la Direction. Globalement, le budget de la police municipale augmente de 19 % par rapport à 2014. Cette évolution découle principalement des facteurs suivants :

- La prise en compte des besoins logistiques pour la brigade équestre expérimentale,
- L'intégration dans le budget de l'enveloppe financière dévolue à l'acquisition des équipements de protection individuelle, enveloppe figurant antérieurement dans le budget de la Direction des Ressources humaines,
- La campagne quinquennale d'entretien des armoires fortes des postes et services de la Direction,
- L'annualisation des contrats de maintenance des éthylo-tests et cinémomètres.

En matière de recette nouvelle de fonctionnement, le remboursement des prestations exécutées par la police municipale non rattachables à ses obligations normales sera sollicité auprès des organisateurs événementiels.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

375 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

70 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

328,2



Régulation urbaine

LE CONTEXTE

La Direction de la régulation urbaine décline son action en plusieurs domaines, à savoir :

- Le contrôle du stationnement exercé par des agents de surveillance de la voie publique (ASVP),
- La gestion administrative de la fourrière automobile, mission de service public déléguée à un prestataire externe,
- L'occupation temporaire de l'espace public (emplacement pour les grues et nacelles, les livraisons, les camions de déménagement et les animations commerciales ou associatives),
- La gestion des objets trouvés,
- La gestion des taxis lyonnais (réglementation, licences, tarifs, réclamations),
- La gestion des procès verbaux émis par la Police municipale et les ASVP.

LES CHIFFRES CLÉS

Recettes :

- DSP fourrière automobile : **160 k€**,
- Occupation du domaine public : **975 k€**,
- Droits de stationnement des taxis : **104 k€**.

Dépenses :

- Défraiement pour enlèvement de véhicules par le fourrieriste : **80 k€**,
- Impression des autocollants et imprimés nécessaires à la fourrière : **2 k€**,
- Vêtements de travail et accessoires ASVP : **47 k€**,
- Reçus pour les taxiteurs et autocollants tarification : **8 k€**,
- Avis d'information PVe + timbres amendes hors PVe : **2,5 k€**.

/ LES OBJECTIFS 2015

Le budget de la Régulation urbaine se répartit entre deux programmes financiers.

Le programme interventions territorialisées

Ce programme – commun avec la Direction de la Police municipale – concerne les dépenses de fonctionnement courantes du Service de Contrôle du Stationnement (SCS). L'essentiel des dépenses est consacré aux frais d'habillement et aux frais de nettoyage. L'activité de ce service contribue fortement aux recettes du stationnement payant sur voirie, non comptabilisées dans cette direction (14,4 M€ attendus en 2015).

Le programme police administrative spécialisée

Il recouvre les dépenses courantes de fonctionnement des services suivants :

- Gestion administrative de la fourrière,
- Gestion des procès-verbaux (GPV),
- Occupation temporaire de l'espace public (OTEP) qui organise l'utilisation du domaine public pour les opérations de déménagement, les livraisons, les travaux et les manifestations diverses,
- Objets trouvés,
- Taxis.

La fourrière automobile, qui traite environ vingt mille véhicules par an, est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Au titre de ce contrat, le délégataire assure différentes missions pour le compte de la Ville : enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction

gênante, enlèvement et mise à la destruction des épaves, déplacement des véhicules dans le but de sécuriser une manifestation ou de les mettre à l'abri des inondations en cas de crue. Au surplus, la ville indemnise le délégataire lorsque ce dernier n'est pas en mesure de facturer le coût de l'opération au redevable (cas de l'enlèvement d'une épave dont le propriétaire ne peut être identifié).

La dépense principale de ce programme (350k€) liée aux activités du marché de pose et dépose de panneaux sur la voie publique pour les opérations de déménagement.

Compte tenu de l'efficacité du dispositif, la Ville a décidé de reconduire le mode de gestion délégué pour la fourrière automobile ; un nouveau délégataire intervient depuis le 1^{er} août 2014.

Constituant plus du double des dépenses, les recettes de la Direction proviennent principalement des droits d'occupation du domaine public pour :

- Les opérations de déménagements : plus de 13 000 autorisations/an,
- Les nacelles : environ 950 autorisations/an,
- Les grues autoportées : environ 900 autorisations/an,
- l'utilisation de la voirie pour les animations commerciales : environ 1 100 par an,
- Les droits de stationnement de plus de 1 000 taxiteurs,
- La redevance de la délégation de service public de la fourrière.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

542 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1239 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

114,4



CULTURE & PATRIMOINE



Direction des affaires culturelles

LE CONTEXTE

L'année 2015 se caractérise par la mise en place du budget annexe de l'ONL qui va impacter le budget de la Direction des Affaires Culturelles pour un montant de plus de 9 M€.

Par ailleurs, une enveloppe « parrainage » sera inscrite au BP en dépenses et en recettes pour 400 k€ afin de permettre de suivre plus précisément les opérations de parrainage des établissements culturels.

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **30** structures culturelles soutenues par une subvention. Soit environ **15 M€** au total,
- Environ **220** associations bénéficiaires des enveloppes de subvention (FIMA, FIC, Casino, FIP) : total annuel d'environ **1,7 M€**.

/ LES OBJECTIFS 2015

Mise en œuvre d'une politique culturelle

La DAC poursuit la mise en œuvre d'une politique culturelle visant à :

- Accompagner les structures et acteurs culturels qui œuvrent dans le domaine des arts vivants et visuels dans le cadre des enveloppes annuelles de subventions (FIP, FIMA, FIC, Casino),
- Mener une réflexion sur l'avenir des scènes découverte, les conventions s'achevant en décembre 2015,
- Accompagner les structures et acteurs des musiques actuelles, en étudiant la possibilité de mettre en œuvre une SMAC sur le territoire,
- Accompagner financièrement l'aménagement du lieu mis à disposition de Ground Zero,
- Soutenir dans le cadre du FIP (Fonds d'Intervention du Patrimoine) l'organisation de concerts de carillon supplémentaires, de petites associations patrimoniales notamment dans la Presqu'île (De Condate à Lyon Confluence, Vieuxlyon.org...),
- Favoriser une offre diversifiée et accessible à tous notamment dans le domaine théâtral. En 2015, le Directeur des Ateliers prend également la tête du CDN jeune public, pour une plus grande mixité de l'offre et des publics,
- Poursuivre la mise en œuvre des projets culturels des territoires prioritaires, de la charte de coopération culturelle qui engage 21 établissements et événements culturels dans les politiques de cohésion urbaines et sociales, mettre en œuvre les thématiques du volet culture du CUCS de Lyon (la charte de coopération culturelle),
- Promouvoir des ateliers et espaces de travail artistiques et mener des actions renforcées pour accompagner le secteur numérique et ses nouvelles pratiques culturelles,
- Mettre en œuvre des projets, des échanges avec nos partenaires des villes étrangères jumelées aux côtés de la Direction des Relations Internationales.

Au titre de l'exécution de la Convention Patrimoine 2012-2016, plusieurs chantiers de restauration continuent en 2015 :

- Réfection du dôme de l'Église Saint-Pothin,

- Restauration des chapelles de l'Église Saint-Bruno,
- Premiers travaux de restauration du Temple de la Loge du Change.

Dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de fonctionnement de la DAC s'explique par plusieurs facteurs :

- La mise en place du budget annexe de l'ONL qui va impacter le budget de la DAC pour un montant de plus de 9 M€,
- La mise en place d'une enveloppe « parrainage et mécénat » en dépenses et en recettes pour 400 k€. Celle-ci permettra de suivre plus précisément les opérations de parrainage des établissements culturels,
- L'augmentation de + 1,1 % de la participation versée au Conservatoire à Rayonnement Régional (+ 121 k€),
- La réévaluation de la participation ENSBAL au niveau 2013 (+ 350 k€),
- Cette augmentation sera compensée en partie par :
- Le rebasage de la participation versée aux subsistances (- 50 k€),
- L'arrêt de l'opération Arts et Langage (-23 k€, -76 k€ sur la période 2015/16),
- La diminution de la subvention Théâtre Tête d'Or (-64 k€),
- La diminution de la subvention CALA (-45 k€),
- Une évolution revue à la baisse de la participation de la Ville au Théâtre des Célestins (1 % au lieu de 2,5 % annuellement),
- Le maintien du gel pour 2015 sur la subvention à l'Opéra de Lyon,
- L'ajustement de la TVA versée à l'Opéra (hausse du loyer entraînant une hausse de la TVA).

Recettes de fonctionnement

Elles ont augmenté de + 36 %. On peut notamment expliquer cette hausse par les 400 k€ de l'enveloppe « parrainage et mécénat » ainsi que par l'augmentation de + 26 k€ pour ce qui est du loyer de l'Opéra (soit + 1,2%).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

44 929 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 798 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

44,6



Musée des Beaux Arts

LE CONTEXTE

Le musée des Beaux-Arts de Lyon tient à partager avec tous la diversité artistique et le dynamisme de l'enrichissement constant de ses collections. C'est ainsi un moyen de faire comprendre aux publics que les collections sont toujours en évolution et ainsi de fidéliser les visiteurs.

Le musée continue la mise en place d'actions afin d'être un lieu convivial, dynamique, proposant des animations diversifiées, adaptées aux différents types de public. Les activités culturelles s'enrichissent encore cette année ; en particulier envers les publics touristiques pour lesquels les offres de visite en anglais sont proposées tous les week-ends et pour les publics actifs pour lesquels l'offre du temps de midi est renforcée.

Le développement des partenariats au travers de la Charte de Coopération Culturelle est toujours présent.

LES CHIFFRES CLÉS

Nombre d'entrées :

- Collections : **275 000** visiteurs,
- Expositions : **67 000** visiteurs.

/ LES OBJECTIFS 2015

Collections permanentes

Du 29 mai au 22 septembre sera organisée une exposition intitulée 10 ans d'acquisition (2004-2014), sous forme de parcours au sein des différents départements du musée. Ce parcours exceptionnel à travers les salles permettra la mise en lumière de la politique active d'enrichissement, d'expliquer aux publics les différents modes d'acquisition et de remercier les différents donateurs.

Les visiteurs seront invités à découvrir les acquisitions présentées au sein des collections à l'aide de documents spécifiques d'aide à la visite, conçus notamment en utilisant les nouvelles technologies.

Un nouvel accrochage de la collection du XX^e siècle sera au même moment proposé avec deux focus autour de donations récentes, l'un consacré à Georges Adilon et l'autre à Geneviève Asse.

Expositions temporaires

Le 16 février s'achèvera l'exposition Jacqueline Delubac, le choix de la modernité. Rodin, Lam, Picasso, Bacon, rendant hommage à cette grande collectionneuse qui avait inscrit dans son testament le legs de trente-cinq œuvres majeures pour le musée des Beaux-Arts de Lyon (Monet, Manet, Renoir, Degas, Bonnard, Vuillard, Rodin, Léger, Braque, Picasso, Miró, Bacon).

La Renaissance à Lyon

23 octobre 2015– 25 janvier 2016

L'exposition La Renaissance à Lyon aura pour ambition de révéler la richesse de la vie artistique lyonnaise au XVI^e siècle, ce sujet n'ayant fait l'objet que d'une évocation succincte à la bibliothèque de Lyon en 1958, dans le cadre des expositions organisées à l'occasion du bimillénaire de la cité.

Depuis, les travaux universitaires se sont multipliés, notamment dans le domaine de l'estampe et du livre d'architecture, des documents et des œuvres sont réapparues, des corpus ont pu être établis, qui permettent d'envisager la mise en œuvre de cette exposition, à la fois synthèse faisant état de l'actualité de la recherche et visant à rendre sensible au public, lyonnais comme d'ailleurs, la vitalité de la vie artistique lyonnaise de cette époque.

Rendre compte du développement des arts à Lyon revient pour une grande part à mettre en exergue les transferts d'influences et de modèles entre le foyer lyonnais et les autres foyers provinciaux, mais aussi entre le foyer lyonnais et les foyers parisiens, italiens, nordiques et germaniques, tout en mettant en lumière les transferts de modèles d'une technique à l'autre.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1577 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1100 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

119,1



Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation

LE CONTEXTE

L'année 2015 verra la commémoration du 70^e anniversaire de la libération des camps, impactant immanquablement la programmation du CHRDR : Colloque, conférences, lectures, journées d'études seront proposées au public individuel comme aux professionnels.

Le musée n'en oubliera néanmoins pas son attachement aux problématiques contemporaines et abordera, dans la continuité des expositions « Voyages pendulaires » et « Tchétchènes hors sol », la thématique du départ, subi ou volontaire, au travers d'une exposition consacrée aux migrants.

LES CHIFFRES CLÉS

Montant des dépenses de fonctionnement 2015 par programme :

- Activités culturelles et pédagogiques : **52 k€**,
- Activités annexes (principalement boutique) : **5 k€**,
- Collection permanente : **16,5 k€**,
- Expositions temporaires : **250 k€**,
- Support : **66,5 k€**,

/ LES OBJECTIFS 2015

Le CHRDR présentera en 2015 3 expositions temporaires.

Printemps 2015

Dessins du ghetto de Terezin

En 2011, l'écrivain franco-allemand Georges-Arthur Goldschmidt fait don au CHRDR des dessins réalisés par son père au sein du ghetto entre 1942 et 1945. Aux côtés des milliers d'œuvres, officielles ou clandestines, de Terezin qui sont parvenues jusqu'à nous, les dessins d'Arthur Goldschmidt occupent une place toute particulière. Cet ensemble exceptionnel se compose d'un carnet de croquis, de soixante-neuf dessins à la pierre noire ou au graphite et d'une lettre manuscrite avec des dessins à l'aquarelle. Surtout, ces dessins sont pour moitié composés de portraits de déportés, d'une facture et d'une intensité remarquables, qui constituent un document et un témoignage irremplaçables sur ces femmes et ces hommes condamnés à l'extermination.

L'exposition s'inscrit dans le cadre des commémorations du 70^e anniversaire de l'ouverture des camps.

Été 2015

Lyon en couleurs

À l'occasion d'un appel à photos, destiné à enrichir le corpus iconographique de l'exposition « Pour vous, Mesdames! », le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation a eu la surprise de se voir confier un ensemble de près d'une centaine de diapositives couleurs réalisées à Lyon et dans les proches environs pendant la guerre.

Ces photographies sont exceptionnelles à plus d'un titre : elles intègrent le cercle très fermé des images couleur de la période, elles bouleversent notre perception de la ville pendant la guerre et font de nous les témoins d'une grande histoire d'amour.

Automne 2015

Migrants

Six ans après la présentation de « Voyages pendulaires », travail photographique de Bruno Amsellem sur les voyages incessants de familles roms entre Lyon et la Roumanie, le CHRDR souhaite à nouveau se saisir du thème de l'exil et de la migration.

Le cœur de l'exposition sera consacré au travail de Mathieu Pernot sur la situation et l'histoire d'Afghans rencontrés et photographiés à Paris et dans le nord de la France. L'installation se déploiera en quatre temps : une série d'images montrant des corps dormir à même le sol dans les squares parisiens ; des photographies réalisées dans la forêt de Calais où vivent les migrants souhaitant passer clandestinement en Angleterre ; un récit de l'exil écrit sur des cahiers d'écolier en farci, réalisé avec deux migrants afghans vivant à Paris ; enfin une carte restituant le parcours de l'un d'eux entre Kaboul et Paris.

Autour de Mathieu Pernot, seront présentées les images de deux autres photographes engagés dans un travail de mémoire ou d'histoire, deux photographes attentifs à la collecte des traces de ces parcours et récits singuliers.

Partenaire du projet : le musée de l'Immigration.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

390 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

150 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

23,6



Musées Gadagne

LE CONTEXTE

L'année 2015 sera marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur à la tête des musées Gadagne. Il aura également la charge d'une direction des 3 musées formée avec le musée de l'imprimerie et de la création graphique et du musée Malartre.

L'exposition qui devait se tenir de novembre 2014 à mai 2015 autour de la Renaissance à Lyon vue par le XIX^e siècle, est reportée, impactant ainsi l'objectif de fréquentation 2015 qui sera revu à la baisse.

Ce budget a été élaboré avec l'objectif de poursuivre le développement des musées Gadagne vers l'ensemble de ses publics (touristiques, locaux,...).

Malgré un contexte financier contraint, 2015 verra l'ouverture de trois expositions temporaires.

LES CHIFFRES CLÉS

Objectif de fréquentation 2015 :

90 000 visiteurs (entrées, spectacles, conférences, manifestations diverses), soit une diminution par rapport à 2014 compte tenu de l'annulation d'une exposition temporaire.

/ LES OBJECTIFS 2015

Les expositions

De mai à septembre 2015, une exposition temporaire sera consacrée aux roses et aux rosieristes lyonnais dans le cadre du congrès international des amateurs de roses et du festival de la rose. L'histoire de la rose à Lyon commence à la Renaissance, se confirme sous le Consulat et l'Empire, avant de connaître un Age d'or qui s'étend de 1850 à la deuxième Guerre mondiale, période pendant laquelle des dizaines d'obteneurs inventèrent de nouvelles roses si étonnantes, belles et parfumées qu'elles incitèrent les amateurs du monde entier à venir se fournir à Lyon.

Cette exposition sera complétée par une autre exposition autour des fleurs à parfum. En effet si la rose joue depuis longtemps un rôle important et inspire encore aujourd'hui parfumeurs et cosméticiens, d'autres fleurs enrichissent la palette du parfumeur. L'exposition « Fleurs en parfums » invitera le publics lyonnais à la découverte d'un univers séduisant et mystérieux fait de science et d'intuition à la fois.

A l'automne une exposition temporaire ouvrira ses portes autour de la place de Guignol pendant la première Guerre mondiale: à côté des noms emblématiques de la première guerre mondiale, on peut inscrire celui d'un héros pas comme les autres, Guignol. Dès août 1914, la marionnette lyonnaise créée vers 1808 par Laurent Mourguet, troque sa redingote de canut contre le costume bleu horizon des « poilus ».

Outre des visites guidées, une programmation variée (ateliers, conférences, journées d'étude, spectacles, balades urbaines,...) sera élaborée autour de chaque exposition.

Conservation des collections et parcours permanent

Plusieurs projets pour le service des collections seront engagés ou poursuivis:

- Au sein du musée des marionnettes un ré accrochage autour du théâtre de l'ombre et du papier sera réalisé,
- Poursuite du récolement des œuvres et de leur numérisation.

Les musées Gadagne et la vie de la cité

Les musées Gadagne vont s'associer et participer à plusieurs événements dans la ville en 2015 dont notamment:

- Tout le monde dehors,
- Festival BD,
- Quai du polar.

Les musées Gadagne poursuivront également le pilotage scientifique du festival Label soie (novembre 2015).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

657 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

320 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

48,6



Musée de l'imprimerie

LE CONTEXTE

L'année 2015 sera la première de l'existence du Musée de l'imprimerie et de la communication graphique après la célébration de son cinquantenaire fin 2014.

Après une année de chantier, le public pourra visiter l'ensemble des salles des collections permanentes dans leur nouvelle présentation et leur nouvelle scénographie.

Le rythme d'organisation des expositions temporaires reprendra dans les salles d'exposition temporaires rénovées.

La reprise de l'activité permet d'envisager une augmentation des recettes du budget de fonctionnement 2015.

L'augmentation du budget de dépenses de fonctionnement correspond à la suppression d'un poste, remplacé par des prestations externes de nettoyage.

LES CHIFFRES CLÉS

Opération « Les roses » :

- Dépenses : **39 k€**,
- Recettes : **26 k€**.

Opération « Presse » :

- Dépenses : **33,8 k€**
- Recettes : **19 k€**.

Opération « Boutique » :

- Dépenses : **10,5 k€**,
- Recettes : **35 k€**.

Opérations « Service des publics » :

- Dépenses : **12,5 k€**,
- Recettes : **50 k€**.

/ LES OBJECTIFS 2015

Deux importantes expositions temporaires seront organisées au cours de l'année 2015.

Le jardin des imprimeurs

Du 10 avril au 12 juillet 2015,

En résonance avec le 17^e congrès mondial des sociétés des roses à Lyon : « Lyon Roses 2015 », l'exposition tissera les liens entre botanique, imprimerie et roses, à travers un parcours sensible et scientifique qui fait écho à une véritable épopée horticole lyonnaise, restée longtemps oubliée.

Elle présentera des livres anciens emblématiques, illustrés de bois gravés, des cuivres gravés de sujets botaniques ainsi que divers ephemera : étiquettes, sachets de graines, reproduisant des motifs floraux aux couleurs variées. Ce sont environ 200 documents qui seront présentés dans les salles d'exposition temporaire.

Le service de médiation proposera, faisant écho à la visite de l'exposition, des ateliers pour enfants et adultes pour imprimer des estampes inspirées du monde végétal, fabriquer du papier avec incrustations de fibres végétales ou encore réaliser un livre carrousel qui indiquera, de la graine à la fleur, le chemin de la rose.

Un catalogue sera édité à l'occasion de cette exposition.

La presse française à travers les siècles

Du 16 octobre 2015 au 28 février 2016.

Le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique possède une importante collection de journaux grâce à la donation de Bernard Gelin, composée de 30000 journaux quotidiens, nationaux et internationaux.

L'exposition s'attachera à montrer l'évolution du journal et de ses modes de production, caractérisée par les contraintes du tirage rapide des journaux quotidiens. De l'ancien régime à nos jours, figureront de nombreux exemplaires : La gazette de Renaudot éditée en 1630, l'Ami du peuple de Marat, la presse magazine à partir des années 20, les grands journaux régionaux comme l'Ouest-Eclair ou Le Progrès jusqu'aux journaux parisiens des années 70 Le Monde, Libération... . Toutes les questions posées par les évolutions techniques, historiques et sociologiques seront abordées, celles de l'illustration comme celles de la publicité jusqu'à la crise actuelle de la presse.

Un catalogue sera édité à l'occasion de l'exposition.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

177 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

142 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

18,5



Orchestre National de Lyon

LE CONTEXTE

Le Budget Primitif 2015 sera la traduction des différents enjeux développés dans le Projet d'Établissement « Vers une Maison de la Musique, 2014-2020 » sous l'impulsion d'une nouvelle organisation interne validée en Comité Technique Paritaire et Conseil Municipal au premier semestre 2014.

Identifiées dans un budget annexe, les activités de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon permettront de mieux suivre et évaluer les quatre objectifs majeurs déclinés tout au long des saisons artistiques à venir.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Nombre d'abonnés de la saison 2014/2015 :**
11 345 (chiffres provisoires arrêtés au 13 octobre 2014),
- **Fréquentation globale à Lyon :**
Objectif de +10% par rapport à 2014 (saison 2013/2014 **191 605** spectateurs),
- **Nouveaux spectateurs :**
Objectif de +15%.

/ LES OBJECTIFS 2015

Consolidation du projet artistique.

Trois « fils rouges » déroulent leur trame au cours de la prochaine saison : L'Amérique où compositeurs français et américains – Gershwin, Ravel, Barber, Fauré, Williams, Berlioz, etc... – se côtoient pour explorer et faire résonner haut les couleurs musicales de chaque pays.

La Danse au travers non seulement des musiques de ballets et de comédies musicales mais également avec des espaces de danse à l'Auditorium ! Johannes Brahms avec une intégrale de ses symphonies en dix jours.

Positionnement international.

Après les tournées Chine et Japon en 2014, l'Orchestre national de Lyon se déplacera en Janvier 2015 à l'Auditorio de Barcelone et effectuera une tournée de trois concerts en Russie en Octobre.

Dans le domaine audiovisuel, le partenariat discographique avec la firme Naxos est poursuivi de même qu'avec France Musique et la chaîne Mezzo.

De grandes formations internationales telles que l'Orchestre national de Russie ou l'Orchestre de Philadelphie seront présentes sur la scène de l'Auditorium, témoignage du renouveau de la visibilité internationale de Lyon et de sa salle dans la programmation des orchestres étrangers.

La Maison de la Musique.

Toujours soucieux de s'impliquer dans la vie de la Cité, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon tisse des liens étroits et crée des passerelles artistiques avec les différents acteurs culturels de la Métropole : Institut Lumière dans le cadre des ciné-concerts et du festival Lumière, Maison de la Danse avec le projet participatif Babel 8.3, Jazz à Vienne avec la programmation de concerts Jazz, CNSMD de Lyon avec une expérience de partage d'une semaine de travail et d'un concert entre les musiciens de l'orchestre et une quarantaine d'étudiants.

Ancrage dans la Ville

De nouveaux rendez-vous d'animation permettront de partager des plaisirs musicaux autour de Happy Days associant les différents acteurs de proximité du quartier Part-Dieu.

Ainsi du 30 janvier au 8 février, seront célébrés les quarante ans de vie musicale de l'Auditorium avec diverses manifestations. Par ailleurs, différents concerts et animations témoigneront de la place de l'Orchestre dans sa ville au travers notamment des opérations la Guill'en Fêtes, Culture à l'Hôpital, Lyon, ville amie des aînés ou Culture pour tous.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

14 988 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

14 988 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

149,6



Archives municipales

LE CONTEXTE

L'exercice des missions des Archives s'inscrit dans un environnement toujours plus marqué par les technologies de l'information et de la communication : d'une part, la dématérialisation des procédures administratives qui conduit à la production massive de documents électroniques, d'autre part, les possibilités de diffusion et de coopération offertes par la numérisation et la mise en ligne du patrimoine historique.

Il s'agit pour les Archives municipales d'assurer la sécurité à long terme des données électroniques, d'organiser une mémoire durable de la ville et d'ouvrir l'accès le plus large possible aux ressources patrimoniales dans le cadre d'une politique de démocratie culturelle.

A l'échelle de la direction, l'année 2015 sera marquée par le renouvellement du système d'information des Archives – qui n'avait pu aboutir précédemment – permettant un accès plus large du public aux ressources documentaires. D'autre part, le projet transversal d'archivage électronique à l'échelle de la Ville entrera dans une nouvelle phase avec le choix de directions pilotes pour avancer dans la mise en œuvre.

/ LES OBJECTIFS 2015

Collection permanente

Ce programme permet la réalisation des actions au cœur des missions des archives :

- La gestion des fonds documentaires (actuellement 17 kms linéaires) en régulière augmentation au fil de la collecte des archives produites par l'administration et de l'acquisition d'archives privées
- L'achat des matériaux de conservation préventive et de fonctionnement de l'atelier de restauration
- L'accès aux contenus par la mise à disposition des ressources documentaires pour un usage administratif ou culturel, en salle de lecture ou sur le site internet

Les programmes de numérisation en cours seront poursuivis dans les domaines de l'histoire sociale et familiale et de la connaissance du territoire. Les documents numérisés viendront enrichir « archives de Lyon en ligne ». Un programme particulier sur quatre ans concerne les sources de la guerre 14-18.

Expositions temporaires : espace patrimonial et hall Le hall

Depuis octobre 2014, la photographie s'invite durablement dans le hall des Archives municipales de Lyon. Fenêtre ouverte sur les transformations du paysage et de la société, regard qui interroge les traces et la mémoire, la photographie occupe une place importante et toujours croissante dans les collections des Archives, plaques de verre, négatifs, tirages et maintenant formats numériques.

Le cycle d'expositions de photographies se poursuivra en 2015 avec quatre expositions :

- Janvier-avril : photographies d'Yves Neyrolles,
- Mai-juillet : la roseraie de Lyon à sa création il y a 50 ans, saisie par l'objectif d'André Gamet (en lien avec le congrès mondial des sociétés de roses),

- Septembre-octobre : photographies de Bruno Paccard
- Novembre-décembre : la Croix Rousse des canuts, promenade historique et photographique de Laurent Amieux et Georges Sheridan à l'été 1975 (en lien avec le festival Label soie).

La grande salle d'exposition

Les Archives proposent de consacrer leur exposition patrimoniale qui ouvrira au dernier semestre à la thématique du mariage, mettant en valeur les collections, parfois étonnantes, qu'elles conservent de la fin du Moyen Age à nos jours.

Action pédagogique et culturelle

Le pôle action culturelle et pédagogique mettra en œuvre son programme d'ateliers pour les scolaires de la maternelle au lycée, pour certains en collaboration avec d'autres institutions culturelles de la Ville ; il portera une attention particulière pour les projets développés dans le cadre de la charte de coopération culturelle et du dispositif « le Patrimoine et moi », en collaboration avec les musées Gadagne. De nouveaux ateliers sur la thématique de la guerre 14-18 sont proposés.

Les Archives seront présentes lors des manifestations nationales ou locales.

Les rendez-vous mensuels, fruits de partenariats depuis plusieurs années, qui ont fidélisé leur public, seront reconduits en 2015, comme les rendez-vous avec l'INA ou des sociétés savantes d'histoire locale. Les nouveaux partenariats 2014 seront poursuivis en 2015 : les cours de l'Université populaire et les concerts/échanges avec le public « Ouïe le jeudi » proposés par Spirito, né de la réunion des Chœurs Britten et des Chœurs et solistes de Lyon.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

264 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

13 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

34,2



Service archéologique

LE CONTEXTE

La fin d'année 2014 a vu le démarrage de deux grands chantiers attendus par le service archéologique, ceux de l'Hôtel-Dieu et du parking St-Antoine. Cependant le chantier St-Antoine a dû être presque aussitôt arrêté pour plusieurs mois, en attente de solutions techniques constructives en cours de conception par l'aménageur : il reprendra en début d'année 2015.

Outre les deux grands chantiers mentionnés, qui seront ouverts en 2015, le service poursuivra également ses autres grandes missions : enregistrement et conservation des archives du sol (base de données AlyAS, gestion du dépôt archéologique), restitution des connaissances aux publics, investissement dans des actions d'insertion.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre de chantiers de fouilles (liés à des projets municipaux ou relevant du secteur commercial) : entre 3 et 5,
- Nombre de chantiers de diagnostic : entre 7 et 15,
- Nombre de chantiers jeunes : 3,
- Nombre de TIG : entre 3 et 5,
- Nombre de stagiaires de l'enseignement secondaire : entre 15 et 20,
- Nombre de stagiaires de l'enseignement supérieur : entre 7 et 12.

/ LES OBJECTIFS 2015

Depuis le BP 2012, afin d'améliorer la lisibilité financière et le suivi de la réalisation comptable des opérations, à chaque projet de fouille importante correspond la mise en place d'une opération budgétaire spécifique.

En 2015, le programme de fouilles du service continue de prendre en compte la volatilité de l'activité. Le SAVL maintiendra également son activité de restitution des résultats de ses opérations, par le biais de publications et de communications, à destination tant de ses interlocuteurs institutionnels que des scientifiques et du grand public.

Les chantiers les plus emblématiques déjà identifiés pour l'année 2015 sont l'Hôtel-Dieu et le parking Saint-Antoine.

Concernant ces sites sur lesquels leur sensibilité en matière de potentiel archéologique implique la mise en place d'importantes opérations de fouille, les décalages de calendriers relevant des aménageurs ont pour conséquence directe un report des demandes de crédits sur l'année 2015.

Pour les autres grands chantiers inclus dans la programmation 2014, l'étude de la documentation et du mobilier recueilli sur le chantier Abbé Larue sera finalisée en début d'année 2015.

Gestion des archives du sol

La gestion par la Ville du dépôt archéologique Jean Moulin, des salles de stockage installées dans le sous-sol du SAVL et de la documentation associée nécessite, pour assurer le traitement, la stabilisation et la conservation des mobiliers fragiles, l'achat de fournitures spécifiques (emballages, caisses, produits ...).

L'étude d'un projet de mise en place d'un CCE (Centre de Conservation et d'Etudes) inter-institutionnel lyonnais devra donner lieu en 2015 à l'élaboration d'un cahier des charges.

Activités pédagogiques, culturelles et de formation

Le rôle de l'archéologie territoriale en matière de cohésion sociale n'est plus à démontrer, et le SAVL en est un artisan reconnu. Les actions à destination du grand public (publics « fragiles » dans le cadre du CUCS, accueil de chantiers jeunes et de TIG, volet « archéologie de proximité », animations en milieu scolaire, participation aux Journées nationales de l'Archéologie et aux Journées du Patrimoine), ainsi que les actions de formation (de stagiaires du secondaire et du supérieur) sont identifiées par des opérations budgétaires spécifiques.

Prévision de réalisation d'opérations archéologiques

- Diagnostics et suivis de travaux : entre 7 et 15,
- Fouilles : entre 3 et 5.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

216 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

722 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

26,7



Musée Henri Malartre

LE CONTEXTE

Le budget primitif de l'exercice 2015 a été présenté et proposé dans une démarche de restriction budgétaire tout en préservant les financements pour la poursuite des actions engagées antérieurement, ainsi que les opérations d'investissements limitées.

LES CHIFFRES CLÉS

- Plus de **1000** pièces réparties en trois catégories distinctes (autos, motos, cycles) et comprenant de multiples collections d'accessoires (pièces détachées, affiches d'époque, miniatures),
- **40** voitures antérieures à 1914,
- **24** automobiles lyonnaises construites entre 1898 et 1960 représentant **17** marques différentes,
- Une **vingtaine** de véhicules répertoriés comme uniques au monde,
- **2950m²** d'exposition répartis autour d'un parc arboré de plus de 3 hectares,
- Une moyenne triennale de **35000** visiteurs pour une recette globale moyenne de **100000 €**,
- Prix du billet : plein tarif, **6€**, tarif réduit, **4€**. A noter **53%** d'entrées gratuites,
- Entre **6** et **8%** des visiteurs sont étrangers.

/ LES OBJECTIFS 2015

Le Musée Henri Malartre se fixe 4 objectifs principaux pour 2015 :

Poursuite des actions de communication au niveau de l'ensemble des structures touristiques de la région Rhône Alpes et des pays européens limitrophes

Rappelons en effet que la région Rhône-Alpes fournit 75% des visiteurs potentiels du musée Henri Malartre. Les actions de communication représentent donc le principal levier d'action.

Renforcement de la qualité muséale sur les trois sites du Musée

Cet engagement a été pris dans le cadre d'un projet mené par le Musée.

Participation du Musée à des salons spécialisés et manifestations sur le thème de l'automobile ancienne

Poursuite de la restauration partielle de deux véhicules

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

115 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

100 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

14,8



Animation événementielle

LE CONTEXTE

Les Événements d'été se poursuivent en 2015.

Tout l'monde dehors ! se structure autour de temps forts :

- La Fête de la Musique est gérée par la DEA depuis 2012,
- Les événements du 14 juillet (feu d'artifice et bals),
- D'Autres manifestations culturelles se déroulent tout au long de l'année sur les thématiques suivantes : diversité, proximité, parole et littérature, cirque et théâtre, musique, cinéma.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Tout l'monde dehors !** : 100 000 spectateurs, 91 opérateurs, 1 résidence artistique, environ 1 000 cachets d'artistes, 2 000 bénévoles, 250 événements, 80 lieux investis,
- **Tout l'monde chante !** : 1^{ère} édition, 65 chorales, 2 000 choristes, 3 jours, 20 lieux, 5 000 Lyonnais au rendez-vous,
- **Fête de la Musique** : plus de 280 artistes, 14 institutions mobilisées, 88 scènes, 5 structures labellisées « Scène découverte »,
- **Festival 6^e continent** : 27 000 personnes,
- **Quai du polar** : 65 000 festivaliers,
- **Lyon BD Festival** : 160 auteurs, 35 580 visiteurs.

/ LES OBJECTIFS 2015

Les manifestations culturelles se répartissent en 2 opérations :

Les événements d'été :

- Fête de la musique,
- « Tout l'Monde Dehors ! »,
- le feu d'artifice du 14 juillet.

Les autres manifestations :

- Diversité : 6^e Continent,
- Proximité : carnivals, fêtes de quartier,
- Parole et littérature : Salon de la BD, Quai du polar,
- Cirque et théâtre : Novembre des Canuts, Quartiers nomades,
- Musique : Parcours Folk dans le cadre de Just Rock, Jazz sur les places, Jazz à cours et à jardin, Gypsy Festival, Nuits sonores.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 654 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

770 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10



Bibliothèques

LE CONTEXTE

L'année 2015 sera marquée par différentes réalisations s'organisant autour de deux points majeurs :

- La poursuite de la mise en œuvre du projet d'établissement avec accompagnement de la Mission Organisation sur la qualification des postes et le dimensionnement des équipes.
- La poursuite des grands projets structurants avec notamment la réalisation des 3 nouvelles bibliothèques, l'automatisation, le schéma directeur de la Part-Dieu, Numelyo et la bibliothèque numérique de référence, la refonte de la tarification et enfin les rendez-vous culturels que sont Arts Résistances et les 50 ans de l'École des Loisirs. †

LES CHIFFRES CLÉS

- Entrées : **2 626 841**,
- Inscrits : **105 090**,
- Prêts : **3 751 426**,
- Visites site Web : **1 540 728**,
- Manifestations culturelles : **2 843**,
- Ensemble des collections : **3 752 989**,
- Postes informatiques publics : **257** m² d'équipements, **27 446** m²,

/ LES OBJECTIFS 2015

La Bibliothèque Municipale de Lyon poursuivra son objectif d'optimisation par une gestion rigoureuse tout en proposant une nouvelle présentation de son Plan des Engagements Financiers.

Celui-ci est le fruit d'une réflexion visant à mettre en lumière ses missions face au Projet d'établissement et les activités qui en découlent.

Le budget prévisionnel 2015 de la Bibliothèque Municipale s'inscrit dans une logique budgétaire contrainte et équilibrée, basée sur une stabilisation des dépenses directes de fonctionnement au regard de 2014. Le budget de fonctionnement de la BML s'articule autour des 4 programmes ci-dessous.

Développement des services et des publics

Ce programme couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accueil du public : gestion des prêts (cartes et autres fournitures telles que les badges, les rouleaux TPE) ainsi que des travaux de reprographie graphisme et vitrophanie.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à l'accueil et la gestion des publics (inscriptions, abonnements, pénalités, photocopies...).

Action culturelle et communication

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses liées aux animations culturelles (animations jeunesse, activités des espaces numériques, ateliers autour du livre, lectures, rencontres avec des écrivains, conférences, etc.) de l'ensemble des bibliothèques du réseau, et de celles liées aux grands événements.

Il comprend en outre les dépenses de communication institutionnelle de la BML et celles de communication événementielle.

Sur ce programme sont perçues toutes les recettes relatives à la vente de la revue GRYPHE ou des autres produits (affiches, catalogues, braderie) mais également les subventions demandées pour les activités culturelles.

Gestion des collections

Ce programme comprend l'ensemble des dépenses liées à la gestion des abonnements (électroniques, papiers et périodiques) mais également à la gestion des collections (équipement des documents, numérisation, fournitures pour la reliure, prestations de rechapage).

Ce programme permet à la BML d'acquérir les documents (livres, cd-audio, dvd) mais aussi d'assurer une offre diversifiée actualisée et de qualité aux usagers de la bibliothèque.

Des subventions émanant de la BNF (Missions Pôle Associé Documentaire et Dépôt Légal) ainsi que du FRAB, de l'Etat et du CNL (pour l'acquisition de nouvelles œuvres) contribueront à la réalisation de ce programme.

Support aux bibliothèques

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui aux missions de la BML, qu'elles soient de nature « administrative » (achat de fournitures, adhésions, location de matériel) ou technique avec la maintenance informatique (Bibliomondo, MondoPC, développement Portfolio) et l'entretien des bâtiments (chauffage, gaz, eau et assainissement, électricité, maintenance, nettoyage des locaux).

Sur ce programme, la BML perçoit des recettes liées à des redevances d'occupation du domaine et des subventions d'équipement.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 937 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1 029 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

415,6



Théâtre des Célestins

LE CONTEXTE

Au cours de l'année 2014, le théâtre des Célestins a d'abord connu un changement de co-directeur : Marc Lesage assure désormais la succession de Patrick Penot au poste de co-directeur. Au sein de l'équipe de direction, les postes de directeur de production, de directeur technique et de secrétaire générale ont également donné lieu au renouvellement de leur titulaire.

Conformément à la programmation, 2014 fut une année sans festival. La prochaine édition de Sens Interdits se tiendra en 2015, celle d'Utopistes, en 2016,

2014 semble indiquer une hausse de la fréquentation, notamment sur le second semestre, où l'ensemble des spectacles affichent de très bons taux de remplissage.

LES CHIFFRES CLÉS

- Charges fixes : **4 451 k€**,
- Les charges variables : **4 341 k€** (inclus personnel intermittent),
- La contribution d'équilibre : **4 839 k€** (+1% par rapport à 2014),
- Les ressources propres : **3 876 k€** dont, recette de billetterie, **2 339 k€**.

/ LES OBJECTIFS 2015

Activités artistiques

Claudia Stavisky, créera dès janvier En roue libre, d'une jeune auteure britannique, Pénélope Skinner, à l'occasion de 25 représentations au théâtre les Ateliers de Lyon. L'occasion d'initier un nouveau partenariat de « voisinage » avec la nouvelle direction du Théâtre les Ateliers de Lyon. Le spectacle sera ensuite diffusé dans le département du Rhône et au Théâtre de Poche à Genève pendant les mois de février et Mars, puis repartira en tournée à l'automne.

En octobre 2015, elle mettra en scène une pièce du répertoire français à l'occasion de l'ouverture de la saison 2015 - 2016 du théâtre des Célestins.

Invitée par le Shanghai Dramatic Arts Center, à l'occasion du 50^e anniversaire des relations diplomatiques entre la République populaire de Chine et la République française, Claudia Stavisky adaptera Blackbird de David Harrower, avec une distribution chinoise, au printemps 2015.

Les Célestins assurent la poursuite de la production déléguée du spectacle Je suis de Tatiana Frolova, artiste russe sibérienne qui sera présenté en tournée durant le premier semestre 2015.

Les Célestins participeront financièrement à l'organisation de la 4^e édition du festival Sens Interdits, piloté par l'association éponyme, qui se tiendra durant les vacances de la Toussaint.

Au titre des accueils du premier semestre 2015, sont notamment prévus :

- Répétition, texte et mise en scène de Pascal Rambert, avec Emmanuelle Béart, Audrey Bonnet, Denis Podalydès et Stanislas Nordey,
- Les particules élémentaires, de Michel Houellebecq, mise en scène de Julien Gosselin,
- Carole Bouquet et Gérard Desarthe se donneront la réplique dans la pièce d'Harold Pinter Dispersion,
- Au titre du répertoire, Maëlle Poésy adaptera Candide de Voltaire, Michel Didym proposera le Malade imaginaire de Molière,
- Poursuivant sa politique d'accueil de grands metteurs en scène internationaux, les Célestins présenteront Leben des Galilei de Bertolt Brecht dans une adapta-

tion d'Armin Petras ; ainsi que le voci di dentro d'Eduardo De Filippo dans une mise en scène de Toni Servillo, - Pour clôturer la saison 2014 - 2015, le collectif la meute (Compagnie Rhône Alpine, révélation de l'année 2013) et le metteur Thierry Jolivet présenteront Belgrade d'Angelica Lidell.

Médiation culturelle

En 2015 se clôturera le projet territoires en écritures : de Genève à Lyon, partenariat de deux ans et demi en compagnie du théâtre de Poche de Genève pour lequel les Célestins ont bénéficié durant cette période d'un financement de près de 450 000 € de la part de l'Union européenne. Les deux structures se sont attachées à soutenir les écritures contemporaines en favorisant l'émergence de nouveaux textes, en programmant des pièces d'auteurs vivants et en accompagnant les publics dans cette découverte.

Au premier semestre 2015, le spectacle soutenu est Nos serments, mis en scène par Julie Duclos, d'après le film La maman et la putain de Jean Eustache.

Dans le cadre de la politique de la Ville, Claudia Stavisky mène, en collaboration de Philippe Dujardin et Cécile Auxire-Marmouget, un projet de médiation et d'ateliers de pratiques artistiques fondé sur le texte de Philippe Dujardin la chose publique ou l'invention de la politique. Ce projet est destiné aux collégiens de Vaulx-en-Velin. Il est soutenu par la Préfecture du Rhône à hauteur de près de 100.000 € sur les années 2014 et 2015.

Etant géré en budget annexe, le théâtre des Célestins administre l'intégralité des charges et produits liés à son activité. Sa masse salariale inclut les salaires et les charges de son personnel permanent, non-permanent, et des intermittents (techniciens et artistes) recrutés en fonction de l'activité du théâtre (créations, exploitations, tournées, festivals...).

Les coûts fixes sont estimés à 4 599 k€ et son couverts par la subvention de fonctionnement. Les coûts variables sont liés à l'activité du théâtre des Célestins, ils sont couverts par des ressources propres développées (billetterie, cessions de spectacles, apports de mécénat, subventions et participations, recettes diverses).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

8 750 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

8 750 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

51



Musée d'art contemporain

LE CONTEXTE

Le Musée d'art contemporain proposera, début 2015, l'exposition événementielle *Rétrospective Erró* présentée depuis le 3 octobre 2014. Celle-ci sera ensuite suivie d'une session de deux expositions d'avril à juillet. Enfin, à la rentrée de septembre, aura lieu la Biennale d'Art Contemporain.

Par ailleurs, l'équipe du musée sera fortement mobilisée par le déménagement des œuvres de la Collection.

LES CHIFFRES CLÉS

Objectif de fréquentation :

65 000 visiteurs (hors Biennale d'Art Contemporain qui se tient de septembre à décembre 2015).

Expositions :

- Exposition Erró : 80 k€,
- Exposition « Open Sea » : 170 k€,
- Exposition Catala : 80 k€.

Devoir de recettes : 275 k€.

/ LES OBJECTIFS 2015

Après l'exposition grand public consacrée à Erró, le Musée présentera deux expositions du 17 avril au 12 juillet 2015 :

« Open Sea » regroupera, sur 2 000 mètres carrés, les œuvres d'une trentaine d'artistes d'Asie du Sud-Est sous la bannière du Festival Singapour en France 2015. Celui-ci célèbre les 50 ans des relations diplomatiques entre la France et l'île ainsi que les 50 ans de l'Indépendance de cette dernière. Soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International ainsi que par le Ministère de la Culture, cet événement ouvre de nouveaux horizons internationaux au Musée en explorant la création esthétique contemporaine de cette région du monde.

Antoine Catala, artiste tourné vers les nouvelles technologies, créera une œuvre inédite de grande dimension pour le 3^e étage.

De septembre à décembre, La Biennale d'Art Contemporain, dirigée par le Commissaire Ralph Rugoff, Directeur de la Hayward Gallery à Londres, ouvrira une nouvelle trilogie dont le thème « Moderne » a été choisi par Thierry Raspail.

Le projet de transfert vers un nouveau lieu d'entreposage des œuvres de la Collection du Musée mobilisera l'ensemble du personnel en raison de la large transversalité des opérations à conduire pour assurer le déménagement depuis le lieu actuel situé Avenue Berthelot (sur environ 3 000 m²) vers le nouveau site acquis à Jonage par la Ville de Lyon à cette fin. Une centaine d'œuvres composées au total de 1 600 items sont concernées. La budgétisation de ce projet est en cours et s'étalera probablement sur deux à trois exercices.

Enfin, les actions menées par le Service des Publics (ateliers pour le jeune public, les adolescents et les familles réunissant les parents et les enfants, visites guidées à thème en lien avec les expositions et conférences pour les publics spécifiques) et dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle (avec le quartier de la Duchère et notamment en coopération avec le club de football AS Duchère), recueillent un succès grandissant et verront leur offre s'élargir encore.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

666 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

275 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

40,8



Opéra de Lyon

LE CONTEXTE

L'Opéra National de Lyon constitue un pôle d'excellence, de création, de production et de formation dans les domaines lyrique, chorégraphique et musical. Ayant vocation à se situer parmi les grandes maisons d'opéra en France et en Europe, il bénéficie depuis le 1er janvier 1996 du label d'Opéra national accordé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Une convention multi-partenariale (Etat, Région, Département du Rhône, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 7 décembre 2010 et arrive à échéance le 31 décembre 2015.

Dans le cadre de cette convention, la Ville de Lyon s'engage à soutenir l'activité de l'Opéra à travers notamment le versement d'une subvention d'un montant de 6 535 k€ en 2015. Celle-ci est inscrite sur le budget de la Direction des Affaires Culturelles.

LES CHIFFRES CLÉS

- **6 535 k€** subvention Ville de Lyon et mise à disposition du personnel (soit **48,1%** du budget global),

- **6 034 k€** subvention Etat (soit **16,5%** du budget global),

- **3 102 k€** Région (soit **8,5%** du budget global),

- **3 102 k€** Département/Métropole (soit **8,5%** du budget global),

- **5 326 k€** recettes propres (soit **14,5%** du budget global).

Pour rappel, l'Opéra verse à la Ville un loyer de **1 100 k€** (chiffre 2014).

/ LES OBJECTIFS 2015

En 2015, les thématiques abordées dans le cadre de la programmation artistique sont les suivantes :

- « au-delà du réel » (programmation 2014-15)
- « voix/ voix étouffées / Vérités de la voix » (programmation 2015-16)

Nombre de postes au total : 344

La Ville de Lyon met à disposition 244 postes répartis sur les fonctions suivantes :

- 61 postes de musiciens,
 - 31 postes de danseurs,
 - 34 postes de choristes,
 - 112 postes de techniciens,
 - 6 postes administratifs.
- Soit une Masse salariale coût chargé 2013 de 10060059 €.

Fréquentation

193 920 spectateurs, 396 représentations répartis comme de la façon suivante :

Grande salle :

- 87 563 spectateurs, 95 représentations
- Dont 62 Opéras, 60 773 spectateurs,
- Dont 28 ballets, 21 700 spectateurs,
- Dont 5 concerts, 5 090 spectateurs.

Musique de chambre :

- 615 spectateurs, 6 représentations
- Scolaires, 7 570 spectateurs, 16 représentations,
- Amphi, 19 546 spectateurs, 144 représentations,
- Péristyle, 33 375 spectateurs, 75 représentations,
- Autres lieux, 8 310 spectateurs, 23 représentations,
- 33 tournées, 36 131 spectateurs.

Taux de fréquentation :

- Opéras : 95 %,
- Ballets : 86 %,
- Concerts : 94 %.

BUDGET TOTAL
OPÉRA DE LYON

36 M€

SUBVENTION
VILLE DE LYON

6 535 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN*

244

*MIS À DISPOSITION PAR LA VILLE DE LYON



PETITE ENFANCE



Petite enfance

LE CONTEXTE

En 2015, l'action de la Direction de l'Enfance, s'inscrit dans la continuité avec le développement de places d'accueil, et en matière de soutien à la parentalité et de qualité d'accueil du jeune enfant. Le bilan du Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014, ainsi que le renouvellement de ce contrat avec la CAF marqueront également l'année.

La décision de fournir les repas et les couches aux enfants permettra de bénéficier de la revalorisation des dotations de la CAF.

Enfin, au niveau institutionnel, 2015 sera une année charnière pour la construction de la politique Petite Enfance à l'échelle métropolitaine.

LES CHIFFRES CLÉS

Accueil des enfants hors centres sociaux et maisons de l'enfance :

- 4708 places réparties entre les équipements municipaux (1893) et les équipements associatifs (2815),
- 17 Relais d'Assistants Maternelles (RAM) dont 1 municipal,
- 2 Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP),
- 3 ludothèques,
- 5 autres établissements (garde à domicile, soutien à la parentalité, ...)
- 1 réseau ressource handicap.

Les centres sociaux et les maisons de l'enfance gèrent 16 établissements d'accueil collectif d'enfants (384 places), 5 LAEP et 1 ludothèque.

/ LES OBJECTIFS 2015

L'année 2015 verra :

- Dans le 1^{er} arrondissement : l'extension des Augustins + 2 places,
- Dans le 2^e arrondissement : l'extension de Couffin-Couffine + 5 places,
- Dans le 3^e arrondissement : le transfert des Oursons à Créqui-Villeroy + 17 places, l'extension des Lucioles + 8 places, l'ouverture de Rochoix II avec 48 places,
- Dans le 8^e arrondissement : l'extension de Delore + 5 places, l'ouverture de Berthelot-Epargne avec 45 places, l'extension des Léonceaux + 10 places.

La volonté de renforcer le taux d'occupation des établissements s'affirme pour répondre au maximum à la demande des familles.

Poursuivant la démarche menée avec les équipes de terrain, les parents et les partenaires autour des valeurs portées par les structures, le référentiel éducatif sera décliné en faveur de l'environnement de travail.

Le budget s'articule autour de 2 axes :

Gestion de l'activité et des services de petite enfance 7 281 k€ en dépenses et 24 165 k€ en recettes

Les subventions (17 226 k€, soit 99% du budget dédié) permettent de soutenir les projets associatifs tels que l'accueil collectif et familial de jeunes enfants, les relais d'assistants maternels, les lieux d'accueil enfants-parents.

Les crédits directs (55 k€) sont alloués principalement pour l'achat de vêtements de travail, l'accueil des enfants en août, le fonctionnement centralisé du service d'accueil familial municipal.

Les recettes d'activité de la gestion municipale (15 396 k€) sont liées à la présence des enfants. Elles se répartissent pour 4 870 k€ facturés aux familles et 10 526 k€ versés par la CAF, la Mutualité Sociale Agricole et la SNCF pour la Prestation de Service Unique.

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (8 769 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse au titre de 2014.

Actions transversales de développement

136 k€ en dépenses et 148 k€ en recettes

Les subventions (57 k€) sont versées aux associations intervenant dans les domaines du jeu et du handicap. Les crédits directs (79 k€) sont alloués pour l'éveil culturel, l'accompagnement professionnel du personnel, la communication, les instances de concertation, le référentiel éducatif, les échanges entre collectivités.

La Prestation de Service Enfance et Jeunesse (148 k€) concerne les projets retenus par la CAF dans le Contrat Enfance et Jeunesse au titre de 2014, pour la coordination et les ludothèques.

Pour une vision globale de la politique publique Petite Enfance, il faut intégrer :

- Les frais d'exploitation des 50 établissements municipaux, pris en charge par les 9 arrondissements, (Les 2 SAF sont eux en gestion centralisée)
- Les subventions aux établissements intégrés dans les centres sociaux et maisons de l'enfance versées par le développement territorial,
- La masse salariale centralisée à la direction des ressources humaines.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

17 436 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

24 313 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

796,7



ÉDUCATION



Éducation

LE CONTEXTE

Depuis septembre 2014, la Ville de Lyon a mis en place des accueils de loisirs dans l'ensemble des écoles, intervenant sur le temps de pause méridienne les lundi, mardi, jeudi et vendredi, ainsi que les vendredis-après-midi. Plus largement, l'exercice 2015 est impacté par les changements liés à l'application de la réforme des nouveaux rythmes scolaires. La Ville de Lyon a fait le choix de s'engager dans un PEDT (Projet Educatif de Territoire) qui poursuivra la dynamique engagée à travers le PEL.

Dans le domaine de la restauration scolaire, une évolution importante dans la mise en place d'une nouvelle cuisine centrale en septembre 2014.

Enfin, le dynamisme démographique de la Ville se traduit comme les années précédentes par une évolution à la hausse des publics concernés par les actions éducatives de la Ville, avec une augmentation toujours soutenue du nombre de repas servis chaque jour dans les restaurants scolaires.

LES CHIFFRES CLÉS

Effectifs scolaires :

- Rentrée de septembre 2014 : **36249** élèves (écoles publiques),
- Prévision rentrée 2015/2014 : **+2,1%**.

Restauration scolaire :

- Prix du repas payé au prestataire : **2,76** € TTC,
- Nombre de repas prévisionnel 2015 : **3,5 millions** (hors Cité Scolaire Internationale) : **81000**

Activités extra-scolaires :

- 22765** enfants inscrits aux Vendredis après-midi 2014 soit **62,8%** des enfants scolarisés.

/ LES OBJECTIFS 2015

Environnement scolaire

Ce programme comprend le fonctionnement des écoles primaires publiques : entretien, maintenance des équipements, moyens éducatifs mis à la disposition des écoles (transports, fournitures, livres, subventions...). Il comprend également les dotations réglementaires aux écoles privées. Le calcul de l'enveloppe de crédits et subventions aux écoles publiques est basé sur un maintien des montants nominaux des forfaits/élève délivrés en 2014. Il en est de même des dotations aux écoles privées. Toutefois les montants évoluent du fait des augmentations d'effectifs tant en public qu'en privé (de l'ordre de 3,23 % par an pour ces derniers).

Prévention Santé Enfant

Ce programme correspond principalement au financement d'actions de prévention, de sensibilisation au handicap et de soutien technique aux équipes médico-sociales scolaires (ex. analyse de la pratique professionnelle).

Projet éducatif

Ce programme comprend l'ensemble des activités qui se déroulent sur les temps :

- Scolaire : classes de découverte, animation des bibliothèques centres de documentation, projets d'école, éveil aux disciplines artistiques.
- Périscolaire : garderies, études surveillées, aide aux devoirs et ateliers (sport, jeux, informatique, théâtre...), centres de loisirs des vendredis après-midis et soirs.
- Extrascolaire (Mercredis de Lyon).

Il comprend en outre le Programme de Réussite Educative, le fonctionnement de l'Internat Favre et diverses opérations comme le soutien aux actions en faveur des droits de l'enfant.

Dans le cadre des mesures d'économies engagées à l'échelle de la municipalité, deux dispositifs ne sont pas reconduits en 2015 :

- Enfance Arts et Langage, résidences d'artistes en écoles maternelles (à partir de septembre)
- L'Internat Favre, dont la fermeture est actée pour mi-2015, dans le contexte de suppression du cofinancement de l'Etat.

Restauration scolaire

Ce programme correspond à l'achat et distribution des repas, aux dépenses liées à cuisine centrale, et à l'animation de la pause méridienne pour la part des animateurs rémunérés en vacations dans le cadre des accueils de loisirs municipaux.

Le déploiement des self-services se poursuit, ce qui contribue à l'amélioration des capacités d'accueil. Un dispositif de délocalisation est organisé pour faire face aux situations de restaurants en travaux, mais aussi de saturation de certains restaurants.

La planification de ces opérations conduit à budgéter les moyens nécessaires pour l'achat d'environ 25 000 repas/jour, ce qui correspond à une hypothèse de hausse de fréquentation journalière de l'ordre d'environ 5%.

Les tarifs facturés aux familles connaîtront une augmentation au 1^{er} janvier 2015 de 6 centimes en moyenne par repas selon le barème des quotients municipaux adopté en 2012. A noter que le tarif n'avait pas été augmenté depuis 2012 malgré les évolutions qualitatives apportées à la prestation (cahier des charges du repas et encadrement de la pause méridienne).

La réforme des rythmes scolaires dans le budget de l'Éducation

La traduction budgétaire de la réforme concerne principalement les dépenses de personnel municipal d'animation et les subventions au secteur associatif gestionnaire d'environ la moitié des accueils de loisirs associés à l'école (Développement Territorial).

Dans le périmètre de la direction de l'éducation, des contrats de travail ont été proposés à plus de 400 animateurs cumulant des interventions sur différents temps périscolaires (déprécarisation). Du côté des recettes, les contributions seraient de l'ordre de 1,5 M€, et un enjeu fort constitue la mobilisation des concours financiers de partenaires : l'Etat à travers le fonds d'amorçage mais aussi et surtout la CAF à travers différentes prestations.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

29 059 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

20 871 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

1 620,4



SPORTS



Sports

LE CONTEXTE

La Direction des Sports poursuivra en 2015 son engagement d'amélioration de la relation à l'usager et de promotion de la pratique sportive.

Elle est soumise à un cadre réglementaire dense, notamment concernant les ERP, les normes de sécurité liées aux risques chimiques, à la qualité de l'air, à la sécurité au travail de ses 446 agents et 300 saisonniers, et à celle des usagers propres aux établissements sportifs (POSS, Plan Organisationnel des Secours et de la Sécurité, Homologations des enceintes sportives...).

Une nouvelle politique tarifaire se dessinera à compter de 2015 et se traduira notamment par la valorisation financière des mises à disposition dans le cadre de manifestations sportives.

LES CHIFFRES CLÉS

Fréquentations 2013*:

- Stade de Gerland : **994 430**,
- Palais des Sports : **120 000**,
- Halle Diagana : **473 350**,
- Piscines d'hiver : **743 965**,
- Patinoires : **253 067**,
- Piscines d'été 2014 : **99 575**
- Nombre total d'entrées dans les équipements sportifs : près de **5 000 000** en 2013

*Tout confondu : scolaires, clubs, public, manifestations

/ LES OBJECTIFS 2015

L'exploitation des équipements sportifs

La Direction des sports assure la mise à disposition de plus de 300 équipements et sites, dans le cadre d'un service continu, 7 jours sur 7, de 8h à 22h, en saison sportive, et en période estivale, sur tous les champs de la pratique sportive : de loisir, amateur, professionnelle, d'élite, en temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, individuelle, ou dans le cadre d'enseignements obligatoires (natation), d'animations, ou d'actions éducatives.

Il s'agit de 50 gymnases, 40 salles spécialisées (judo, escrime, gymnastique...), 35 terrains de foot, rugby, 160 terrains de proximité, 11 piscines, 2 patinoires, le stade de Gerland (42 000 places), le Palais des Sports (7 000 places), la Halle Diagana (3 000 places).

200 équipements sportifs sont mis à disposition des scolaires, des clubs, et du public, au moyen de 175 000 créneaux horaires, en journée pour 150 établissements scolaires, en soirée et les week-ends pour plus de 700 clubs et sections sportives.

Des équipements où les matériels sportifs sont contrôlés régulièrement par les gardiens, et où les protocoles d'hygiène et d'entretien sont rigoureusement suivis.

Avec la mise en place des nouvelles installations du CNR, ouvert toute l'année à partir du printemps 2015, les fréquentations devraient augmenter d'environ 10 %. Cette progression, combinée à l'augmentation des tarifs, mise en place depuis l'été 2014, devrait amener 200 k€ de recettes supplémentaires en piscines d'été et d'hiver sur l'année 2015.

Dans le cadre de la réouverture du Centre Nautique de Lyon Saint Fons Vénissieux prévue pour l'été 2015, le Pôle Technique des Piscines et Patinoires de la direction des Sports mettra ses compétences en traitement de l'eau au service du Centre Nautique par voie de convention. En contrepartie, le Centre Nautique remboursera à la Ville les frais occasionnés estimés à 84 k€ par an.

Les relations avec les clubs

Au total, le montant des subventions inscrit au budget 2015 pour le secteur sportif s'élève à 4 M€. 200 clubs sportifs perçoivent un soutien financier de la Ville par le versement de subventions :

- Associations sportives amateur, dont le handisport, et les Lions du Sport (attribués sur proposition des arrondissements),
- Aux associations sportives d'élite : clubs de haut niveau conventionnés et sportifs de haut niveau individuels (préparation des JO),
- Aux SASP (clubs professionnels) : Olympique Lyonnais, LOU Rugby, ASUL Lyon Volley-Ball, Lyon Hockey Club les lions, Lyon Basket Féminin,
- Aux manifestations sportives de proximité.

L'animation autour du sport :

Les animations sportives développées dans le cadre du Plan Educatif Local :

- Les interventions des Educateurs Sportifs dans les écoles primaires concerneront 10 000 enfants en piscines, et 10 200 enfants en activité sportive « terrestre »,
- Pour l'Action vélo, 4 000 enfants bénéficieront d'un cycle d'enseignement de neuf séances, soit l'équivalent d'une classe d'âge sensibilisée à la sécurité routière et aux déplacements en mode doux. Un parc de 650 vélos permettra d'organiser cette action,
- Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, 38 équipements seront ouverts pour les enfants inscrits les vendredis après-midi ; des activités seront proposées et coordonnées par les éducateurs sportifs. Au total 12 500 enfants pourront être accueillis dans ces dispositifs,
- Au sein des Mercredis de Lyon, les animations sportives seront pilotées par la direction des Sports : choix des activités, cycles d'animations, réservations d'équipements,
- Les piscines et patinoires poursuivront le développement d'animations (au CNR pour la Fête des Lumières) visant à développer les fréquentations.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

7 557 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

4 788 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

435,8



Animation événementielle

LE CONTEXTE

Le programme Evénements sportifs correspond au soutien accordé à l'ensemble des manifestations sportives organisées sur le territoire lyonnais et qui participent à la promotion du sport dans la ville. L'ensemble des événements soutenus ont ainsi vocation à être accessible à tout niveau et tout public.

LES CHIFFRES CLÉS

- **Run in Lyon : 21 000** participants, **800** bénévoles,
- **Saintélyon : 15 000** inscriptions clôturées fin octobre, **500** bénévoles,
- **Lyon Urban Trail : 8 000** participants,
- **Lyon Free VTT : 7 000** participants, **300** bénévoles,
- **Tournois boulistes de Pentecôte : 6 000** compétiteurs,
- **Lyon urban trail by night : 4 000** inscrits,
- **Lyon Kayak : 2 000** participants, **1 000** embarcations,
- **Lugdunum Roller Contest (championnat du monde de roller vitesse) : 900** participants toutes épreuves confondues,
- **Soirée de remise des Lions du sport : 900** personnes invitées, **4** sportifs récompensés,
- **15^e Meeting international de natation** : plus de **500** nageurs, **2 000** courses organisées,
- **Courses cyclistes sur piste au Vélodrome Parc de la Tête d'Or : 470** coureurs toutes catégories confondues, **4 800** spectateurs, **45** bénévoles à chaque course,
- **Avalanche Cup** : plus de **300** concurrents, **70** bénévoles,
- **Ultra Boucle de la Sarra : 250** participants (+ **68%** par rapport à 2013),
- **Rallye de Charbonnières** : environ **180** concurrents,
- **Coupe du monde de fleuret féminin junior : 100** compétitrices, **15** nations représentées.

/ LES OBJECTIFS 2015

Les événements sportifs soutenus en 2015 se répartiront de la manière suivante :

Les subventions récurrentes et nouvelles réparties suivant différentes thématiques

- Sport boules : Tournoi de Pentecôte, Trophée du Clos Bouliste, Trophée Béraudier,
- Cyclisme : courses sur piste au Vélodrome Fénieux et Gaby Coche, le grands prix de la Ville de Lyon (un seul grand prix cycliste),
- Course à pied hors stade : Saintélyon, Run in Lyon, Lyon Urban Trail, Lyon urban trail by night, Ultra Boucle de la Sarra,
- Disciplines émergentes et liées au développement de sport urbain : Lugdunum Roller Contest, Lyon Free VTT, Lyon Kayak,
- Discipline permettant le rayonnement international de la ville : Tournoi de rugby à 7, Meeting internatio-

nal de natation, Coupe du monde de fleuret féminin junior,

- Animations de proximité : patinoire du 8^e arrondissement,
- Manifestations nouvelles : TIGALY, Championnats du Monde d'athlétisme Vétérans

L'organisation d'événements sportifs ou liés au sport (Ville de Lyon)

- Soirée de remise des trophées des Lions du Sport,
- Raid des familles.

La participation aux frais techniques de certaines manifestations

Le soutien à d'autres événements sportifs

- Avalanche Cup,
- Rallye de Lyon Charbonnières.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

3 654 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

770 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

10



SOLIDARITÉS



Action sociale

LE CONTEXTE

Les montants des subventions missions « Personnes âgées », « Solidarités », et « Soutien au CCAS », ont été réduites de 1081500 € par rapport à l'année 2014. En effet, compte tenu des recettes exceptionnelles attendues par le CCAS pour l'exercice 2015 (CARSAT, rappel FARU), la contribution de la Ville a été revue à la baisse de 1 M€.

LES CHIFFRES CLÉS

- Solidarités : 1619 k€
- Personnes âgées : 500 k€
- Soutien au CCAS : 12989 k€

/ LES OBJECTIFS 2015

Solidarités

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des opérations de lutte contre la grande précarité, dans le cadre de la « Veille sociale », renforcée durant la période hivernale. Ces actions de soutien aux personnes en situation de fragilité, notamment au plan économique, répondent toute l'année aux besoins en matière d'accueil de jour, d'aide alimentaire et d'hébergement.

Aide alimentaire

Il s'agit de la contribution de la Ville de Lyon, par l'attribution de subventions, aux actions des associations intervenant dans ce domaine. Elle s'élève à 171 k€.

Veille Sociale

- Veille sociale renforcée : 190 k€. Contribution au financement de structures mises en place ou renforcées durant l'hiver,
- Opération Eté : 20 k€. Financement d'actions spécifiques et estivales au bénéfice de personnes en situation précaire,
- F.I.A.S. (Fonds d'intervention pour l'action sociale) : 746 k€. Financement d'un ensemble d'organismes dont l'objet social est d'œuvrer auprès de personnes présentes sur le territoire lyonnais, en grande difficulté.

Accueil de Jour

Il s'agit du soutien aux structures dont l'activité principale est l'accueil en journée et l'orientation de personnes sans résidence stable, et la fourniture de services : collations, douches, vestiaire, lavage du linge, etc.

Personnes âgées

Ce programme regroupe les enveloppes de subventions destinées aux associations assurant des services et prestations aux personnes âgées.

Maintien à domicile

- Aides ménagères : 291,5 k€. Participation de la Ville de Lyon au coût des heures prestataires d'aide à domicile dispensées auprès des Séniors lyonnais,

- Foyers-Restaurants : 175 k€. Soutien aux associations gérant des foyers-restaurants des établissements d'hébergement pour personnes âgées de la Ville de Lyon.

Lien social

- Développement Réseaux : 43 k€. Aides au « développement des initiatives locales » destinées aux réseaux gérontologiques,
- Opération Eté : 7 k€. Subventions aux associations mettant en œuvre des actions répondant aux besoins de la période estivale, en faveur des personnes âgées lyonnaises,
- Subventions aux associations pour Personnes âgées : 50 k€. Cette enveloppe permet de soutenir les associations qui mettent en œuvre des actions concernant les séniors lyonnais dans divers domaines autres que ceux énumérés précédemment.

Soutien de la ville de lyon au ccas

Ce programme traite des subventions individualisées de fonctionnement destinées au soutien du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Lyon.

Fonds d'Aide aux Jeunes

Cette opération, qui représente 37,5 k€, Financement du partenariat établi par une convention entre : Ville de Lyon, Conseil Général du Rhône et CCAS (décret 93-671 du 23 mars 1993 abrogé et modifié par décret 2005-1135 du 7 septembre 2005). Des aides sont versées aux jeunes en difficulté pour favoriser leur insertion dans la vie active.

Taxe sur les spectacles

Compensation au non versement de la taxe sur les spectacles : 332 k€. La Ville de Lyon verse au CCAS cette subvention pour compenser le non versement de la taxe sur les spectacles au CCAS.

Équilibre du CCAS

Subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale : 12620 k€. Cet apport de la Ville de Lyon est réduit de 1 M€, par rapport à 2014, compte tenu des recettes exceptionnelles attendues par le CCAS pour l'exercice 2015 (CARSAT, rappel FARU).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

15 655 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

LE CONTEXTE

Le contexte se caractérise par :

- **Elaboration du nouveau contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre de la loi du 21 février 2014,**
- **Travaux préparatoires du nouveau programme national de renouvellement urbain, pour poursuivre le projet Duchère (Château / Sauvegarde), et élargir le périmètre Mermoz au sud du quartier et au secteur voisin Langlet Santy,**
- **Mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs,**
- **Signature et mise en œuvre des nouvelles conventions-cadres 2015/2020 signées avec les centres sociaux, les MJC et les maisons de l'enfance, Signature et mise en œuvre du contrat local de santé 2015/2019 avec l'Etat, l'ARS de Rhône-Alpes, la CPAM du Rhône et les HCL.**

LES CHIFFRES CLÉS

- **Accompagnement des associations : 16 centres sociaux, 12 MJC, 9 maisons de l'enfance et deux structures assimilées (Arche de Noé et Centre Pierre Valdo),**
- **Soutien aux initiatives associatives : 400 associations subventionnées, 800 actions bénéficiant à plus de 8000 personnes,**
- **Ateliers santé-ville : 6 ateliers mis en place, 19 groupes ou commissions de travail, une vingtaine d'associations et structures partenaires, 148000 personnes bénéficiaires,**
- **250 jeunes participant aux « chantiers jeunes ».**

/ LES OBJECTIFS 2015

Politique de la ville

- **Elaborer le nouveau contrat de ville 2015/2020,**
- **Accompagner les missions territoriales dans le renouvellement des projets de territoire,**
- **Poursuivre la territorialisation de l'action publique locale dans le cadre notamment du PEDT et du contrat enfance-jeunesse avec la CAF,**
- **Renforcer les actions articulant développement économique et emploi,**

Egalité et droits des citoyens

- **Renforcer l'articulation avec les politiques publiques en matière de cohésion sociale, d'emploi et d'insertion professionnelle, d'éducation et d'animation socio-éducative, d'habitat, de santé, de sécurité/prévention et d'action culturelle,**
- **Mettre en œuvre le programme territorial de lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires du nouveau contrat de ville,**
- **Accompagner la mise en œuvre du plan d'action égalité femmes hommes dans le cadre de la charte européenne signée par la Ville de Lyon.**

Jeunesse

De nouvelles orientations seront données à la politique jeunesse à partir des conclusions de la recherche-intervention conduite en 2013 et 2014.
Le dispositif « programme de développement des initiatives des jeunes – PRODIJ » est supprimé.

Vie associative

Ce programme poursuit les objectifs suivant :

- **Accompagner la MJC Monplaisir dans l'ouverture au public du nouvel équipement « Les 4 vents » du quartier Moulin à Vent,**
- **Mettre en œuvre les nouvelles conventions-cadres avec les centres sociaux, MJC et maisons de l'enfance, dans le contexte de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du nouveau contrat de ville,**
- **Accompagner les maisons de l'enfance dont les subventions de fonctionnement général vont être calculées pour tenir compte des réserves financières importantes que certaines d'entre elles ont réalisées ces dernières années, et plus globalement accompagner**

ces associations pour les rapprocher progressivement de la fédération des centres sociaux et de la fédération des MJC afin d'en conforter le développement et mieux répondre aux besoins sociaux de la Ville de Lyon,
- **Renouveler les forums de la vie associative dans les arrondissements.**

Santé/prévention

- **Mettre en œuvre le contrat local de santé 2015/2019 avec l'Agence régionale de santé,**
- **Développer une démarche participative dans les quartiers dotés d'un atelier santé-ville.**

Handicap

Ce programme regroupe les crédits permettant d'apporter un soutien aux actions des associations (une cinquantaine de partenaire) ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie quotidienne et d'accès aux droits des personnes handicapées.

Projet éducatif

Consolider la mise en œuvre des nouvelles activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la grande majorité des associations locale d'éducation populaire assurant près de la moitié de cette nouvelle offre de loisirs éducatifs en articulation avec les projets d'écoles dans le cadre du PEDT.

Prévention/sécurité

- **Mettre en œuvre la nouvelle STSPD de Lyon avec les services partenaires de l'Etat et les bailleurs sociaux,**
- **Conforter les actions de médiation sociale mises en œuvre par l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation (ALTM),**
- **Renforcer la coordination des actions de prévention dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en relation avec la Mission locale de Lyon,**
- **Accompagner la mise en place de la Zone de Sécurité Prioritaire à la Duchère et dans le 8^e arrondissement.**

Enfin, la Direction poursuivra son soutien aux associations de jardins collectifs ou d'habitants et aux associations d'anciens combattants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

21400 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1196 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

64,8



ESPACES PUBLICS



Cimetières

LE CONTEXTE

Le budget primitif de l'exercice 2015 a été préparé dans une démarche de maintien des dépenses de fonctionnement à un niveau équivalent à 2014.

Les tarifs des concessions funéraires et taxes appliquées subiront une augmentation d'environ 3,8%.

L'aménagement du nouveau bureau d'accueil du cimetière de la Guillotière Nouveau a été finalisé et mis en service fin 2014.

Dans le cadre de la convention Ville de Lyon-H.C.L., pour l'inhumation des enfants faisant l'objet d'acte « d'enfant sans vie », il sera aménagé un carré (C17) supplémentaire en complément au Carré 22 qui arrive à saturation.

LES CHIFFRES CLÉS

- 78% environ des recettes prévisionnelles de fonctionnement sont des ventes de concessions,
- Les dépenses relatives à la gestion des concessions représentent 74,8% du budget de la Direction, contre 17,7% pour la gestion des sites.

/ LES OBJECTIFS 2015

Concessions, réglementation

Ce programme comprend la gestion des concessions funéraires et les recettes liées à la délivrance des autorisations réglementaires en matière funéraire:

- Les crédits prévisionnels de fonctionnement sont quasi-stables et s'élèvent en dépenses à 999 k€, soit environ 80% du budget de la Direction,
- La contribution versée au syndicat intercommunal P.F.I.A.L. et le reversement au C.C.A.S. (d'une partie des ventes de concessions) restent stables,
- En 2015 sont intégrées au budget les dépenses relatives à la prise en charge (en avance de frais) des certificats médicaux de décès et mesures conservatoires pour un défunt dont la succession est vouée à être vacante,
- Concernant les recettes de fonctionnement, les nouveaux tarifs permettront une augmentation d'environ 80 k€.

Gestion des sites – cimetières

Il regroupe les besoins nécessaires au bon fonctionnement des cimetières lyonnais, en matière de gestion des déchets, d'entretien, de gardiennage et d'aménagement des sites:

- Les dépenses totales de ce programme représentent 222 k€, dont 83 k€ affectés à l'entretien des espaces paysagers (taille et entretien d'une partie des plantations des cimetières et désherbage alternatif).

- Le budget alloué au traitement des déchets s'élève à 60 k€.
- La part consacrée à l'entretien des cimetières reste stable ainsi que le budget affecté au gardiennage des cimetières et à l'aménagement des sites, pour un montant prévisionnel de 162 k€.
- Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées de redevances d'occupation du domaine public à l'encontre de marbriers utilisant, pour leurs activités à proximité des cimetières, des locaux appartenant à la Ville de Lyon.

Ressources – support

- Il regroupe les moyens généraux affectés à la Direction:
- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 39,9 k€, dont 17 k€ consacrés à la logistique mise en place à l'occasion de la Toussaint : location de matériel, véhicules électriques, camion compacteur...
 - Ces dépenses sont en diminution de 5 k€ car le service a acquis une balayeuse de voirie et n'a plus recours à de la location à compter de 2014.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1251 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2218 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

65



Déplacements urbains

LE CONTEXTE

La Ville de Lyon a équipé l'ensemble des horodateurs (1649) depuis janvier 2014 de kits de paiement par carte bancaire avec ou sans contact. Il s'agit de privilégier un mode de paiement rapide et dématérialisé pour l'utilisateur avec la technologie NFC «Near Field Communication» (communication en champ proche). Après 10 mois de mise en œuvre, ce nouveau moyen de paiement est un succès, il représente sur 9 mois 30% de transactions et 45% des revenus des recettes du stationnement.

LES CHIFFRES CLÉS

- 500 kms de voirie ouverte à la circulation,
- Le nombre d'horodateurs en service est de 1521 pour 34 600 places payantes,
- 1000 mâts de jalonnement,
- 148 kms de pistes cyclables, bandes,
- Prise de 1000 arrêtés par an relatifs à la circulation et au stationnement.

/ LES OBJECTIFS 2015

Promotion des déplacements durables

Ce programme regroupe l'ensemble des subventions aux associations et cotisations sur des thématiques liées aux déplacements et à la sécurité routière dans l'agglomération (ville à vélo, Prévention routière, Réagir l'Enfant et la Rue, Darly) pour un montant de 13 k€.

Par ailleurs, dans le cadre d'une convention, la Ville participe financièrement aux frais d'exploitation de navettes locales en cas de déficit d'exploitation, afin de permettre au SYTRAL d'assurer le développement de liaisons locales dans des quartiers nécessitant des dessertes spécifiques (Pentes de la Croix Rousse et quartier Saint Rambert). En 2015, cette subvention est estimée à 58 k€.

Gestion du stationnement sur voirie

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes relatives au stationnement sur voirie, une compétence de la Ville dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police du Maire.

Le marché d'assistance à l'exploitation du stationnement payant sur voirie a été notifié en juin 2010 à LPA pour une durée de cinq ans fermes, afin d'optimiser les dépenses de fonctionnement et d'assurer la tenue d'une régie de recettes. Ce marché va être relancé pour avoir un nouvel opérateur en juillet 2015.

De plus, le dispositif de paiement CB/NFC dans le cadre du marché notifié à PARKEON en avril 2013 engendre des frais de fonctionnement liés à l'exploitation du stationnement sur voirie, qui sont de deux natures :

- Des frais fixes pour le paiement d'un abonnement mensuel par horodateur (centralisation des données statistiques issues de ces paiements),
- Des frais variables bancaires sous forme d'une redevance à chaque transaction.

Le calcul des frais générés est basé sur une hypothèse de 1 563 horodateurs sur voirie début 2015. Le montant total des dépenses de fonctionnement du programme s'élève à 1 835 k€.

Les recettes cumulées relatives à l'exploitation du stationnement payant en septembre 2014 s'élèvent à 9 826 k€. (+ 10,8% par rapport au mois de septembre 2013).

Les recettes 2015 sont estimées à 15 194 k€ sur une année pleine selon une hypothèse haute de + 705 k€ par rapport au BP 2014.

Jalonnement urbain

Ce programme concerne l'entretien, la réparation et le nettoyage du jalonnement directionnel urbain, local et hôtelier. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 31,5 k€ (+ 0 €).

La participation financière de la Chambre de l'Industrie Hôtelière au titre de la mise en place, de la maintenance, de l'entretien et de la mise à jour du dispositif de signalisation, dans le cadre d'une convention conclue avec la Ville, est estimée à 42 k€ (+ 3 k€), en raison du nombre de mentions implantées arrêté par le comité technique et de l'évolution du coût de la redevance pour chaque mention.

Plan de déplacement d'administration

Dans le cadre du Plan de Déplacement d'Entreprise (dont la partie « transports en commun » est gérée par la DGRH), ce programme regroupe les dépenses relatives au stationnement des véhicules de service : abonnements, tickets, chèques et cartes dans les parcs de stationnement (marchés LPA et PARC OPERA).

Ces dépenses représentent 310 k€, soit une diminution de 18 k€ par rapport au BP 2014, dans un souci de gestion rationalisée des titres de stationnement. On peut rappeler que cette ligne à diminuer de 11,4% entre le budget 2013 et 2015.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2 262 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

15 236 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

16,5



Gestion Urbaine de Proximité

LE CONTEXTE

Les faits marquants pour le service Gestion Urbaine de Proximité sont les suivants :

- **Sanitaires publics** : finalisation de l'implantation des 40 sanitaires DECAUX,
- **Contrats Façades Nettes** : hausse globale du nombre de contrats et des recettes afférentes,
- **Ouverture / fermeture parcs** : sécurisation du Clos Layat et du Cheminement de la Mairie du 5ème arrondissement,
- **Collecte des déchets** : collecte et traitement des papiers / cartons des 2 médiathèques à compter de février 2014.

LES CHIFFRES CLÉS

- Environ **4300** Contrats Façades nettes soit une progression de **2,4%** sur 1 an,
- Plus de **1000 k€** de recettes Contrats Façades Nettes en 2014,
- Plus de **10300** demandes d'intervention de détagage pour une surface traitée supérieure à **142000 m²**,
- Plus de **1756** tonnes d'encombrants collectés dans **712** bennes mobiles,
- **100** tonnes de papiers / cartons collectés dans **180** bâtiments municipaux,
- Environ **900000** usagers dans les toilettes publiques surveillées pour une amplitude horaire de 7h30 à 19h30.

/ LES OBJECTIFS 2015

Les objectifs des différents programmes composant le budget du service Gestion urbaine de proximité sont les suivants :

Sanitaires publics

rationalisation et modernisation des sanitaires publics (démolition, remplacement ou réfection des plus anciens) pour maintenir le parc lyonnais à environ 180 unités, adoption d'un règlement intérieur des sanitaires pour les agents des toilettes surveillées.

Contrats Façades Nettes

poursuite du développement de la politique des Contrats Façades Nettes auprès des particuliers et renforcement des interventions en régie directe au sein des secteurs sensibles de la commune, consolidation des opérations de détagage au sein des territoires ciblés en lien avec les Mairies d'arrondissement (exemple : opération bas des pentes)

Ouverture / fermeture parcs

rationalisation des actions d'ouverture / fermeture des parcs et jardins (en insertion ou par gardiennage) pour limiter les coûts afférents à cette prestation,

Collecte des déchets

réflexion sur l'organisation des déchèteries mobiles et la collecte des déchets encombrants de la Duchère.

Aires sanitaires canins

réflexion sur l'opportunité du portage de cette prestation partagée avec le Grand Lyon.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3495 k€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1151 k€

NOMBRE D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

79



Éclairage public

LE CONTEXTE

Cette année, exceptionnellement, la traditionnelle augmentation des tarifs de l'électricité d'août n'a pas eu lieu, ce qui se traduit par un effet positif sur le budget énergie 2015 avec une économie de 120 k€. Toutefois, des incertitudes persistent en raison d'annonces contradictoires relatives à une hausse modérée des tarifs à l'automne et à une remise à plat du mode de calcul des tarifs réglementés. Les tarifs EDF ont finalement augmenté de 5% le 1er novembre 2014.

Face à cette situation contrainte, la maîtrise des dépenses d'énergie est un enjeu primordial.

LES CHIFFRES CLÉS

- 72712 lampes gérées dont 52461 en éclairage fonctionnel,
- 17978 en mise en valeur et 2273 en éclairage de stades.
- 30448126 kWh consommé (2013).
- 451 branchements pour festivités (2013).

Eclairage fonctionnel :

- Coût de fonctionnement par lampe : 107 €,
- Dont consommations électricité : 67 €,
- Coût de revient par habitant : 12 €.

Plan lumière :

- Coût de fonctionnement par lampe : 43 €,
- Dont consommations électricité : 20 €,
- Coût de revient par habitant : 2 €.

/ LES OBJECTIFS 2015

Energie

Dans un contexte d'ores et déjà annoncé d'une augmentation du prix du kWh de 30% dans les 6 prochaines années, la seule marge de manœuvre possible pour diminuer la facture énergétique est de mener une politique d'investissement orientée sur la réduction des consommations d'énergie, sachant que dans le même temps de nouveaux équipements liés à l'aménagement d'espaces publics sont mis en service.

Cette innovation passe notamment par l'utilisation de matériel moins énergivore et plus efficace lors des opérations de rénovation d'installations anciennes et par le développement des réseaux intelligents (télégestion, temporalité, détection de présence...) qui visent à adapter les niveaux d'éclairage aux différents temps de la nuit.

Ces actions permettent par ailleurs de poursuivre les dépôts de certificats d'économie d'énergie pour au moins 15 millions de kWh Cumac (investissements 2013) qui peuvent être potentiellement valorisés à 68 k€ HT pour la partie éclairage public.

Eclairage public

Ce programme regroupe à la fois les crédits nécessaires à l'entretien de l'éclairage fonctionnel et ceux destinés à maintenir les installations de mise en valeur.

Ils sont essentiellement destinés à assurer l'approvisionnement en lampes et fournitures, à réaliser l'entretien préventif et curatif des installations d'éclairage : matériel et réseau, à assurer les contrôles périodiques : contrôle mécanique des mâts et vérification électrique des armoires de commande et câbles.

Afin de contenir les dépenses de gestion courante et respecter les consignes budgétaires, les crédits des fournitures de voirie et d'entretien du réseau ont été

reconduits à l'identique, ce qui risque à terme d'entraîner une dégradation de la fiabilité du réseau éclairage public et de l'image nocturne de la Ville. Toutefois, cette année cette situation est absorbable puisque le parc a faiblement augmenté (+ 160 lampes, soit 0,3%).

A partir du BP 2015, est inscrite une recette nouvelle de 62 K€ correspondant au remboursement des consommations électriques par la Direction interdépartementale des routes (DIR Centre Est), suite à la rétrocession des installations d'éclairage sur l'axe A6-A7 dans la traversée de Lyon.

Eclairage des terrains de sport (49 k€)

L'objectif est de contenir les frais d'entretien et de maintenance tout en améliorant la qualité de service et le taux de disponibilité de ces équipements.

Electrification des marchés alimentaires (12 k€)

Une grande partie des marchés alimentaires est maintenant électrifiée. Cela représente 39 sites et 1245 prises. Les crédits affectés à ce programme permettent de réparer des installations soumises à de fortes pressions lors de leur utilisation (coffrets forcés, bornes escamotables mises hors d'usage) et au vandalisme.

Festivités (173 k€)

L'activité consacrée aux branchements électriques sur la voie publique augmente et empiète sur le travail consacré à la maintenance du réseau. Pour contenir le temps passé sur cette activité, une procédure plus efficace de gestion des dossiers a été mise en place avec valorisation des coûts. Par ailleurs, la mise en place d'équipements sur un certain nombre de sites a permis de rationaliser les temps d'intervention.

L'implication de la Direction de l'Eclairage Public est toujours très forte et en particulier pour la fête des lumières (8 décembre).

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

6 879 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

71 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

94



Espaces verts

LE CONTEXTE

Depuis 2005, la Direction des Espaces Verts s'est impliquée dans une démarche de gestion environnementale, reconnue par la labellisation ISO 14 001, liée à une forte progression des surfaces à entretenir. De 306 hectares en 1989, à 430 hectares à ce jour, la direction a développé des économies de gestion permanentes avec un entretien plus naturaliste, mais aussi la réduction des intrants (diverses fournitures) et des consommations d'eau et d'énergie.

En 2015 et 2016, 30 hectares d'espaces verts seront repris en gestion directe par la DEV.

Dans un contexte budgétaire contraint, la DEV poursuit son objectif d'optimisation des moyens. Elle propose toutefois un budget 2015 en augmentation pour la prise en charge de ces nouveaux équipements.

LES CHIFFRES CLÉS

- 430 hectares de surfaces en gestion,
- 55 000 arbres,
- Un Jardin Botanique, première référence nationale (14 000 espèces différentes),
- Un Jardin Zoologique : 65 espèces et 400 animaux,
- Parc de la Tête d'Or : plus de 3 000 000 de visiteurs par an,
- Plus de 40 000 personnes participent aux visites et animations pédagogiques.

/ LES OBJECTIFS 2015

Plusieurs objectifs ont été définis pour 2015 :

En Matière De Gestion Du Patrimoine Paysager

En hausse par rapport au BP 2014 (+9,41 % soit +255 k€). Ce programme concentre la majeure partie des nouvelles dépenses sur :

La propreté et l'entretien horticole des espaces verts

Afin de répondre à un contexte budgétaire contraint et dans un souci d'optimisation de la performance et de recentrage sur son cœur de métier, la direction des Espaces Verts propose pour la deuxième année consécutive une baisse des dépenses de propreté (-17k€). Par contre, les crédits affectés à l'entretien horticole connaissent une hausse significative (+271 k€) liée à la prise en charge des nouveaux espaces : parc du Vallon, clos Layat, bandes plantées de Confluence.

Les dispositifs de propreté en lien avec le Grand Lyon

Le Grand Lyon prend en charge la totalité de la propreté sur les secteurs de Mermoz Sud, Confluence, Berges du Rhône et Rives de Saône. L'année 2015 verra la mise en place de deux nouveaux protocoles de propreté globale avec le Grand Lyon sur les secteurs de la rue Garibaldi et de Mermoz Nord.

Une renégociation sur certains secteurs permet tout de même d'acter une baisse prévisible de 14 k€ sur le montant global des conventions.

La gestion sécuritaire du patrimoine arboré

On dénombre 55 000 arbres sur l'ensemble du territoire lyonnais. Ce patrimoine nécessite une veille sécuritaire accrue qui se traduit par l'inscription de 40 k€ de crédits supplémentaires.

En matière de gestion logistique

Ce programme regroupe l'ensemble des dépenses venant en appui à l'activité d'entretien et de gestion des espaces verts.

En très légère augmentation par rapport au BP 2014 (+0,44 % soit +6 k€) ce programme n'enregistre qu'un ré-équilibre en faveur des dépenses liées à la maintenance du parc des véhicules et engins de la direction.

Gestion des collections végétales et animales

Ce programme comprend l'ensemble des activités liées aux jardins zoologique et botanique (gestion des collections animale ou végétale, recherche scientifique et conservation).

Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2014.

Evènementiel, animations

Ce programme regroupe l'ensemble des activités connexes aux espaces verts (communication, événements divers tels que la certification ISO14001), ainsi que les actions pédagogiques menées par les 3 services : Espaces Verts, Jardin Botanique et Jardin Zoologique). Ce budget est présenté à un niveau stable par rapport à 2014.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

4 537 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

348 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

386,7



Direction de l'Aménagement Urbain

LE CONTEXTE

Dans le champ de la délivrance des autorisations du droit des sols, **2686** demandes de logements collectifs ont été déposées au cours des 6 premiers mois de 2014, soit plus que le nombre total de l'année 2013 (2543 dépôts).

La révision générale du PLU (tenant lieu de PLH) a été engagée par le Grand Lyon en avril 2012.

Enfin, la Ville s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat 2007-2013 de la communauté urbaine de Lyon. Elle est engagée dans la nouvelle disposition de la loi du 18 janvier 2013 relevant l'obligation du logement de 20% à 25% de résidences principales.

LES CHIFFRES CLÉS

- Nombre de permis de construire déposés : **725** en 2013 (**652** en 2012),
- **2350** déclarations préalables déposées en 2013 et **1113** au 1^{er} semestre 2014,
- Délai d'instruction moyen des actes : environ **64** jours,
- Nombre d'autorisations d'occupation temporaire du Domaine Public : passe de **6498** en 2012 à **6801** en 2013,
- Plus de **16 000** logements sociaux financés depuis 2001,
- Taux de logements sociaux : **19,36%** en 2013,
- Nombre de nouvelles demandes de logements enregistrées par la Ville de Lyon : **3252** en 2013.

/ LES OBJECTIFS 2015

Aménagement et partenariat associatif

Ce programme est destiné à soutenir :

- Les associations qui concourent à la réflexion sur l'urbanisme, l'architecture et la Ville,
- L'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, dans le cadre du programme d'actions partenariales.
- La communauté urbaine de Lyon pour la transformation de la ZPPAUP des pentes de la Croix-Rousse en AVAP (25 k€),
- Les activités de l'Observatoire Urbain (13,5 k€) permettant la consolidation de données statistiques nécessaires au travail de prospective urbaine.

Gestion du droit des sols

Ce programme regroupe les activités relatives à l'application du droit des sols sur le fondement du Plan Local d'Urbanisme :

- Les missions de conseil en terme architectural et urbain, de colorimétrie ou encore de protection des espaces végétalisés (100 k€),
- Une nouvelle édition (14e) du prix de la jeune architecture urbaine, permettant de valoriser le travail de jeunes architectes diplômés (6 k€),
- Les coûts de gestion du service 50 k€ essentiellement liés aux outils informatiques « Droits de cité » et « Système Urbain de Référence »,
- Le produit des redevances d'occupation du domaine public, recettes non fiscales, induit par la mise en œuvre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables), soit un montant estimé à 2 646 000 €. Cette prévision tient compte de l'évolution de l'activité immobilière ainsi que des efforts attestés de maîtrise des emprises de chantiers. Elle intègre une revalorisation tarifaire de 10% à compter du 1er janvier 2015,
- Une dotation globale de décentralisation de l'Etat pour le financement du transfert de la compétence de délivrance des autorisations préalables au changement d'usage des locaux destinés à l'habitation, pour un montant de 5 444 €.

Habitat parc privé

Ce programme de 85 k€ recouvre les principales actions conduites en partenariat avec la communauté urbaine et induisant un cofinancement de la Ville de Lyon. Il s'agit de missions de veille et d'animation :

- Des copropriétés de la Duchère,
- Du PIG Habitat indigne pour les immeubles sensibles dans les 1^{er}, 3^{er} ouest, 4^{er}, 7^{er} arrondissements,
- Du PIG Habitat dégradé pour les autres arrondissements,
- Du PIG éco-rénovation quartier Perrache Sainte Blandine.

Ces actions en faveur de la requalification du parc privé ancien se traduisent en investissement par des concours financiers que la Ville apporte aux propriétaires bailleurs pour des opérations de mises aux normes ou de réhabilitation de ce patrimoine locatif. Les enjeux principaux, toujours d'actualité, sont de :

- Poursuivre la requalification des quartiers,
- Maintenir la fonction locale du parc privé.

Habitat parc public

Elles comprennent l'adhésion de la Ville au fichier commun de la demande de logement social (8 k€), une subvention de 19 k€ à l'Agence Locative Sociale du Rhône, les moyens généraux du service Habitat (6 k€) et une assistance à maîtrise d'ouvrage relative au traitement de masse des données et à l'animation du dispositif de prise en compte du vieillissement de la population pour un montant de 20 k€.

Avec ce programme sont regroupées les actions qui concourent à la gestion du parc social public. Dans le cadre de la programmation réglementaire fixée par la délégation des aides à la pierre, la Ville apporte son concours financier, en investissement, à l'équilibre des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est organisée par les différents bailleurs sociaux. L'actualisation du PLH a revu les objectifs de production à la hausse avec un engagement triennal de 4 500 logements, soit 1 500 logements par an.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

545 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

2 651 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

59,5



**DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE
& RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**



Université Recherche

LE CONTEXTE

L'UDL « Université de Lyon », 2^e pôle scientifique français, s'inscrit dans la stratégie de développement et de rayonnement international de la métropole lyonnaise.

Avec 138 000 étudiants, dont 16 000 étudiants étrangers, 10 000 chercheurs et enseignants chercheurs, 19 universités et grandes écoles et près de 450 laboratoires publics et privés, Lyon est un acteur européen de l'économie de la connaissance. Le « Plan Campus » et le SDU « Schéma de Développement de l'Université » sont autant d'outils urbains qui permettent de construire une université ouverte sur l'international et sur l'économie dans la métropole.

LES CHIFFRES CLÉS

- Près de **6 000** visiteurs à l'Espace Multiservices Etudiant du 04/09 au 31/10 2014,
- **5 000** Pass culture vendus en 2013/2014, soit la totalité mise en vente,
- **468** Invitations distribuées aux étudiants via le site www.lyoncampus.fr,
- **2 500** étudiants internationaux à la NEM 2014,
- www.lyoncampus.fr : environ **1 600** visiteurs/jour, **15 317** abonnés à la newsletter hebdomadaire, **1 479** personnes twittant à ce propos et **3 677** likers,
- **45** associations en résidence à la Maison des Etudiants,
- **68** subventions à des associations et laboratoires de recherche.

/ LES OBJECTIFS 2015

Le service souhaite polariser les dispositifs d'accueil, de rayonnement international et d'intégration culturelle et citoyenne des étudiants dans la cité, au sein de la Maison des Etudiants de Lyon.

L'accueil et l'intégration culturelle et citoyenne dans la cité

La « Maison des Etudiants de Lyon », située 25 rue Jaboulay (Lyon 7^e) regroupe désormais en un seul lieu des dispositifs d'accueil, d'intégration, d'hospitalité et de citoyenneté pour tous les étudiants et leurs associations. Les objectifs sont les suivants :

- **Accompagner et soutenir les initiatives étudiantes avec la pépinière associative** : un espace de co-working est ouvert du lundi au samedi entre 9h et 22h avec des expositions, débats, conférences ainsi que des projections. Concernant celles-ci, on dénombre notamment « les docs du Mercredi », et les « images » de la vie étudiante avec l'exposition « Egos-Egaux », en vitrophanie en 2014, puis itinérante sur 4 campus universitaires en 2014/2015. Des conseils et des subventions pour des projets citoyens, solidaires, culturels, internationaux ou humanitaires sont également dispensés. Ainsi 24 associations étudiantes ont été subventionnées en 2014,
- **Reconduire le Forum des Initiatives Etudiantes, créé en 2014 autour de 4 thématiques** : solidarité, durabilité, créativité, international, valorisant l'engagement associatif. Il s'agira également de l'enrichir avec l'animation de débats publics par des personnalités et conférenciers à la Maison des Etudiants sur des thématiques sociétales et touchant à la vie étudiante,
- **Intégrer les étudiants internationaux dans la cité avec la NEM « Nuit des Etudiants du Monde »**, village associatif, plateforme de jeux, concert et dance floor pour 2500 étudiants attendus à la 13^e « Nuit des Etudiants du Monde ». Celle-ci aura lieu le 3^e jeudi d'octobre 2015,

- **Favoriser l'accès à la culture par la vente en ligne de l'offre culturelle du Pass Culture**, (abonnement à 16€ de 4 places de spectacle dans 41 établissements culturels de l'agglomération). Dans le cadre du SDU, trois projets en cours de création en partenariat avec les universités verront le jour dont, en 2015, un colloque biennuel « culture et université ». A cette occasion, un « passeport culturel » sera créé (cursus du spectateur et de ses pratiques culturelles + crédits ECTS) pour aboutir en 2016 à un festival annuel des arts étudiants,

- **Poursuivre et enrichir la communication en direction des étudiants** afin d'accroître la notoriété de notre ville. Notamment via le site www.lyoncampus.fr et les réseaux sociaux,

- **Contribuer à la qualité de l'accueil des nouveaux étudiants à l'EME « Espace Multiservices Etudiant »**, avec un accompagnement ciblé, dont la maîtrise d'œuvre a été reprise en 2014 par l'Université de Lyon.

Le rayonnement international de la formation et de la recherche

- **Valoriser la Recherche** par l'attribution de 4 Prix du Jeune Chercheur (5 400 €) à de jeunes chercheurs lyonnais,

- **Soutenir la notoriété internationale de la culture scientifique lyonnaise** par l'attribution de subventions pour des colloques, conférences, journées d'étude et séminaires, organisés par les laboratoires des universités et des Grandes Ecoles ainsi que par l'Université Populaire. Ainsi 44 colloques ont été subventionnés en 2014,

- **Contribuer au rayonnement de l'Université de Lyon** avec des réceptions à l'Hôtel de Ville de congrès et de personnalités scientifiques.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

372 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

88 k€



Économie, commerce et artisanat

LE CONTEXTE

La préparation du budget primitif 2015 a été marquée par :

- Le réajustement des dépenses en fonction de l'évolution des besoins de services, entraînant notamment la réduction ou la suppression de certaines subventions et une réaffectation de l'enveloppe,
- La prise en compte du FISAC Gerland, opération dont le lancement a été approuvé en janvier 2014,
- La prise en compte des hausses et créations de tarifs générant 270 000 € de recettes.

En outre l'adoption de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi Pinel, qui instaure la possibilité de disposer d'un fonds de commerce sur le domaine public et un droit de présentation du successeur au profit des commerçants des halles et marchés vient impacter les modalités de gestion du domaine public par la Ville de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- Baisse des dépenses : **77 k€** soit **6,6%**,
- Baisse des dépenses hors FISAC : **47180 €**, soit **4,3%**,
- Hausse des recettes : **422 k€**, soit **5,6%**,
- Hausse du net : **499 k€**, soit **7,8%**.

/ LES OBJECTIFS 2015

Recettes

2015 connaît une importante augmentation des recettes, de 422 k€, soit 5,6% provenant à la fois de l'évolution de l'activité et des marges de manœuvres et se décomposant ainsi :

- Hausse du nombre de dossiers en matière de taxe locale sur la publicité extérieure (+ 157 k€),
- Augmentation des tarifs des terrasses de 4,5% (+ 60 k€),
- Augmentation des tarifs des commerces ambulants de 10% (+ 10 k€),
- Augmentation des droits de place des marchés, de 2% par an jusqu'en 2020 inclus pour les abonnements (+ 38 k€) et des droits de places journaliers,
- Création de nouveaux tarifs prenant en compte l'évolution de l'utilisation du domaine public : stationnement sur voirie des véhicules 2 ou 3 roues de livraison de repas à domicile (+ 84 k€), journaux gratuits (+ 45 k€) et présentoirs à journaux situés devant les commerces (+ 33 k€),

Dépenses

Les dépenses, quant à elles, enregistrent une baisse conséquente, hors FISAC, de 47 k€, soit 4,3%, due principalement à leur maîtrise et leur meilleure adaptation aux besoins de la Direction et se traduisant par :

- Une baisse des crédits de subvention, hors FISAC, de 20,5 k€, soit 3,35 %, liée à la baisse des subventions destinées à l'ADPM (- 5 k€), au Syndicat de la Boulangerie (- 5 k€) et aux illuminations et animations de fin d'année (- 21 k€ pour tenir compte du niveau de consommation des années précédentes) permettant une hausse des subventions de valorisation de l'acti-

tivité commerciale. En outre les crédits de subvention affectés à l'Economie Sociale et Solidaire sont réduits de 3,5 k€ dans le cadre des marges de manœuvre.

- Une baisse des dépenses d'achats de 27 k€, soit 4,79%, liée à la réduction des achats de valorisation de l'activité commerciale (- 15 k€) ainsi que de consommation d'eau (- 16 k€) et de maintenance (- 2 k€) de la base de vie des forains située à Surville.

La poursuite de l'effort financier durant l'interphase des FISAC, concernant les 4^e et 8^e arrondissements et le quartier de Vaise et destinée à conserver la dynamique commerciale acquise dans ce cadre, en l'attente du lancement de leur phase 3, se poursuivant selon des modalités diverses selon les secteurs. Au sein de chacun des 4^e et 8^e arrondissements sont inscrits 30 k€ de subventions destinés à des actions spécifiques menés par les associations concernées. S'agissant du secteur Vaise, 13 k€ de subvention pour des actions d'animation et de communication et 17 k€ d'achats sont prévus. Le montant des dépenses est ainsi maintenu à un niveau égal pour l'ensemble des zones concernées, sur une base de 30 k€ pour chacune d'entre elles.

La mise en œuvre du FISAC Gerland, à travers une subvention destinée à Lyon 7 Rive Gauche pour le marketing territorial, une subvention au profit de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le diagnostic accessibilité des commerces et 10 k€ d'achats. En outre 31 k€ de subvention d'investissement à destination des commerces sont prévus pour leur permettre de développer leur accessibilité.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1079 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

7998 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

50,5 (HORS HALLES DE LYON)



Relations internationales

LE CONTEXTE

Dans le cadre de la mutualisation de l'action internationale de la Ville de Lyon et du Grand Lyon, le Service des Relations Internationales de la Direction de l'Attractivité et des Relations Internationales poursuit ses missions au profit des compétences des deux collectivités.

Les propositions budgétaires 2015, qui affichent un effort de rationalisation des dépenses, viennent en appui des objectifs prioritaires en matière de développement des coopérations décentralisées, de soutien au développement international de la Ville et de ses acteurs, et du renforcement de l'internationalité du territoire afin de garantir la mise en œuvre de la politique internationale de Lyon.

LES CHIFFRES CLÉS

- Effort budgétaire de BP 2014 à BP 2015 de **-163,5 k€** soit **14 %**,
- **11** opérations de coopérations décentralisées portées par le service dont **5** qui impactent le budget de la Ville de Lyon,
- Organisation d'une **10^{ème}** de missions stratégiques menées par le maire,
- Une **60^{ème}** de projets internationaux portés par des acteurs locaux (Culture et solidarité internationale).

/ LES OBJECTIFS 2015

Partenariats Internationaux et Affaires Européennes

- Poursuite des relations bilatérales avec les grandes métropoles partenaires de Lyon dans le cadre de plans d'actions ciblées (Montréal, Barcelone, Canton, Yokohama, Göteborg, Francfort, Leipzig, Beer-Sheva, Milan et Turin),
- Poursuite de la stratégie Europe afin de contribuer au développement de Lyon en tant que territoire innovant, intelligent, durable et solidaire,
- Développement de nouveaux partenariats stratégiques en particulier avec les Émirats Arabes Unis, perspective exposition universelle Dubaï 2020 et avec les États-Unis, développement de la coopération avec la Ville de Boston.

Coopération décentralisée : Poursuite de 5 coopérations tripartites Ville de Lyon / Grand Lyon avec effort budgétaire de 30%

- Ouagadougou (Burkina Faso) dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale,
- Rabat (Maroc) dans les domaines de l'éclairage public, des transports, du développement durable et de l'éducation,
- Jéricho (Territoires palestiniens) sur la lumière, le tourisme et les échanges culturels rassemblant les acteurs des trois territoires,
- En renouvellement, Erevan (Arménie) notamment sur le renforcement des capacités locales,
- Porto Novo (Bénin), également à renouveler en 2015, dans les domaines de l'éclairage public, des espaces verts, de l'administration locale et de la police municipale.

Communication et animation du territoire

Actions de communication pour assurer la mise en visibilité d'événements à caractère international sur le territoire de Lyon (réalisation de supports...) et actions d'animation spécifiques sur le territoire de Lyon telle que le nouvel Institut franco-chinois ou à l'international : Open Days à Bruxelles.

Moyens généraux

Participation aux frais généraux de fonctionnement du service dans le cadre de la convention de mise à disposition partielle.

Réseaux

- Maintien de la participation ciblée de Lyon dans les instances décisionnelles et commissions de travail de 4 réseaux institutionnels (Eurocities, AFCCRE, AIMF, CUF) en vue d'un lobby institutionnel, au niveau national et européen, et politique d'une part, et d'autre part d'échanges de pratiques sur des thématiques spécifiques,
- Promotion et développement des 2 réseaux thématiques DELICE et LUCI.

Acteurs locaux

- Légère baisse des crédits de l'action en soutien aux acteurs locaux porteurs de projets axés sur les stratégies de rayonnement culturel, de politique européenne, de solidarité internationale, de scolarité internationale ou d'internationalité du territoire,
- Poursuite du partenariat avec l'Institut Français et la Direction des affaires culturelles de Lyon,
- Suppression des crédits de soutien à l'action « Tous jeunes acteurs du Monde » dans le contexte de l'arrêt du dispositif PRODIJ.

Évènements

- Poursuite du développement de la politique d'accueil international du territoire (une centaine d'accueils de délégations étrangères),
- Poursuite de l'organisation et de la contribution à une dizaine d'événements de dimension internationale sur le territoire lyonnais : les Fêtes Consulaires, la Semaine de la Francophonie, le salon du SIRHA, la Fête des Lumières...,
- Transfert des crédits de soutien au Comité des Fêtes de Lyon à la Direction des Évènements et de l'Animation.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

999 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

0 k€



Développement territorial

LE CONTEXTE

La dégradation de la situation économique nationale est un peu moins marquée dans l'agglomération lyonnaise : le taux le chômage au sein de la zone d'emploi de Lyon est légèrement plus faible que dans les autres territoires de référence.

Renforcement des contraintes financières sur les outils de la politique emploi-insertion en raison de la réduction de la subvention de l'Etat à la Maison de l'emploi et de la formation (0,8 M€ en 2014 contre 1,6 M€ en 2010) et de la diminution des crédits au titre du FSE-PLIE,

Mise en œuvre du protocole du PLIE de Lyon pour la période 2012 à 2015 dans un contexte de forte contrainte financière, avec un nouveau cadre d'intervention des fonds européens à partir de 2015,

Mise en place du service public régional puis à terme du service public de l'orientation.

LES CHIFFRES CLÉS

Mission locale de Lyon :

- **8300** jeunes bénéficiant d'un suivi, dont **3800** nouveaux accueillis,
- **2600** domiciliés dans les quartiers prioritaires du CUCS,
- Plus de **1500** jeunes inscrits en parcours CIVIS,
- **2700** jeunes accédant à l'emploi et environ **un millier** à une formation professionnelle.

/ LES OBJECTIFS 2015

Le programme « emploi » regroupe les moyens affectés par la Ville de Lyon à la réalisation d'actions ayant pour finalités l'accès à l'emploi et à la formation ainsi qu'à l'insertion professionnelle.

Ces actions sont conduites dans le cadre de la maison de l'emploi et de la formation de Lyon constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public réunissant, aux côtés de la Ville de Lyon, l'Etat, Pôle emploi, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon, la mission locale de Lyon, l'association ALLIES-PLIE de Lyon, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la Chambre de métiers et d'artisanat du Rhône.

Dans la continuité de l'année 2014, les objectifs pour 2015 consistent à :

- Augmenter les mises en situation de travail en s'appuyant notamment sur les possibilités offertes par les articles 14, 30 et 53 du code des marchés publics, ainsi que le soutien aux structures d'insertion par l'emploi du secteur intermédiaire,
- Mieux coordonner la prospection des postes vacants auprès des entreprises, développer les forums pour l'emploi avec les entreprises,
- Renforcer l'anticipation des besoins des entreprises et des salariés dans le cadre d'une démarche de gestion territoriale des emplois et des compétences,
- Développer l'offre de service à la création d'activités à partir de l'expérience acquise par la maison de la création d'entreprises,

- Renforcer la communication et l'information en direction des demandeurs d'emploi, des entreprises et des salariés, grâce notamment au portail internet,
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, et de développer les actions, notamment dans le domaine de l'apprentissage et en direction des entreprises.

Pour renforcer les synergies entre la Maison de l'emploi et de la formation et la Mission locale de Lyon, la Ville de Lyon et ses partenaires institutionnels, à commencer par l'Etat bien évidemment, ont souhaité aller plus loin dans la mutualisation, notamment par la réunion des deux réseaux d'antennes de proximité et la constitution d'un seul service emploi et aux entreprises.

Les subventions de fonctionnement général attribuées à la mission locale de Lyon, à la maison de l'emploi et de la formation de Lyon et à l'association ALLIES (gestionnaire du PLIE de Lyon) resteront en 2015 au même niveau qu'en 2014.

Le programme local emploi-insertion (PLIE) de Lyon représente 6 000 personnes bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi, 4 000 personnes bénéficiant d'un emploi pendant le parcours d'insertion et 3 000 personnes accédant à l'emploi au terme du parcours d'insertion.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

2481 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

77 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

64,8



Halles Paul Bocuse

LE CONTEXTE

2015 sera pour les Halles de Lyon la quatrième année de gestion en budget annexe, marquée par la contrainte d'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Dans la continuité de la construction des budgets précédents, l'élaboration du budget 2014 a été caractérisée par un travail transversal, regroupant l'ensemble des Directions participant à la gestion du site, de ses finances et de son personnel.

Comme en 2014, le budget 2015 a dû être construit en recherchant un équilibre financier provenant des recettes générées par la seule exploitation des Halles.

LES CHIFFRES CLÉS

- Augmentation des recettes : **25 k€**, soit **+1,28%**,

- Nombres de commerces et restaurants : **56**.

/ LES OBJECTIFS 2015

L'équilibre financier du budget est maintenu. Il est obtenu puisque les dépenses et recettes de fonctionnement sont à un niveau égal de 1 955 149 €, de même que les recettes et dépenses d'investissement, situées à 320 566 €.

Une hausse limitée des recettes est attendue : + 24 741 €, soit + 1,28 %.

Cette amélioration des résultats est le fruit d'une situation contrastée, les recettes provenant des droits de places connaissant une faible baisse, de l'ordre de 1,08 %, en raison d'une légère diminution des surfaces concédées suite au réajustement d'un contrat d'occupation du site, tandis que le produit des redevances pour charges communes augmente de 35 817 €, soit 2,08 %. Cette progression s'explique principalement par la hausse des dépenses de maintenance (+ 75 k€, soit + 115,38 %) destinée à assurer un fonctionnement optimal du site et prévenir les dysfonctionnements.

Dans le même temps, afin de limiter l'impact de cette augmentation sur les charges communes, il est procédé à une baisse des dépenses de personnel (- 30 712 €, soit - 9,27 %), en raison d'une baisse des dépenses de formation, surestimées en 2014, et d'un réajustement des cotisations URSAF et retraites. Par ailleurs les investissements réalisés les années précédentes, notamment l'installation d'une gestion technique centralisée de l'éclairage, permettent une importante réduction des frais d'électricité (- 30 328 €, soit - 28,20 %).

Enfin, 2015 reflète une maîtrise des dépenses réelles d'investissement, qui n'augmentent que de 20,3 k€. Sont notamment prévus une étude de réfection du réseau de chauffage, opération estimée à environ 200 k€ avec fraction de TVA et avoir devrait avoir lieu en 2016, des travaux destinés à améliorer la ventilation en sous-sol et y réduire la température, particulièrement élevée en raison des dégagements provoqués par les équipements installés par les commerçants.

DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT

1955 k€

RECETTES
DE FONCTIONNEMENT

1955 k€

NOMBRE
D'ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN

7



MAIRIE DE LYON
1, place de la comédie
69205 Lyon cedex 01

LYON EN DIRECT
04 72 10 30 30